

Université de Montréal

Les anciens captifs de Deerfield au Canada : parcours de vie et intégration

Par

Annabelle MACHABÉE ST-GEORGES

Département d'histoire

Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
En vue de l'obtention du grade de
Maîtres ès arts M.A. en histoire

Mai 2010

© Annabelle Machabée St-Georges, 2010

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé

Les anciens captifs de Deerfield au Canada : parcours de vie et intégration

Présenté par :

Annabelle Machabée St-Georges

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Olivier Hubert, président-rapporteur

Thomas Wien, directeur de recherche

Christian Dessureault, co-directeur

Sylvie Dépatie, membre du jury

Résumé

Le 29 février 1704, une force de 250 alliés franco-amérindiens attaque le petit village frontalier de Deerfield au Massachusetts et enlève 112 habitants. De ce nombre, 89 parviennent vivants en Nouvelle-France. À la fin de la guerre de Succession d'Espagne, 25 d'entre eux finissent par s'installer parmi les Français ou les Amérindiens. Pendant longtemps, ils auront le statut de captifs, d'Anglais ou simplement, d'étrangers. Ce travail vise à reconstituer le parcours de vie et d'intégration des anciens captifs de Deerfield dans la colonie française.

Nous identifierons pour commencer les participants de l'attaque de Deerfield. Passant ensuite aux captifs, nous étudierons le processus d'intégration à la colonie et d'assimilation par la religion. Nous aborderons les modalités de l'adoption des captifs par les Français et les Amérindiens. Nous verrons quelle a été l'influence du mariage quant à l'insertion des captifs dans les réseaux sociaux. Finalement, nous analyserons le statut socioprofessionnel et la reproduction sociale de la descendance immédiate de certains de ces captifs.

Mots clés : captifs, assimilation, intégration, conversion, religion, famille.

Abstract

On February 29th, 1704, a force of 250 French and Amerindian allies attacked the small border village of Deerfield, Massachusetts and kidnapped 112 inhabitants, 89 of whom made it alive to New France. At the end of the War of the Spanish Succession, 25 of these captives stayed among the French or the Amerindians. For a long time, they had the status of captives, English or simply, foreigners. This work aims to reconstitute the course of life and integration of the former Deerfield captives in the French colony.

We shall first identify the participants in the attack on Deerfield. Turning our attention to the captives, we shall study the process of their integration into the colony and their assimilation by religion. We shall examine the modalities of adoption of the captives by the colonists and the Amerindians. We shall also see what was the influence of marriage on the insertion of captives into Canadian social networks. Finally, we shall analyze the social and occupational status and the social reproduction of the immediate descendants of some of these captives.

Keywords: captives, assimilation, integration, conversion, religion, family.

Table des matières

Résumé	i
Abstract	ii
Table des matières	iii
Liste des annexes	iv
Liste des abréviations	v
Dédicace	vi
Remerciements	vii
1. INTRODUCTION	1
1.1. Problématique du mémoire et principales hypothèses de recherche	3
1.2. Bilan de la littérature scientifique sur la question	4
1.2.1. Les sources d'époque	4
1.2.2. La généalogie	5
1.2.3. Les participants de l'attaque	9
1.2.4. Le processus d'intégration	11
1.2.5. L'assimilation par la religion	12
1.2.6. L'adoption par les Français	14
1.2.7. Le mariage et les réseaux sociaux	15
1.2.8. Statut et reproduction sociale	17
1.2.9. Occupations socioprofessionnelles	20
1.3. Utilisation des sources	22
2. 1704-1713	23
2.1. Les Amérindiens et les Jésuites : présentation générale de leurs rapports avec les captifs	23
2.2. Chez les Français	35
2.3. La Congrégation de Notre-Dame	39
3. L'APRÈS-GUERRE	45
3.1. Lieux d'établissement et occupations	45
3.2. Persistance des liens entre anciens captifs	60
3.3. Persistance des liens avec les ravisseurs	72
4. LES FRENCH : UNE FAMILLE HORS DE L'ORDINAIRE	81
4.1. Martha French ou Marie Marthe Marguerite Franche	82
4.2. Freedom French ou Marie Françoise Franche	89
CONCLUSION	94
ANNEXE A	98
ANNEXE B	100
ANNEXE C	101
Bibliographie	104

Liste des annexes

ANNEXE A	
Liste alphabétique des captifs demeurés en Nouvelle-France	90
ANNEXE B	
Le mariage de deux petits-enfants et de deux arrières-petits-enfants d’Ignace Raizenne et d’Élizabeth Nims à des descendants de captifs anglo-protestants	92
ANNEXE C	
La famille French	93

Liste des abréviations

BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
PRDH	Programme de recherche en démographie historique
RHAF	Revue d'histoire de l'Amérique française

À ma mère

Remerciements

Je crois que certaines personnes très acharnées peuvent réussir à traverser seules tout le processus entourant la recherche et la rédaction d'un mémoire de maîtrise. Pas moi. Sans le soutien constant de mon entourage, jamais je n'aurais pu écrire les pages qui suivent.

Je tiens donc à remercier ma mère, qui depuis le tout début de mon parcours universitaire, ne m'a jamais laissé tomber. Même si parfois mes projets avaient des allures folles, elle m'a toujours encouragée. Elle m'a supportée lorsque j'ai entrepris ma maîtrise, sans trop bien comprendre ce sur quoi je travaillais, même malgré mes explications répétitives...! Merci aussi à mon père, qui dès ma naissance, m'a légué toute sa passion pour l'histoire.

À Louis, qui m'a assisté sans relâche lors de mon année de rédaction, je dois une reconnaissance sans fin. Sincèrement, tu n'as pas idée à quel point ta présence à mes côtés représentait pour moi la plus grande des motivations lorsque j'étais découragée.

Je remercie également mes deux sympathiques directeurs de maîtrise, Thomas Wien et Christian Dessureault. Tous les deux, à votre façon, vous avez su me donner la confiance qui m'était nécessaire pour traverser cette périlleuse aventure qu'est la maîtrise! Je suis aussi reconnaissante à Marcel Fournier, qui a généreusement partagé avec moi certaines de ses précieuses connaissances sur le sujet qui nous réunit.

Merci au département d'histoire, qui m'a permis de vivre une expérience très valorisante en travaillant à titre d'auxiliaire d'enseignement et de correctrice (sous la supervision de M. Dessureault) pendant ma scolarité.

Je salue aussi mes collègues du 400, Place d'Youville, avec qui j'ai eu le bonheur de travailler pendant deux belles années. Être avec vous a été une expérience mémorable mais surtout, vous m'avez permis de me changer les idées lors des semaines les plus difficiles.

En terminant, je ne peux pas dire que mes deux années de maîtrise se sont déroulées dans la solitude. Au contraire, j'ai l'immense privilège d'être entourée de merveilleux proches et amis, qui m'ont tous encouragé et aidé à leur façon. Un chaleureux merci à vous tous! Finalement, un gros merci à mon fidèle Chopin qui n'a jamais manqué une journée d'écriture à mes côtés!

I. Introduction

Depuis des millénaires, les guerres ont donné lieu à des pratiques toutes aussi cruelles les unes que les autres. Parmi celles-ci, nous retrouvons souvent la destruction de villages, les tueries et les enlèvements. Malgré tous les progrès faits par l'homme, malgré sa prétention d'être « civilisé », il lui arrive parfois de retomber dans la brutalité. Bien qu'elle ne représente pas un cas unique, l'histoire de la Nouvelle-France est remplie d'événements que nous jugerions barbares. En nous replongeant dans le contexte historique général des guerres impériales opposant la France et l'Angleterre pour la suprématie du Nouveau-Monde, il nous est possible d'apprécier tout autrement les gens, qui autrefois, ont fait basculer le destin de milliers d'habitants.

Selon l'auteur Marcel Fournier, entre les années 1675 et 1760, environ 450 Anglo-Américains, captifs, prisonniers de guerre ou réfugiés, se seraient intégrés à la population de la Nouvelle-France¹. Entre les seules années 1689 et 1713, J. M. Bumsted avance que ce sont environ 600 captifs anglais qui auraient été pris par les Français et leurs alliés amérindiens². Parmi les survivants, 174 seraient retournés vivre dans les colonies anglaises, 90 auraient été intégrés à des communautés autochtones et 146 se seraient installés au Canada définitivement et convertis à la

¹ M. Fournier, *De la Nouvelle-Angleterre à la Nouvelle-France : L'histoire des captifs anglo-américains au Canada entre 1675 et 1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1992, p. 46.

² J. M. Bumsted, « “Carried to Canada!” Perceptions of the French in British Colonial Captivity Narratives, 1690-1760 », *American Review of Canadian Studies*, 13/1 (Printemps 1983), p. 80.

religion catholique³. Barbara E. Austen avance quant à elle le nombre de 1 641 captifs pour toute la période du régime français⁴. Elle ajoute que plusieurs seraient ensuite retournés en Nouvelle-Angleterre. Toutes ces données ne représentent qu'un bref aperçu de la réalité, mais elles nous permettent de constater l'ampleur d'une pratique bien réelle et parfois inconnue du public : la guerre de capture.

Le 29 février 1704, le petit village frontalier de Deerfield au Massachusetts est attaqué par près de 250 Amérindiens et Français. Pendant l'attaque, 112 habitants sont enlevés. De ce nombre, 89 arrivent vivants en Nouvelle-France et environ 25 ne quitteront jamais la colonie. Aucune attaque de ce genre lancée sous le Régime français n'a été autant documentée que celle de Deerfield.

L'ampleur de l'événement et les traces qu'il a laissés, nous permettent d'en apprendre beaucoup sur le sort réservé aux captifs enlevés dans le contexte des guerres impériales. Plusieurs historiens américains se sont penchés sur la vie des captifs retournés dans les colonies anglaises. Cependant, peu d'études portent sur les habitants qui se sont intégrés aux populations française ou amérindienne.

Ce mémoire vise ainsi à combler ce vide historiographique, soit en effectuant une biographie collective des vingt-cinq captifs enlevés à Deerfield qui se sont

³ Bumsted, *op. cit.*, p. 80.

⁴ Barbara E. Austen, « Captured... Never Came Back: Social Networks Among New England Female Captives in Canada, 1689-1763 », *Dublin Seminar for New England Folklife. Annual Proceedings*, 14 (1989), p. 28-29.

intégrés à la colonie française. De même, à travers son existence, la Nouvelle-France a accueilli de nombreux étrangers qui sont par la suite devenus des sujets français. Dans un contexte où, à la même époque, la France se met à taxer les immigrants et leurs descendants⁵, il est donc intéressant de se servir du cas des habitants de Deerfield pour illustrer l'intégration des étrangers à la colonie. La présente étude est en quelque sorte la micro-histoire d'un groupe bien particulier, pris comme échantillon d'une population d'étrangers beaucoup plus importante, souvent oubliée ou négligée dans les travaux historiques.

1.1. Problématique du mémoire et principales hypothèses de recherche

Le but premier de cette recherche est de suivre à travers le temps, le destin des captifs anglo-américains enlevés à Deerfield en 1704. Notre objectif est plus précisément d'explorer leur vie, leur réseau social et leur façon de s'adapter à la société de la Nouvelle-France. Pour y arriver, il nous faut répondre à une série de questionnements. Il faut entre autres chercher à comprendre les raisons qui ont poussé certains captifs à ne pas retourner dans leur famille une fois la guerre terminée. Il est aussi important d'étudier les effets qu'a eu leur statut de captifs sur le déroulement subséquent de leur vie, notamment leur destin social. Finalement, nous allons tenter de découvrir si certains liens unissaient les Anglo-américains de la colonie, notamment par le mariage ou par le voisinage.

⁵ En juillet 1697, le roi Louis XIV instaure une taxe visant les étrangers et les descendants d'étrangers installés en France depuis 1600. À ce sujet, voir le livre de Jean-François Dubost et Peter Sahlins, *Et si on faisait payer les étrangers? Louis XIV, les immigrés et quelques autres*, Paris, Flammarion, 1999, 477 pages.

Notre série de questionnements pourrait se diviser en une série de thèmes. L'identité des participants de l'attaque de Deerfield, de même que le processus d'intégration et d'assimilation par la religion, représentent les premiers de ces thèmes. Ensuite, nous retrouvons ceux des modalités de l'adoption de certains captifs par les Français, leurs mariages et leur insertion dans les réseaux sociaux de leur milieu respectif de vie. Puis, nous terminons notre recherche par une analyse des statuts socioprofessionnels, de la reproduction sociale de la descendance immédiate de certains de ces captifs.

1.2. Bilan de la littérature scientifique sur la question

1.2.1. Les sources d'époque

Le bilan de la littérature sur les captifs pourrait se diviser en trois domaines. Nous retrouvons d'abord les sources d'époque, habituellement des récits de captifs, comme par exemple ceux de John et Stephen Williams, un père et son fils, enlevés avec cinq autres membres de leur famille à Deerfield. Leurs écrits fournissent une foule d'informations précieuses à la compréhension de l'univers de la captivité. Ce type d'œuvre, très populaire aux États-Unis, est né très tôt dans l'empire britannique. Jusqu'à la révolution américaine, ces récits insistaient surtout sur les « agresseurs », soit les Amérindiens et les Français. La religion, particulièrement la force de la foi en Dieu, en était très souvent le thème central. Dans d'autres cas cependant, l'auteur ne suivait pas les mêmes règles d'écriture. L'histoire qu'a écrite Joseph Kellogg sur son

propre enlèvement et sa vie parmi les Amérindiens et les Canadiens en est un bon exemple, notamment parce qu'il ne met pas du tout l'accent sur sa propre foi en Dieu. Une édition publiée en 1973 par Richard Vanderbeets, intitulée *Held Captive by Indians : Selected Narratives, 1642-1836*, regroupe 18 récits de captifs qui représentent bien le genre⁶. Plus récemment, l'ouvrage *Captive Histories* de Evan Haefeli et Kevin Sweeney, est venu ajouter d'autres récits à ceux qui étaient déjà connus. Il inclut des textes provenant de la tradition orale amérindienne, ce qui nous donne un nouveau point de vue sur la question⁷.

1.2.2. La généalogie

Nous retrouvons ensuite les études à caractère généalogique, souvent effectuées par les descendants des captifs ou par des historiens amateurs. Bien que regroupant habituellement des informations généalogiques plutôt sommaires, parfois même tirées de la tradition orale, ces travaux sont d'une importance capitale pour nous aider à avancer dans nos recherches. Ils permettent notamment de reconstituer les nombreux réseaux sociaux. Mieux encore, ce sont ces travaux qui nous permettront de construire une sorte de biographie collective des anciens captifs, laquelle deviendra, nous l'espérons, le point de départ indispensable de quiconque s'intéresse à ce sujet.

⁶ Richard Vanderbeets, *Held Captive by Indians : Selected Narratives, 1642-1836*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1994, 374 pages.

⁷ Evan Haefeli et Kevin Sweeney, *Captive Histories*, Amherst, University of Massachusetts Press, 2006, 298 pages.

Il existe toutefois déjà des études sur les listes de captifs. Alice C. Baker est la première à s'être intéressée à la question, avec son ouvrage majeur *True Stories of the New England Captives Carried to Canada during the Old French and Indian Wars*, publié en 1897⁸. C'est elle qui a réussi à identifier le nom des prisonniers, aidée en cela par des récits de voyage et de captivité.

Puis, il y a eu Emma Lewis Coleman qui a publié une œuvre incontournable en 1925 : *New England Captives Carried to Canada between 1677 and 1760 during the French and Indian Wars*⁹. Elle s'est appuyée sur l'étude des registres d'État civil de la Nouvelle-France et a bénéficié de l'aide de trois archivistes canadiens (Francis J.-Audet, Édouard-Zotique Massicotte et Pierre-Georges Roy), des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal et de Québec et de deux curés de ces villes. Par contre, ses informations sont incomplètes car E.L. Coleman n'a malheureusement pas tenu compte des registres des paroisses rurales canadiennes (soixante-sept captifs et prisonniers de plus, selon Marcel Fournier). De plus, elle n'a pas inclus les États de New York, de New Jersey et de la Pennsylvanie dans son étude. Il lui manque donc environ 170 autres individus à étudier¹⁰.

En 1979, Honorius Provost s'était intéressé aux premiers anglo-canadiens à Québec¹¹. Or son étude était plutôt sommaire, ne s'intéressant pas à aucun groupe

⁸ Alice C. Baker, *True Stories of the New England Captives Carried to Canada during the Old French and Indian Wars*, Cambridge, E.A. Hall, 1897, 407 pages.

⁹ Emma Lewis Coleman, *New England Captives Carried to Canada between 1677 and 1760 during the French and Indian Wars*, Portland, The South Press, 1925, 2 volumes.

¹⁰ Fournier, *op. cit.*, p. 56.

¹¹ Honorius Provost, *Les premiers anglo-canadiens à Québec*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1979, 67 pages.

particulier, étudiant plutôt la migration dans son ensemble. Marc-André Bédard serait vraiment le premier à avoir quantifié le nombre de Protestants en Nouvelle-France dans *Les Protestants en Nouvelle-France*¹². Pour y parvenir, il a consulté les actes d'abjuration et de naturalisation. Cependant, Bédard n'a effectué qu'un recensement très général de ces étrangers. De plus, les captifs ne sont que très vaguement abordés et mal identifiés. Par contre, ses recherches sont parmi les premières à avoir démontré l'existence d'un nombre surprenant de Protestants parmi les Catholiques, fait autrefois totalement nié par les autorités religieuses et par certains historiens.

L'étude sur les protestants qui mérite le plus notre attention est cependant celle de Robert Larin¹³. Bien qu'il n'aborde que brièvement le sujet de la captivité, l'auteur offre une argumentation convaincante quant à la présence protestante en Nouvelle-France. Il souligne entre autres l'importance de la présence huguenote tout au long du régime français. Il étudie l'impact de la révocation de l'Édit de Nantes, de l'intolérance des autorités religieuses ainsi que des tactiques utilisées par celles-ci pour faire abjurer les plus hésitants. Il aborde même le mode de vie des Protestants et identifie des paroisses où paraît-il, les autorités étaient plus tolérantes face aux non convertis. En outre, ses tableaux offrent des estimations beaucoup plus réalistes que celles de Bédard ou de tout autre historien l'ayant précédé.

¹² Marc-André Bédard, *Les Protestants en Nouvelle-France*, Québec, La Société historique de Québec, 1978, 141 pages.

¹³ Robert Larin, *Brève histoire des Protestants en Nouvelle-France et au Québec (XVIe-XIXe siècles)*, Saint-Alphonse-de-Granby, Les Éditions de la Paix, 1998, 206 pages.

Mais outre l'ouvrage de Robert Larin, celui qui est le plus pertinent est celui de Marcel Fournier, qui a publié en 1992 : *De la Nouvelle-Angleterre à la Nouvelle-France: L'histoire des Anglo-Américains au Canada entre 1675 et 1760*¹⁴. Soulignons que cette étude porte exclusivement sur les captifs anglo-américains. L'auteur y a fait un travail généalogique et statistique très solide. Il est le seul à avoir tiré des conclusions quantifiées à propos des captifs. Certains de ses tableaux portent sur l'origine des Anglo-Américains en Nouvelle-France, sur le sexe et le statut matrimonial, les lieux d'établissement au Canada et le taux d'intégration à la colonie. Précisons que ces statistiques décrivent l'ensemble des captifs, sans distinguer ceux de Deerfield. Impossible pour nous donc d'utiliser ses tableaux, aussi intéressants soient-ils. Cela nous donne néanmoins un bon point de départ pour notre recherche.

Plus intéressant encore, Fournier consacre près de la moitié de son étude à la biographie des captifs restés dans la colonie. Plusieurs notices sont très intéressantes, par exemple celle de Mary Brooks, où il est écrit qu'elle a été achetée par François le Verrier de Rousson, un officier de Montréal. Cet officier aurait-il participé à l'attaque? Après sa naturalisation, Mary Brooks a-t-elle gardé des liens avec cet officier? Ce sont toutes des questions auxquelles nous devons répondre plus tard.

Marcel Fournier est en outre le seul à aborder le problème des registres des missions amérindiennes. Selon lui, l'absence de registres de l'état civil dans la plupart des missions fait que nous ne pouvons tirer de conclusions au sujet des captifs qui s'y seraient établis. Du côté des archives religieuses, le constat est encore

¹⁴ Marcel Fournier, *op. cit.*, 285 pages.

plus grave puisqu'une bonne partie d'entre elles auraient brûlé. Notons celles de Kahnawake, endroit qui a reçu le plus grand nombre de captifs anglo-américains. Même constat du côté de la Congrégation de Notre-Dame, qui s'était occupé de plusieurs femmes de Deerfield.

Finalement, si les travaux de Fournier et consorts sont certes très utiles, ils constituent plutôt une base de données démographiques ou un dictionnaire biographique très sommaire. C'est-à-dire qu'il n'y est en aucun cas question d'y étudier les captifs comme une collectivité particulière, ni de se pencher sur leur mode d'intégration à la colonie française. Voilà ce que nous comptons faire.

1.2.3. Les participants de l'attaque

Cette recherche commencera par identifier les participants de l'attaque sur Deerfield. Ceci nous permettra de recenser ceux qui éventuellement, pourraient faire partie des réseaux sociaux des captifs. En effet, nous croyons que certains captifs ont conservé des liens avec leurs ravisseurs.

Ce sont surtout les auteurs Evan Haefeli et Kevin Sweeney qui les ont étudiés. Ils mentionnent entre autres que les hommes qui effectuaient les attaques sur les villages frontaliers étaient exceptionnels, tout comme l'était leur mission¹⁵. Selon eux, pendant tout le régime français, il n'y aurait jamais eu plus de 300 ou

¹⁵ Evan Haefeli et Kevin Sweeney, *Captors and Captives. The 1704 French and Indian Raid on Deerfield*, Boston, University of Massachusetts Press, 2003, p. 52.

400 individus capables de participer à des raids en hiver, comme ce fut le cas à Deerfield¹⁶.

À la tête de cette attaque en particulier, se trouvaient des membres de la noblesse canadienne. Haefeli et Sweeney ont remarqué que ce sont toujours les mêmes familles que l'on retrouve dans les expéditions requérant des habiletés particulières. Les auteurs sont les seuls à avoir dressé une liste des dix nobles qui sont allés à Deerfield. Il s'agit d'abord de Jean-Baptiste Hertel de Rouville, le commandant de l'expédition. Suivent ses frères, soit René Hertel de Chambly, Lambert Hertel, Pierre-Hertel de Moncours et probablement Michel Hertel. Ils étaient accompagnés de l'enseigne René Boucher de la Perrière et de ses neveux Jacques-René et Pierre Gaultier de Varennes. Étaient aussi présents l'enseigne François-Marie Margane de Batilly et Charles Legardeur de Croisille. Il semble que dans presque toutes les expéditions ayant eu lieu dans les années de la guerre de Succession d'Espagne et de la Conquête, ces mêmes familles ont toujours eu un rôle militaire important en tant que chefs des miliciens¹⁷.

L'attaque sur Deerfield est une initiative française. Cependant, comme c'était le cas lors de plusieurs offensives, la majorité des participants (soit près de 200 sur un total de 250) était d'origine amérindienne. Dans leur livre *Captors and Captives*, Haefeli et Sweeney offrent un bon aperçu de la variété de nations amérindiennes en présence lors du raid. Mais leur article « Revisiting The Redeemed Captive : New

¹⁶ Haefeli et Sweeney, *op cit.*, p. 52.

¹⁷ *Idem.*

Perspectives on the 1704 Attack on Deerfield » est encore plus détaillé¹⁸. En plus de faire la revue des participants, ils expliquent les raisons les ayant poussé à accepter cette mission qui était somme toute, très périlleuse. Par exemple, pour les Mohawks, le but de l'attaque était de ramener des captifs pouvant potentiellement être adoptés par une famille endeuillée. Pour les Abénaquis, l'attaque était plutôt une revanche suite à une défaite infligée auparavant par les Anglo-Américains.

1.2.4. Le processus d'intégration

Le processus d'intégration au sein de la colonie de la Nouvelle-France permet de mieux comprendre les raisons qui ont incité certains captifs à demeurer dans la colonie. J. M. Bumsted, qui a étudié près de vingt récits de captivité, publiés en Amérique entre 1680 et 1760, fait ressortir un point intéressant au sujet du traitement des prisonniers par les Français : alors que les captifs, et peut-être aussi le lecteur, s'attendaient à un mauvais traitement ou à une certaine hostilité de la part des Français, ils ont presque tous été étonnés de l'hospitalité de l'habitant ou des gouvernants¹⁹. Bumsted constate cependant que tous s'accordaient pour critiquer les tentatives d'évangélisation de la part des jésuites. Les récits de plusieurs villageois, dont John et Stephen Williams ou Joseph Kellogg, confirment d'ailleurs cette affirmation.

¹⁸ Evan Haefeli et Kevin Sweeney, « Revisiting The Redeemed Captive: New Perspectives on the 1704 Attack on Deerfield », *The William and Mary Quarterly*, 52, 1 (janvier 1995), p. 3-46.

¹⁹ Bumsted, *loc. cit.*, p. 80.

Dans *Les marginaux, les exclus et l'autre au Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles*, ouvrage dirigé par André Lachance²⁰, on retrouve un chapitre sur le traitement des captifs anglo-américains et des étrangers, écrit par Hélène Grenier. Elle les a cependant étudiés pour toute la période du Régime français. Elle soutient que pour ceux ayant été pris à la fin du XVII^e ou au début du XVIII^e siècle, la détention était plutôt légère, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas retenus dans des prisons et qu'ils pouvaient aller et venir librement dans la ville ou dans les missions amérindiennes. Selon l'auteure, cette façon de faire aurait permis une meilleure intégration des prisonniers à la société canadienne²¹. À nouveau, cela semble confirmé par les récits de captifs. L'étude que nous nous proposons de réaliser représente donc un témoignage concret de l'expérience vécue par différents groupes de captifs. Nous verrons que pour certains, l'accueil positif a probablement joué un rôle dans leur décision de s'établir et de fonder une famille en sol français.

1.2.5. L'assimilation par la religion

Encore une fois, peu d'historiens ont réellement abordé la question de l'assimilation des captifs. Les récits de captivité, entre autres ceux publiés par Haefeli et Sweeney, sont donc révélateurs. Nous pouvons y constater l'omniprésence de l'élément religieux comme facteur d'assimilation. À ce sujet, le duo d'historiens croit que les garçons auraient mieux résisté aux tentatives d'évangélisation des Jésuites ou des autres représentants religieux, en partie parce que les efforts étaient

²⁰ André Lachance, *Les marginaux, les exclus et l'autre au Canada aux 17^e et 18^e siècles*, Québec, Fides, 1996, 327 pages.

²¹ *Idem.*

plutôt concentrés vers les femmes ou les très jeunes enfants. Nous supposons que certains facteurs expliquent ce fait.

D'abord, il faut dire que les Amérindiens, avec lesquels les missionnaires vivaient, adoptaient plus facilement les jeunes filles que les hommes ou les garçons. Leur jeune âge – et nous supposons que leur éducation aussi – les rendait plus réceptives à de nouveaux enseignements, et les missionnaires dépensaient donc plus d'énergie sur elles. On raconte que chez les Mohawks en particulier, on avait l'habitude de présenter aux captives le modèle de Kateri Tekakwitha²². Cette dernière, morte en 1680 à l'âge de 23 ou 24 ans, était devenue une vraie sainte à travers la Nouvelle-France. S'adonnant souvent à des mortifications et à des jeûnes, elle était reconnue pour son extrême piété. On louait aussi son abstinence, alors même que la communauté amérindienne était souvent critiquée par les Européens pour le libertinage de ses habitants. Une foule de miracles, incluant la guérison de plusieurs maladies, lui étaient aussi attribués.

En ce qui concerne les captives prises au XVIII^e siècle, on peut donc supposer que Kateri servait de modèle en raison de son comportement de bonne chrétienne et de travailleuse acharnée. Étant une femme, ses semblables pouvaient facilement s'y identifier, s'en inspirer. Malgré tout, il est assez difficile de bien cerner l'influence qu'a pu avoir Kateri puisque l'historiographie à son sujet manque parfois

²² Lachance, *op. cit.*, 327 pages.

d'objectivité. Le récent ouvrage qu'a publié Allan Greer sur cette « lys des Agniers » fait cependant exception²³.

Un peu plus loin, nous verrons quelles sont les caractéristiques qu'avaient en commun les captifs qui ont été adoptés par les Amérindiens. En raison des facteurs mentionnés ci-haut, nous croyons qu'il s'agira principalement de fillettes, d'un âge pré-pubère.

Finalement, une de nos hypothèses serait que l'évangélisation des captifs aurait été un facteur très important lorsqu'est venu le temps pour eux de choisir de rester ou non dans la colonie. Aussi, comme la plupart venaient d'un milieu très puritain, peut-être que le mode de vie des Amérindiens, voire même des Français, était moins contraignant, donc plus attrayant.

1.2.6. L'adoption par les Français

Les captifs qui n'étaient pas gardés par les Amérindiens ou par une communauté religieuse pouvaient être rachetés par les Français. La plupart du temps, ils étaient employés à titre de domestiques, de fermiers, de journaliers ou d'engagés. Haefeli et Sweeney avancent que le marché déjà bien établi des engagés leur fournissait un cadre social et économique leur permettant d'être mieux intégrés²⁴. D'autres ont quant à eux vécu et travaillé chez des ordres religieux, entre autres au

²³ Allan Greer, Catherine Tekakwitha et les Jésuites: la rencontre de deux mondes, Montréal, Boréal, 2007, 362 pages.

²⁴ Haefeli et Sweeney, *Captors and Captives...*, p. 156.

Séminaire des Sulpiciens, à l'Hôtel-Dieu et chez les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame²⁵. Nous supposons que les captifs ont donc gardé des liens avec ces « familles adoptives », une fois bien intégrés à la colonie.

1.2.7. Le mariage et les réseaux sociaux

Le mariage est, semble-t-il, le plus évident des « rites de passage » à la société d'accueil²⁶. Si les captifs n'adoptaient pas toujours sincèrement la religion catholique, ils se convertissaient tout de même officiellement avant de se marier dans la colonie. À ce sujet, dans *Marginaux et exclus*, Hélène Grenier établit plusieurs tableaux statistiques qui illustrent les tendances maritales des étrangers. Elle énonce notamment que 84 p. 100 des étrangers, et non seulement les captifs de Deerfield, se sont mariés à des Canadiens ou à des Français en premières noces contre 92 p. 100 en secondes noces²⁷. Comme le souligne l'auteure, cela témoigne d'une intégration grandissante à la colonie d'accueil. Aussi, fait surprenant, Grenier affirme que seuls 7 à 8 p. 100 des étrangers se seraient mariés entre eux²⁸.

Le livre publié par l'association Historic Deerfield indique que onze captifs auraient été naturalisés en l'année 1710. Cette même année est celle où l'on retrouve le plus grand nombre d'étrangers naturalisés en même temps, soit 82²⁹. De ceux-ci, plusieurs ont célébré un mariage dans les années suivantes, ce qui nous porte à croire

²⁵ Haefeli et Sweeney, *Captors and Captives...*, p. 156.

²⁶ Bernard Cottret, cité par Lachance, *op. cit.*, p. 228.

²⁷ *Ibid.*, p. 228-229.

²⁸ *Ibid.*, p. 229.

²⁹ Grenier, *op. cit.*, p. 214.

que la conversion était très fortement liée avec le désir d'établir une famille dans la colonie. De même, c'est par le mariage que s'expriment les réseaux sociaux des individus. En effet, les contrats de mariage permettent de relever énormément d'informations au sujet des captifs puisqu'ils incluent habituellement une énumération des membres présents lors de la signature du contrat. Ceux-ci permettent donc de reconstituer partiellement certains réseaux et de constater la persistance de liens d'amitié à travers le temps.

L'historienne Barbara E. Austen, dans son article « Captured... Never Came Back: Social Networks Among New England Female Captives in Canada, 1689-1763 » a quant à elle étudié la présence d'un autre genre de réseau social³⁰. Dans son article, elle aborde le phénomène des associations féminines en Nouvelle-France, lesquelles entraînaient nécessairement un sentiment d'appartenance et de responsabilité face au groupe. De plus, lors de leur arrivée dans la colonie, les captives étaient souvent prises en charge par une communauté religieuse féminine. Les compagnes qu'elles rencontraient dans ce contexte les influençaient tout autant lorsque venait le moment de décider de rester ou non dans la colonie. Nous l'avons mentionné plus tôt et Austen nous le rappelle, les captives étaient pour la plupart très jeunes, ce qui les rendait plus enclines à vouloir rester dans un milieu connu.

Finalement, selon Marcel Fournier, les captifs auraient été achetés par des marchands, officiers civils et militaires, religieux et religieuses, seigneurs et

³⁰ Barbara E. Austen, « Captured... Never Came Back : Social Networks among New England Female Captives in Canada, 1689-1763 », *Dublin Seminar for New England Folklife. Annual Proceedings*, 14 (1989), p. 28-38.

agriculteurs. Il faudrait donc tenter de voir si une fois naturalisés, les Anglo-Américains gardaient des liens ou même, entraient dans le réseau social de leur « acheteur ». Nous serions portés à le croire puisque la société de la Nouvelle-France, en particulier la ville de Montréal, n'était pas tellement peuplée à l'époque et les mêmes personnes devaient nécessairement se côtoyer dans leur vie quotidienne ou, du moins, lors de certaines occasions.

1.2.8. Statut et reproduction sociale

Tel que mentionné précédemment, plusieurs anciens captifs se sont établis au Canada. Le livre de l'association Historic Deerfield inclut une liste qui nous sert de base pour connaître le nom des Anglo-Américains ayant fait ce choix. Ce petit répertoire nous servira de point de départ pour des recherches plus précises quant au statut socioprofessionnel et à la reproduction sociale des anciens captifs de Deerfield.

Pour le moment, nous nous référons encore une fois à l'étude d'Hélène Grenier, publiée dans l'ouvrage d'André Lachance, pour dégager quelques tendances à ce sujet. Grenier a effectué des recherches qui visent tous les captifs et étrangers établis dans la Vallée du Saint-Laurent à l'époque de la Nouvelle-France et elle nous offre plusieurs statistiques et tableaux fort utiles. Selon elle, une fois installés définitivement dans la colonie, 25 p. 100 des captifs de sexe masculin occupaient le plus bas échelon social, alors que 59 p. 100 se situaient dans la classe moyenne³¹.

³¹ Lachance, *op. cit.*, p. 226. À noter que Grenier distingue quatre catégories sociales : (1) le plus bas échelon, (2) la moyenne, (3) légèrement supérieur à la moyenne, (4) supérieur. Cependant, elle

Ces chiffres correspondraient toutefois au statut social de la majorité des Canadiens³². L'auteure avance l'idée selon laquelle il était plus difficile pour les hommes de se hisser en haut de la hiérarchie sociale, puisque 16 p. 100 d'entre eux seulement auraient atteint un statut social légèrement supérieur à la moyenne, et qu'aucun d'entre eux ne se serait situé à un niveau supérieur³³. Ces données ne sont pas tellement surprenantes.

En comparaison, Grenier affirme que le statut des captives était quelque peu différent : « Il n'y en a que 7 p. 100 à l'échelon inférieur. La majorité (54 p. 100) se situe au deuxième degré, comme chez les hommes. On constate aussi que les femmes ont plus facilement accès à la portion supérieure de la hiérarchie sociale grâce à l'action combinée de leur famille d'adoption, leur parrain et marraine, et leur époux »³⁴. En effet, 39 p. 100 des captives aurait atteint le troisième niveau de la hiérarchie sociale. Certaines de ces femmes auraient même obtenu un statut envié dans la colonie. L'auteure ne cite malheureusement pas de nom, ce qui aurait pu nous aider pour la construction de notre biographie collective.

Grenier a émis d'autres conclusions ayant trait au statut social. Ainsi, pour l'ensemble des étrangers s'étant établis en Nouvelle-France, deux points sont mis en évidence. D'abord, « les étrangers, quels qu'ils soient, ne sont pas tous condamnés au

n'explique pas quels indicateurs elle a utilisés pour classer les gens entre les catégories, ce qui aurait été utile.

³² Lachance, *op. cit.*, p. 226.

³³ *Idem.*

³⁴ *Ibid.*, p.227.

rejet et à l'isolement dans le célibat »³⁵. Néanmoins, le pourcentage de célibataires dans ce groupe reste plus élevé que dans l'ensemble de la population (environ 23 p. 100 des étrangers, contre 10 p. 100 de la population en général)³⁶. Ces chiffres démontrent que les étrangers se trouvaient plus difficilement une conjointe (on se souvient que la vie en couple est la norme à l'époque)³⁷. La situation ne serait pas la même pour ce qui est des étrangères, qui elles, sont plus populaires auprès de la population locale que les étrangers³⁸.

L'auteure interprète ce phénomène par le fait que ce n'est pas le statut d'étranger qui entraîne un manque d'intérêt de la part des femmes de la colonie. C'est plutôt le fait que la situation économique des captifs avait davantage de chances d'être difficile. En effet, ils arrivaient dans la colonie française dans une situation économique précaire, parfois dans un dépouillement total. Ils n'avaient pas nécessairement accès à la fortune de leur ancienne famille et ils n'avaient pas le soutien familial dont bénéficiaient les Canadiens en général. De ce point de vue, leur situation ressemblait plutôt à celle des engagés fraîchement débarqués dans la colonie. Il leur fallait donc un peu plus de temps qu'un colon ordinaire pour réunir les fonds nécessaires à l'établissement d'une famille³⁹. Or, comme le remarque l'auteure, plus le temps passe et plus la mort risque de les surprendre avant qu'ils aient eu la chance de se trouver une épouse⁴⁰.

³⁵ Lachance, *op. cit.*, p. 222.

³⁶ *Idem.*

³⁷ *Idem.*

³⁸ *Idem.*

³⁹ *Ibid.*, p. 223.

⁴⁰ *Idem.*

Un des cas dont il sera question plus loin illustre justement ce genre de situation. Malgré tout, nous serions portée à croire qu'à partir du moment où ils étaient officiellement naturalisés, les anciens captifs n'étaient pas tellement marqués par leur statut. La Nouvelle-France était constituée d'une foule d'immigrants de fraîche date et, du coup, plusieurs d'entre eux devaient aussi affronter le défi d'une intégration dans de nouveaux réseaux sociaux.

1.2.9. Occupations socioprofessionnelles

Nous devons aussi vérifier le type d'activités des captifs et leurs statuts socioprofessionnels. À nouveau, Hélène Grenier est notre seule référence à ce sujet. Elle affirme que pour les hommes, la profession la plus attrayante était celle de militaire (27 p. 100), suivie de près par celle d'agriculteur (24,9 p. 100) et de gens de métiers (14,8 p. 100)⁴¹. Ces chiffres nous étonnent. En effet, nous nous attendions plutôt à constater une majorité de cultivateurs puisque l'agriculture était la principale occupation des familles anglo-américaines. Mentionnons que Grenier a compté dans son étude les soldats anglais et anglo-américains pris lors des guerres impériales. Nous croyons qu'il aurait peut-être été préférable de les exclure de l'étude puisqu'ils viennent évidemment tromper les statistiques. Nous ne croyons donc pas que l'étude de Grenier puisse s'appliquer aux captifs de Deerfield.

En ce qui a trait aux femmes, Grenier nous rappelle qu'avant leur mariage, la plupart des captives vivaient dans leur famille d'accueil, n'ayant aucune occupation

⁴¹ Lachance, *op. cit.*, p. 226.

particulière autres que des tâches domestiques. Suite à leur mariage, elles vivaient alors exactement comme les autres femmes de la colonie⁴².

Ensuite, en regardant du côté de nos prédécesseurs, nous avons relevé deux mémoires de maîtrise, publiés à l'Université de Montréal, qui portent sur le phénomène de la reproduction sociale⁴³. En résumé, ces deux études démontrent que la reproduction socioprofessionnelle était plus importante à la ville qu'à la campagne et que les liens qui unissaient deux familles par le mariage étaient souvent socioprofessionnels et non pas seulement familiaux. Ceci n'empêchait toutefois pas la descendance de se tourner vers d'autres activités socioprofessionnelles que celles pratiquées par les parents. Une grande part de la progéniture se tournait entre autres vers l'agriculture plutôt que vers la meunerie. Tout comme ces chercheurs, il faudrait voir si ces modèles, qui sont somme toute précis, s'appliquent à la descendance des anciens captifs.

Cependant, nous pouvons déjà supposer que le modèle de reproduction sociale des captifs ressemblera à celui des autres habitants de la Nouvelle-France. Après tout, presque tous viennent d'une région rurale, semblable à celle de la Vallée du Saint-Laurent. Ils ont donc toutes les chances de mener une vie largement similaire à celle qu'ils auraient eue chez eux en Nouvelle-Angleterre.

⁴² Lachance, *op. cit.*, p. 224.

⁴³ Il s'agit de ceux de Dominique Laperle, *Les meuniers de la région de Montréal à l'époque de la Nouvelle-France (1642-1760) : alliances matrimoniales et reproduction sociale*, Montréal, Université de Montréal, 1997, 197 pages, et de France Isabelle Langlois, *Familles de charpentiers et de menuisiers à Montréal au XVIIIe siècle : alliances matrimoniales et reproduction sociale*, Montréal, Université de Montréal, 1997, 212 pages.

1.3. Utilisation des sources

Ce travail a d'abord commencé par une étude individuelle des 25 captifs de Deerfield qui se sont installés en Nouvelle-France. Il s'agissait alors de faire la reconstitution de leurs familles respectives, tout en essayant de mettre la main sur tous les actes notariés, de baptême, de mariage, de sépulture, et autres documents d'archives qui les concernaient. Puis, dans le but d'inscrire ces captifs dans un contexte historique plus général, celui de l'intégration des étrangers dans la colonie, nous avons complété l'étude des habitants de Deerfield par le dépouillement d'actes concernant d'autres « non canadiens », enlevés ou non lors des guerres impériales. Il est à noter que cette étude mise tout particulièrement sur les réseaux sociaux auxquels appartenaient les captifs ainsi que sur l'évolution de ces derniers dans la société de la Nouvelle-France.

2. 1704-1713

2.1. *Les Amérindiens et les Jésuites : présentation générale de leurs rapports avec les captifs*

Que la conversion d'un certain nombre de captifs ait été un succès ne doit pas nous étonner. Dès le début de l'entreprise missionnaire en Nouvelle-France, les Jésuites avaient compris que la conversion des Amérindiens se devait de passer par les enfants : « qui sont bien esveillez et fort gentils : on instruira le père par le moyen des enfants »⁴⁴, comme le formule Paul Le Jeune en 1633 déjà. Dans le cas qui nous concerne, le parent est bien entendu absent. Les missionnaires espéraient alors que leurs petits captifs formeraient une toute nouvelle génération de convertis, de « chrétiens idéaux », qu'ils auraient bien instruits eux-mêmes. D'ailleurs, un passage du récit de captivité de John Williams nous révèle que lors des échanges de prisonniers, ce sont les captifs les plus âgés, avec lesquels les efforts de conversion n'aboutissaient pas, qui étaient retournés en Nouvelle-Angleterre en premier⁴⁵.

Les captifs de Deerfield étaient de religion protestante et puritaine. Le rigorisme et l'austérité des mœurs de cette religion affichaient un certain contraste avec le catholicisme, mais surtout avec les valeurs amérindiennes encore présentes dans les missions⁴⁶. L'enfance était aussi un moment sacré pour les Amérindiens et

⁴⁴ Paul Le Jeune, *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France en l'année 1633*, 1633, p. 25.

⁴⁵ Haefeli & Sweeney, *Captive Histories...*, p. 151.

⁴⁶ Pour une description complète de cette religion, voir George M. Walter, *Puritanism in Early America*, Lexington, D. C. Heath and Company, 1973, 204 pages.

leurs enfants se voyaient généralement accorder beaucoup de liberté. Il s'agit d'un autre contraste avec la religion puritaine, qui était plutôt empreinte du devoir d'obéissance et de la forte présence de l'autorité parentale.

Chez les femmes, il y avait là encore dissimilitude. Les mères de famille puritaines avaient une grande responsabilité morale face à leurs enfants. Cependant, l'élément le plus important les concernant était sans nul doute leur humilité. En effet, tous les auteurs marquants du puritanisme – pour ne nommer que Thomas Hooker, Thomas Shepard et John Cotton – s'entendent pour dire que l'humilité féminine est un des plus importants fondements de leur religion⁴⁷. La grande soumission de la femme puritaine face à l'autorité masculine n'empêchait cependant pas celle-ci de détenir un certain pouvoir, notamment parce que du point de vue spirituel, les deux sexes étaient considérés comme égaux, mais surtout parce que la bonne entente du couple était très importante pour les Puritains. De même, certains auteurs affirment que les femmes puritaines détenaient souvent un rôle majeur dans les activités économiques de leur mari⁴⁸.

Nous pourrions supposer que la culture amérindienne possédait certains éléments attrayants pour le non-converti. N'oublions pas que les captifs, une fois bien installés dans la colonie, se trouvaient coupés d'une des figures les plus influentes de leur religion, à savoir le ministre du culte. Sans l'encadrement de celui-

⁴⁷ À ce sujet, voir Amanda Porterfield, *Female Piety in Puritains New England, The Emergence of Religious Humanism*, New York, Oxford University Press, 1992, 207 pages.

⁴⁸ À ce sujet, voir Laurel Tatcher Ulrich, *Good Wives : Image and Reality in the Lives of Women in Northern New England, 1650-1750*, New-York, Random House, 1982, 296 pages.

ci, nous pouvons supposer que certains tendaient à choisir la voie de la facilité. Néanmoins, comme nous ne possédons ni les connaissances, ni la méthodologie nous permettant d'interpréter cette religion qui nous est étrangère, nous ne pousserons pas plus loin notre questionnement au sujet du puritanisme. De plus, nous ne disposons pas de récits d'anciennes captives ou d'enfants nous permettant de démontrer nos hypothèses.

Néanmoins, en se fiant au cas de Deerfield, il apparaît que parmi tous les captifs ayant effectué un séjour chez les Amérindiens, ce sont surtout des fillettes qui se sont installées dans les communautés amérindiennes jusqu'à la fin de leurs jours (voir Annexe A). Elles étaient toutes étaient âgées de six à onze ans, un âge suffisant pour comprendre la réalité de leur situation. De plus, si l'on prend le célèbre exemple d'Eunice Williams (âgée de sept ans lors du raid), fille du pasteur John Williams, il semble que ce soit vraiment elle qui ait fait le choix de demeurer dans sa famille d'adoption puisque malgré l'insistance de son père, elle n'a jamais accepté de retourner vivre en Nouvelle-Angleterre.

En ce qui concerne la conversion religieuse, il serait difficile d'affirmer hors de tout doute que celle-ci ait été sincère. En effet, nous ignorons comment les captifs, surtout les jeunes, ont perçu la campagne de conversion des Jésuites. Nous supposons que leur réaction a été variable. Si certains se sont sentis contraints d'adopter une nouvelle religion, il est toutefois possible que les plus jeunes néophytes se soient convertis de leur plein gré. En ce qui concerne les plus vieux, il est beaucoup plus

plausible que leur conversion n'ait été qu'apparente et ait surtout eu pour objectif d'en finir avec l'insistance des autorités religieuses⁴⁹.

Il aurait été intéressant de pouvoir consulter les archives des Jésuites au sujet de la conversion des captifs. Malheureusement, la majorité de celles-ci ont brûlé et ce qui en reste ne contient rien qui pourrait nous aiguiller⁵⁰. En contrepartie, nous disposons de quelques récits de captifs, de Deerfield et d'autres villages attaqués. Une particularité s'impose toutefois à ce sujet. Les récits provenant de Deerfield, c'est-à-dire ceux du pasteur John Williams, de son fils Stephen et de Joseph Kellogg insistent beaucoup plus sur l'élément religieux que tous les autres⁵¹. Il faut avouer que la résistance des Puritains adultes aux tentatives de conversion menées par les Jésuites devait être plus intense. Les moyens de conversion se devaient alors de l'être tout autant. Par définition, les Puritains étaient fondamentalement anticatholiques et ils étaient empreints d'une morale très stricte. Il serait donc facile de conclure d'emblée que le récit de ces trois anciens captifs est subjectif et qu'il présente les Jésuites sous un jour négatif.

Celui du pasteur Williams est effectivement noyé d'allusions à Dieu. Mais en tant que détenteur de l'autorité spirituelle, il n'aurait pas pu faire autrement. Il se devait aussi d'exécuter la volonté de Dieu, laquelle, selon lui, était de faire bénéficier

⁴⁹ Au sujet de l'importance du rituel du baptême, voir Colleen Gray, *The Congrégation de Notre-Dame, Superiors, and the Paradox of Power, 1693-1796*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 39. Elle explique notamment que pour les Français, le rituel du baptême signifiait la purification du péché originel et la victoire du catholicisme sur l'empire protestant.

⁵⁰ C'est du moins ce que nous a affirmé l'archiviste des Jésuites lors de notre demande d'accès à ces archives.

⁵¹ Voir à ce sujet les récits de Mary Rowlandson, John Gyles, Elizabeth Hanson, dans VanDerBeets, *op. cit.*, 314 pages.

sa communauté de son expérience dans le « popish country »⁵². Son fils Stephen, qui deviendra lui aussi pasteur, semble tout autant influencé dans son récit par son éducation religieuse. Néanmoins, les éléments sur lesquels il insiste sont quelque peu différents puisqu'il a rédigé son récit de captivité alors qu'il était adolescent et qu'il relate des faits qui datent de son enfance. Les mots sont alors plus simples, il fait beaucoup moins allusion à la volonté de Dieu et ramène à plusieurs reprises les souffrances qu'il a endurées par manque de nourriture.

Le dernier récit, celui de Joseph Kellogg est selon nous le plus intéressant, notamment parce que Joseph n'est pas le fils d'un pasteur. Ainsi, il ne semble pas ressentir le besoin de justifier ses actions autant que les deux premiers hommes. En outre, le jeune garçon qu'il était lors de sa captivité s'est tout à fait bien intégré à la société amérindienne, qu'il semblait apprécier. D'ailleurs, il deviendra plus tard interprète et voyageur.

Chacun de ces trois récits exprime bien entendu la perspective particulière de son auteur, ainsi que le désir de celui-ci de captiver le lecteur. Néanmoins, le fait que les trois documents, bien que rédigés à des époques différentes, contiennent des éléments semblables (nous faisons surtout référence aux méthodes de conversion des Jésuites) nous convainc suffisamment sur la valeur de l'information livrée. De toute façon, nous le verrons dans les prochaines lignes, même si les récits de ces anciens captifs étaient exagérés un tant soit peu, les informations qu'ils contiennent demeureraient encore pertinentes.

⁵² John Williams dans Haefeli & Sweeney, *Captive Histories...*, p. 96.

Commençons d'abord avec le récit du pasteur John Williams. *The Redeemed Captive*, publié en 1707, est le titre qu'a donné Williams à l'histoire de son séjour chez les Amérindiens et les Français. Dès le départ, il y est tout de suite question de Dieu. Selon le ministre du culte, les épreuves qu'il subit sont la volonté de Dieu et un test afin qu'il prouve la force de sa foi. Il semble que ce ne soit pas tant la précarité de sa situation de captif qui le dérange mais bien plutôt le fait qu'il se retrouve dans un pays de Catholiques.

En le lisant, on a l'impression que toutes les stratégies ont été utilisées pour le pousser à la conversion. À chacune, il oppose une résistance sans faille. Il décrit la manœuvre la plus courante: « My master took hold of my hand to force me to cross myself, but I struggled with him and would not suffer him guide my hand. Upon this he pulled off a crucifix from his neck and bade me kiss it, but I refused once again. He told me he would dash out my brains with his hatchet if I refused. I told him I should sooner choose death than to sin against God »⁵³. Ses ravisseurs ont été obligés de recourir aux manipulations les plus subtiles en lui faisant du chantage au sujet de ses enfants : « I told them my children were dearer to me than all the world, but I would not deny Christ and His truths for the having of them with me; I would still put my trust in God who could perform all things for me ». Selon ses dires, Williams n'aurait jamais faibli. Le pasteur était d'ailleurs très déçu de ceux qui se laissaient subjugués par les Jésuites et s'abandonnaient à la conversion. Énorme fut donc le choc lorsqu'il s'aperçut que sa fille Eunice avait été totalement assimilée par les Amérindiens. Au sujet de cet échec, il ne révèle d'ailleurs que très peu de détails

⁵³ Haefeli & Sweeney, *Captives Histories...*, p. 113.

dans son récit, sinon qu'il est éperdument attristé du sort de l'âme de sa fille, et non pas par son sort tout court.

Au sujet des techniques de conversion en général, il mentionne que les plus utilisées étaient la tromperie et le mensonge. Entre autres, il raconte que les Jésuites donnaient aux Anglais l'exemple de deux Protestantes, Abigail Turbet et Esther Jones, toutes deux très entêtées à conserver leur religion et qui, sur leur lit de mort, auraient finalement abjuré. Du coup, cela leur avait permis d'être enterrées dans un cimetière et selon les cérémonies catholiques d'usage. La peur de mourir et d'aller en enfer était souvent utilisée pour brouiller les convictions. C'est le prêtre Mériel, qui parlait couramment l'anglais, qui semble le plus avoir utilisé ce genre d'argument avec les captifs. C'est d'ailleurs lui que l'on retrouve dans à peu près tous les actes de baptême et de naturalisation des Anglo-Américains. Il ne faut donc pas être étonné que ce soit aussi lui qui a, selon ses dires, fait admettre à Abigail Turbet et Esther Jones l'hérésie protestante. Tout de suite après, il leur a administré l'extrême onction.

Toujours dans le domaine de la tromperie, Williams aborde l'histoire de l'un de ses fils, auquel les Français avaient promis une pension à vie s'il demeurait avec eux dans la colonie: « They told my child, if he would stay, he should have an honorable pension from the king every year and that his master, who was an old man and the richest in Canada [Jacques Leber] would give him a great deal, telling him, if he returned, he would be poor »⁵⁴. Cette stratégie n'aurait pas été une première car selon Marc-André Bédard, en 1702, 2 000 livres auraient été distribuées en

⁵⁴ Haefeli & Sweeney, *Captive Histories...*, p. 155.

gratifications parmi les Anglais nouvellement convertis⁵⁵. La même situation se serait aussi reproduite avec une jeune femme anglo-américaine placée dans un couvent. Selon le pasteur, celle-ci se serait aussi vue offrir une allocation, et voyant qu'elle persistait à refuser cette offre généreuse, elle aurait été battue et maltraitée à maintes reprises⁵⁶.

En outre, le pasteur Williams prétend que les Jésuites faisaient croire aux autres habitants de Deerfield qu'il avait décidé de passer à la foi catholique. Croyant que ce modèle suprême de la foi avait effectivement abjuré, il paraît que certains captifs auraient finalement cédé à l'insistance des missionnaires. Le récit du pasteur contient quelques autres histoires du même genre, qui démontrent surtout son opinion très négative du clergé catholique. À notre surprise, cela contraste avec son opinion des habitants français en général, qui est beaucoup plus positive. Il souligne leur ouverture et surtout, leur compassion à l'égard de ce que vivaient les captifs.

Au début de son récit, Williams semble même reconnaissant du soin porté par les Amérindiens à sa fille Eunice : « My youngest daughter, aged seven, was carried all the journey and looked after with a great deal of tenderness »⁵⁷. Même sentiment à l'égard des officiers français, qu'il définit comme très gentils, courtois et serviables, autant face à lui qu'aux autres prisonniers. Il fait notamment allusion à un officier français qui l'aurait invité dans sa demeure, l'aurait traité « very courteously » et qui

⁵⁵ Archives nationales du Canada, MG8, A1, Série 1, vol. 6, f 75-77. Marc-André Bédard, *op. Cit.*, p. 67.

⁵⁶ Haefeli & Sweeney, *Captives Histories...*, p. 134-135.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 104.

lui aurait prêté une chambre pendant un moment⁵⁸. Plusieurs lui auraient même donné les meilleures provisions qu'ils possédaient.

On constate également des témoignages de cette générosité de la part des habitants canadiens dans le récit de son fils Stephen, lequel est d'ailleurs fortement axé sur la nourriture. Ainsi, pour ce petit garçon de dix ans, ses pires tortionnaires sont ceux qui lui ont coupé les vivres alors que les « bons », c'est-à-dire les Français, étaient considérés comme tels parce qu'ils le nourrissaient convenablement. En effet, son récit est parsemé de passages de genre « The French were kind to me [and] gave [me] some bread which I had not eaten in a great while » ou encore « I went with the Frenchman who gave me some victuals, and made me lie on his couch »⁵⁹. Ce type de témoignage est toutefois normal étant donné l'âge du jeune homme et le fait qu'il ait toujours vécu dans une relative abondance, sa famille étant l'une des plus riches du village.

Stephen aborde lui aussi le thème de la conversion religieuse mais dans une moindre mesure. Il faut dire qu'il demeurait chez les Amérindiens Pennacook, qui selon ses propres mots, étaient des catholiques moins fervents que leurs alliés Mohawks⁶⁰. Néanmoins, selon le jeune homme, un des moyens les plus efficaces utilisés par les Jésuites était d'interdire aux enfants d'origine anglo-américaine de se parler dans leur langue maternelle. Stephen affirme que devant leur maître

⁵⁸ Haefeli & Sweeney, *Captives Histories...*, p. 109.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 166.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 167.

amérindien, les enfants faisaient semblant de s'ignorer mais quand ils le pouvaient, ils communiquaient en secret⁶¹.

Le récit de Joseph Kellogg est selon nous encore plus intéressant que les deux précédents. D'une part, Joseph, qui avait alors douze ans, était suffisamment âgé pour bien se souvenir des événements entourant sa captivité et les raconter ensuite. De plus, il est demeuré beaucoup plus longtemps parmi les Amérindiens que les Williams. À un certain moment, il faisait même totalement partie de leur communauté. Ce n'est qu'en 1714 qu'il a finalement décidé de retourner en Nouvelle-Angleterre. De par sa connaissance des langues amérindiennes, le jeune homme a rapidement gagné en importance auprès des autorités coloniales. D'abord voyageur, il s'est ensuite vu octroyer d'importantes tâches diplomatiques à la frontière entre les deux empires. Finalement, les descriptions contenues dans son récit rejoignent en plusieurs points celles des Williams. Surtout en ce qui a trait aux efforts de conversion des Jésuites.

À l'instar des autres captifs, il semble qu'il ait été victime du système de « punition-récompense » des Jésuites : « I was forced by my master to go to the church. He forced me to cross myself when I was unwilling. He threatened to beat me and would by force take my hand and make it for me. [He] would deny me victuals unless I would conform to them [i.e. Catholic practices] »⁶². Cependant, le

⁶¹ Haefeli & Sweeney, *Captive Histories...*, p. 167.

⁶² *Ibid.*, p. 182.

meilleur exemple de manipulation nous est offert alors qu'il raconte son expérience de guérison par les reliques:

Near a twelve-month after I have lived with them, I was taken sick with the smallpox. When my distemper was at the height, and my sores white and just ready to run, a Jesuit came to me. [He] told me my case was very hazardous, and that he had used all the ordinary means but without success. But, when he was looking over his medicines, some of the relics of this saint often came into his hand. But though he knew the great virtue of them, he dare not give them [to] me, because I was not a Roman Catholic in heart. [He] told me I was near dying. [He said] that if I would now promise that I would confess and be a Roman Catholic if upon taking some of these relics I should have help. He would give them to me. So I promised him. He gave me something under the name of the relics of the rotten wood of the coffin, after which I slept better and grew better. When I recovered, he told me of the promise that I had made, and how angry God would be with me if I did not make good my promises.⁶³

Si son récit ne précise pas s'il s'est finalement converti au catholicisme, il nous est permis de supposer qu'il a effectivement tenu sa promesse faite au Jésuite. Joseph lui-même semble avoir été étonné par sa guérison. Cependant, malgré les mauvais traitements et les manipulations des missionnaires, le récit de Joseph nous laisse perplexe face à ses convictions religieuses. En effet, il ne critique pas les fondements de la religion catholique, comme l'a fait John Williams. Il ne fait plutôt que répéter les arguments utilisés par les Jésuites dans leurs tentatives de conversion. La forme de son texte le démontre d'ailleurs bien puisqu'il utilise continuellement les mots « they told me », lorsqu'il fait référence aux prêtres, missionnaires et autres hommes de foi.

Il évoque aussi d'autres méthodes de conversion et d'assimilation. Il prétend notamment que les prêtres séparaient les enfants des autres adultes anglo-

⁶³ Haefeli & Sweeney, *Captive Histories...*, p. 183-184.

américains⁶⁴. Nous pouvons facilement imaginer le désarroi de ces jeunes, prisonniers d'un milieu différent de tout ce qu'ils avaient connu dans le passé. Ainsi privés de leurs points de repères, ils n'avaient d'autres choix que de se tourner vers leurs maîtres amérindiens ou les missionnaires. Ces derniers se faisaient – toujours selon Joseph – un devoir de leur raconter l'histoire du protestantisme à leur façon. Les écouter alors qu'ils insistaient sur la vie de débauche d'Henri VIII, roi d'Angleterre de 1509 à 1547 et fondateur de la religion anglicane, ou racontaient la vie de Jean Calvin (1509-1564) et de Martin Luther (1483-1546) d'une manière excessivement négative, les enfants étaient alors facilement brouillés dans leurs convictions⁶⁵. Les prêtres effrayaient aussi les plus jeunes en leur racontant que s'ils persistaient dans leur foi protestante, ils se verraient assurément refuser l'entrée au paradis. En contrepartie, ces mêmes prêtres n'avaient de cesse de vanter le catholicisme et de mettre de l'avant tous ses miracles⁶⁶.

Malgré tout, force nous est de constater que tous ces hommes qui travaillaient à la conversion des Anglo-Américains ou même des Amérindiens étaient profondément convaincus du bien-fondé de leur mission. Du coup, n'importe quel moyen de conversion, que ce soit par la force, la manipulation ou la violence, pouvait être bon et justifiable. Si au bout du compte, il permettait de « sauver l'âme » des hérétiques, le but était atteint⁶⁷.

⁶⁴ Haefeli & Sweeney, *Captive Histories...*, p. 182.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 182-183.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 183.

⁶⁷ Rappelons que tous les captifs restés avec les Amérindiens avaient entre six et onze ans lors de leur arrivée en Nouvelle-France. De plus, il ne s'agissait que de fillettes : Mercy Carter (10 ans), Mary Field (6 ans) mais finalement rachetée, Abigail French (6 ans), Mary Harris (9 ans), Joanne Kellogg

2.2. Chez les Français

Les habitants français aussi croyaient faire œuvre pour Dieu en rachetant les captifs à leurs maîtres amérindiens. La plupart du temps, il s'agissait de jeunes hommes ou d'hommes matures, desquels ils pouvaient retirer un certain avantage. Cela n'excluait toutefois pas pour autant les femmes. En outre, les captifs ne devenaient pas plus libres en étant rachetés. Leur statut se comparait plutôt à celui des engagés, c'est-à-dire qu'ils habitaient chez leur « acheteur » et étaient logés et nourris, en échange de certains travaux. Leur liberté de mouvement était aussi restreinte puisque les rassemblements dans des lieux publics ou privés de plusieurs captifs étaient interdits.

On remarque que ce sont surtout de riches familles de marchands ou d'artisans qui ont le plus souvent fait l'acquisition des prisonniers. En ce qui concerne le cas précis de Deerfield, des officiers militaires – on ne sait pas s'ils avaient pris part à l'attaque – semblent aussi avoir racheté la liberté de quelques prisonniers. De même, lors du baptême des captifs, l'épouse de l'acheteur et l'acheteur lui-même faisaient habituellement office de marraine et de parrain. L'identité des acquéreurs de chaque prisonnier n'est pas connue, mais quelques-uns, sans doute en raison de leur notoriété, ont laissé leur trace dans les registres.

(11 ans), Eunice Williams (7 ans) et Hannah Hurst (8 ans), envoyée à la mission de la Montagne (Agniers du Sault-au-Récollet).

Ainsi, nous savons par exemple que Mary Brooks, âgée de sept ans lors de l'attaque, a été rachetée par François Le Verrier de Rousson, officier militaire à Montréal⁶⁸. À son baptême en 1705 sont présents Joseph De Fleury De La Gorgeandière, écuyer, chez qui elle demeure, Le Verrier lui-même, pour lequel on précise qu'il est écuyer et capitaine d'une compagnie du détachement de la Marine⁶⁹. Un des deux hommes a probablement été le parrain et Charlotte De Fleury, femme de Le Verrier, la marraine. Après 1712, il n'y a plus de traces de Mary Brooks dans les actes ou les registres.

Ensuite, nous retrouvons Freedom French (âgée de onze ans lors de l'attaque), qui n'a pas été rachetée par un militaire ou attaquant, mais plutôt par un certain Jacques Lebé, marchand et immigrant français – à ne pas confondre avec Jacques Leber, père et fils, eux aussi marchands très prospères – et sa femme Françoise Lemaître de Lamorille. Elle demeurait d'ailleurs chez eux. On constate toutefois un fait inusité lors de son baptême, à savoir que son parrain est Louis-Thomas de Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France⁷⁰.

Il y a également le cas de Thomas Hurst, âgé de douze ans lors de l'attaque. Lors de son baptême en 1706, son parrain est Jean-Baptiste de La Chassigne, écuyer et capitaine d'une compagnie du détachement de la Marine; on ne sait pas s'il était présent lors de l'attaque⁷¹. Sa marraine est Élisabeth Lemoyne, épouse de Charles

⁶⁸ Fournier, *op. cit.*, p. 110-111.

⁶⁹ PRDH, acte #210951, 19 juillet 1705.

⁷⁰ PRDH, acte #210982, 06 avril 1706.

⁷¹ PRDH, acte #191006, 17 janvier 1706.

Lemoyne de Longueuil, capitaine d'une compagnie du détachement de la Marine. Leur fille, Marie-Élisabeth Lemoyne est elle aussi présente. Cela nous laisse croire que Thomas a probablement été racheté par l'un de ces deux hommes. Il est à noter que la famille Lemoyne apparaît très souvent dans les documents ayant trait aux captifs. Nous pouvons supposer qu'ils voyaient là une bonne façon de dépenser leur fortune, tout en démontrant leur statut social et en faisant œuvre pour Dieu. De plus, cette famille a toujours entretenu de bonnes relations avec les Amérindiens et il est possible qu'il leur ait été plus facile de négocier le rachat des prisonniers.

Nous retrouvons à nouveau les Lemoyne lors du baptême d'Abigail Nims, âgée de trois ans lors de l'attaque, puisque sa marraine est Marie-Élisabeth Lemoyne⁷². Abigail est d'ailleurs renommée Marie-Élisabeth, en l'honneur de cette riche dame. Charles Lemoyne de Longueuil est aussi présent au baptême.

Le scénario se répète encore une fois lors du baptême d'Elizabeth Price, âgée de vingt ans lors de l'attaque⁷³. Celle-ci aurait, selon Marcel Fournier, été rachetée par Pierre Leber. Ce qui semble plausible puisque ce dernier est présent lors du baptême de la jeune femme. À cet événement, sont présents sa marraine, Marie-Élisabeth Lemoyne, et encore une fois, Charles Lemoyne qui, tel que mentionné plus haut, avait à cœur ce genre d'événement. Il faut souligner que les familles Leber et Lemoyne étaient associées en affaires et dans la sphère publique depuis les premières

⁷² PRDH, acte #175370, 15 juin 1704.

⁷³ PRDH, acte #210988, 25 avril 1705.

décennies d'existence de Ville-Marie. De même, elles maintenaient des liens très serrés avec les autorités religieuses, notamment avec les Sulpiciens.

Un autre captif, Ebenezer Stibbins, âgé de neuf ans lors de l'attaque, n'a quant à lui jamais été racheté, car il habitait chez sa sœur Abigail et son mari Jacques de Noyon. Cependant, à son baptême étaient présents sa marraine, Jeanne Crevier, épouse de Pierre Boucher de Boucherville, ce dernier, ainsi que son parrain, Jacques-Charles de Sabrevois, capitaine d'une compagnie du détachement de la Marine dont il a d'ailleurs pris le prénom⁷⁴. On ne sait pas si Sabrevois était présent lors de l'attaque.

De la même famille, il y a Thankful Stibbins qui, amenée en captivité en Nouvelle-France par les Abénaquis, est rachetée par nul autre que Jean-Baptiste Hertel de Rouville en 1706. En avril 1707, lors de son baptême, sont présents Hertel de Chambly et Deperigny, le commandant du fort de Chambly⁷⁵. Thankful est donc la seule personne de Deerfield dont le rachat a été effectué par un attaquant dont le nom est connu. Et il ne s'agit pas de n'importe lequel! Pourtant, Hertel de Rouville ne semble pas avoir gardé contact avec elle puisqu'il n'apparaît dans aucun acte subséquent la concernant.

⁷⁴ PRDH, acte #211071, 29 juin 1708.

⁷⁵ PRDH, acte #210510, 23 avril, 1707.

2.3. La Congrégation de Notre-Dame

La Congrégation de Notre-Dame (CND) semble avoir joué un rôle assez important dans le rachat des captives de tous âges. Nous savons que les religieuses tenaient un journal de tout ce que se passait au quotidien dans leur institution; elles le tiennent d'ailleurs encore aujourd'hui. Nous aurions aimé pouvoir consulter ces *Annales*, ce qui nous aurait entre autres permis de connaître l'opinion des sœurs face à l'immigration forcée des femmes anglo-américaines. Malheureusement, comme pour beaucoup d'autres sources de la même époque, les *Annales* de la CND ont été détruites lors d'un incendie. Les seules informations concernant notre sujet d'étude proviennent donc d'un manuscrit, *L'Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal*, publié en 1910⁷⁶. Bien que l'on y perçoive clairement la propagande catholique du début du XX^e siècle, ce document comporte tout de même plusieurs passages intéressants provenant de la mémoire collective des religieuses et de certains papiers qu'elles avaient pu conserver.

Quelques passages relevés à travers quatre des onze volumes de cet ouvrage nous ont semblé particulièrement pertinents. Ils nous permettent entre autres d'ajouter des détails à l'histoire déjà connue de l'attaque sur Deerfield. À noter que les expressions utilisées par les religieuses pour leur rédaction sont tout autant révélatrices que le texte lui-même. Par exemple, lorsqu'elles font référence aux

⁷⁶ Congrégation de Notre-Dame, *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal*, Montréal, La Congrégation, 1910, vol. 3, 5, 7 et 9.

captifs, elles les qualifient habituellement « d'hérétiques », soulignant ainsi davantage leur statut de Protestants et non de prisonniers :

M. Henry-Antoine Mériel, qui possédait la connaissance de l'anglais, s'occupait de la conversion des hérétiques. En 1705, il avait reçu l'abjuration de Samuel Williams, âgé de 16 ans, fils du ministre de Deerfield, pris en 1704; l'année suivante, il baptisa Freedom French, à qui il donna le nom de Marie-Françoise; et en 1707, la même faveur fut conférée à une sœur de la précédente, dans notre chapelle⁷⁷.

Ce passage, en plus de rendre compte de l'opinion des sœurs face à une religion opposée à la leur, nous apprend que le curé Mériel, dont on retrouve le nom à titre de célébrant dans la majorité des actes concernant les captifs, parlait anglais. Son omniprésence auprès des étrangers prend alors tout son sens. Nous pouvons supposer qu'il agissait auprès d'eux comme interprète et qu'il était même l'un des éléments clés de leur conversion. En mai 1710, lorsque plus de 52 habitants sont naturalisés Français, c'est encore le curé Mériel qui est le principal officiant de la cérémonie⁷⁸.

Un second extrait nous donne quant à lui une idée de la façon dont l'attaque de Deerfield pouvait être racontée en Nouvelle-France. L'extrait confirme aussi la supposition émise par Haefeli et Sweeney selon laquelle Hertel de Rouville aurait participé à l'expédition en compagnie de quatre de ses frères :

Hertel de Rouville, avec quatre de ses frères, fut envoyé contre Deerfield (Massachusetts), à la tête du gros de l'armée des Abénaquis; et la destruction de

⁷⁷ Congrégation de Notre-Dame, *op. cit.*, vol 3, p. 34.

⁷⁸ PRDH, acte #401438, mai 1710. Lors de cet événement, nous retrouvons plusieurs captifs (de Deerfield et d'autres villages attaqués), de même que des enfants d'anciens captifs. Entre autres, l'acte contient les noms de Joseph « Kalogg », Thomas « Huss », Antoine Nicolas « Huss », Jean Charles « Stebbens », Louis Therese « Stobbon », Elisabeth Hust, Madeleine « Alleyn », Anne « Huss », Marie « Brook ».

cette ville calma pour un temps l'agitation des esprits. Ce fut deux heures avant le jour (mars 1704), que les habitants de Deerfield furent arrachés à leur sommeil pour être mis à mort (au nombre de cinquante), ou faits prisonniers des Abénaquis (une centaine). Parmi ces derniers se trouvait le ministre protestant, M. Williams, avec toute sa famille, et un bon nombre d'enfants appartenant pour la plupart aux familles les plus riches de l'endroit. Plusieurs captives furent rachetées des Sauvages par les Français, et placées dans les diverses communautés du Canada, où elles se firent catholiques. La deuxième abjuration qui se fit dans notre chapelle fut celle d'Elisabeth Price, veuve Stevens⁷⁹.

Nous constatons ici que les religieuses étaient assez bien informées. Leurs estimations quant au nombre de gens tués et faits prisonniers sont assez précises. Il y a cependant discordance lorsqu'elles affirment que les enfants pris appartenaient aux familles les plus riches du village. En effet, la seule famille riche qu'il avait été prévu de viser lors de l'attaque était celle du pasteur Williams puisque celui-ci devait servir de rançon contre un Français détenu par les autorités britanniques. Autrement, les assaillants ne semblent pas du tout avoir fait de distinction entre les familles à attaquer. Au contraire, dans presque toutes les familles, certains membres ont été tués et d'autres, épargnés. Cette précision est difficile à expliquer : en 1910, pensait-on rendre l'attaque moins grave en avançant que seules les familles les plus riches de l'endroit avaient été touchées?

Dans un autre volume, les religieuses nous révèlent cette fois leur opinion par rapport à leurs voisins et alliés Amérindiens. Elles écrivent : « John Stibbins, après avoir vu expirer l'un de ses fils sous les coups des barbares sauvages, fut fait captif avec sa femme et le reste de leurs enfants »⁸⁰. Les religieuses savaient que l'expédition contre Deerfield – c'est également le cas des expéditions contre tous les

⁷⁹ Congrégation de Notre-Dame, *op. cit.*, vol. 3, p. 27.

⁸⁰ *Ibid.*, vol. 5, p. 316

autres villages anglo-américains –, avait été commandée par les Français, dans le but de calmer les esprits, mais répondait surtout à des visées impériales, tel que mentionné ci-haut. C'est donc suite à un ordre du gouverneur, et plus directement de Rouville, que les Amérindiens avaient tué des habitants. La dualité présente à la CND devient alors intéressante : bien qu'elles connaissent tous ces faits, les religieuses mettent davantage l'accent sur les actes des Amérindiens, diminuant ainsi le rôle plus négatif joué par la France.

Après avoir insisté sur le côté plus négatif de l'attaque, les religieuses mettent ensuite l'accent sur tous ses bénéfiques. Elles racontent notamment avec beaucoup de détails l'histoire d'Abigail Nims et d'Ignace Rising, tous deux vivant dans une mission sulpicienne et qui représentaient l'exemple parfait de la conversion. Elles abordent l'enlèvement d'Abigail, qui, « pendant sa longue route de Deerfield à Montréal, avait vu sa mère tomber gisante sous les coups des barbares, se vit conduire en arrivant, dans la pauvre cabane d'une sauvagesse de la montagne, nommée Ganastarsie, qui lui donna le nom de Towatogowash (elle retire de l'eau) »⁸¹. Par la suite, l'enfant avait été prise en charge par les religieuses, convertie à la religion catholique, puis mariée à Josiah Rising. Il semble qu'elle ait alors fait la plus grande fierté des religieuses :

Celle de ces enfants qui fit le plus honneur aux sœurs du Sault-au-Récollet fut sans contredit une petite fille nommée Elisabeth Naims ou Nims (il y a doute si elle appartenait à la famille Nims ou aux Stebbins) [elle appartenait aux Nims], prise sur les Anglais à Deerfield alors qu'elle n'avait que deux ou trois ans. Elle profita si bien des leçons de ses maîtresses qu'elle fut un exemple de grande édification pour

⁸¹ Congrégation de Notre-Dame, *op. cit.*, vol. 5, p. 316-317.

tous les Sauvages; et que, dans la suite, étant devenue mère de famille, elle eut la consolation de donner deux de ses filles à la religion dans notre institut⁸².

Puis elles enchaînent avec Josiah Rising, qui « avait été fait esclave en même temps que les Nims et les Stebbins, et était demeuré quelque temps chez son maître sauvage. Touché sur le sort du jeune captif, les Messieurs de Saint-Sulpice, missionnaires au Sault-au-Récollet, prirent soin de lui, l'instruisirent des mystères de la foi; et, le 23 décembre 1706, lui conférèrent le saint baptême, où il reçut le nom d'Ignace »⁸³. À noter que pour les deux enfants, les religieuses insistent d'abord sur une expérience amérindienne qu'ils décrivent de façon négative. Ensuite vient le sauvetage par la religion, qui vient culminer par une citation des plus héroïque :

Jamais peut-être, dit M. Faillon parlant d'Ignace et d'Elisabeth, la grâce de l'instruction chrétienne ne tomba dans des cœurs mieux disposés que ne l'étaient ceux de ces deux enfants; car, loin de regretter la perte de leur liberté, ils s'estimèrent heureux l'un et l'autre d'avoir acquis à ce prix le bienfait inestimable de la foi, dès qu'ils furent capables d'en comprendre l'excellence⁸⁴.

Peut-être les deux jeunes gens étaient-ils effectivement bien heureux de leur situation. Tel que le soulignent les religieuses, il avait été stipulé que les captifs convertis à la fois catholique, âgés d'au moins douze ans, ne pourraient être forcés de retourner dans leur famille d'origine à la fin de la guerre⁸⁵. Elisabeth, lorsque la possibilité de retourner en Nouvelle-Angleterre lui aurait été proposée, aurait répondu « qu'elle aimait mieux n'être qu'une pauvre prisonnière, parmi les catholiques, que de devenir une riche héritière dans une famille protestante... De son côté, Ignace Raizenne (Josiah Rising) refusa pour le même motif de retourner dans

⁸² Congrégation de Notre-Dame, *op. cit.*, vol. 3, p. 41

⁸³ *Ibid.*, vol. 5, p. 317.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 317-318.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 318

son pays »⁸⁶. Il ne faut pas oublier cependant que la petite Abigail avait été enlevée à l'âge de trois ans et Ignace, à neuf ans.

Quoi qu'il en soit, la vie de ces deux jeunes gens n'a pas seulement été rapportée par la CND. Elle a fait l'objet de plusieurs recherches de la part des généalogistes. Nous savons par exemple que la descendance de ce couple de captifs convertis a donné huit enfants. De ce nombre, un des fils et deux des filles ont été envoyés dans les ordres religieux. Une des filles, Marie Raizenne, est plus tard devenue sœur St-Ignace et en 1778, mère supérieure de la Congrégation de Notre-Dame⁸⁷. Plusieurs autres membres de cette famille sont aussi entrés dans les ordres, démontrant ainsi que l'influence des religieuses et des missionnaires s'est fait sentir pendant de nombreuses années.

⁸⁶ Congrégation de Notre-Dame, *op. cit.*, vol. 5, P. 318.

⁸⁷ Voir Yves Quesnel, «La famille Raizenne (Rising)», *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 1969, 20, pages 220-226.

3. L'après-guerre

3. 1. Lieux d'établissement, occupations et statuts sociaux

Nos ancêtres avaient recours aux notaires beaucoup plus souvent que nous, pour toutes les transactions importantes de leur vie, mais aussi pour régler certains litiges, préférant cette solution à la comparution en cour. En raison de l'immense potentiel de l'acte notarial, il est logique d'aller y puiser les informations nécessaires à l'étude du passé⁸⁸. Tel que mentionné précédemment, nous avons donc tenté de reconstituer le parcours de vie et d'intégration des familles de captifs grâce aux contrats de mariage, utilisés conjointement avec les actes de mariage des registres paroissiaux⁸⁹.

Pour évaluer le statut social des individus à l'étude, nous nous sommes principalement servie de deux indicateurs qui se trouvent dans la quasi-totalité des contrats de mariage rédigés à l'époque du Régime français, à savoir le douaire et le préciput⁹⁰. Le douaire était un montant réservé exclusivement à la femme, afin de la compenser pour son travail effectué en tant que mère et épouse. En cas de décès de l'époux, le douaire était prélevé de l'héritage par la veuve. De même, en cas de

⁸⁸ Pour plus de renseignements quant à aux actes notariés, voir Louis Lavallée, «Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France», *RHAF*, 28, 3 (hiver 1974), pages 385-404.

⁸⁹ Nous nous sommes servis de la base de données mise sur pieds par le Programme de recherche en démographie de l'Université de Montréal (PRDH) ainsi que de la base de données Parchemin. À ce sujet, voir Hélène Lafortune et al., *Parchemin s'explique... : guide de dépouillement des actes notariés du Québec ancien*. Montréal, Archiv-Histo, Ministère des affaires culturelles, ANQ, Chambre des notaires du Québec, 1989, 284 pages.

⁹⁰ Pour en connaître davantage sur toutes les clauses entourant le douaire et le préciput, voir Jérôme-Luther, *Valeurs et pouvoir. La reproduction familiale et sociale en Île de France*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, 461 pages.

faillite, le douaire demeurait protégé des créanciers. Dans les milieux paysans, la valeur la plus fréquente du douaire, pour cette époque, était de 300 livres.⁹¹ Celle pour les marchands était de 1 000 à 2 000 livres et celle pour les officiers allait de 4 000 à 6 000 livres⁹². Le préciput était un autre des avantages du contrat de mariage. Il revenait à l'un des deux conjoints lorsque l'autre décédait, et consistait en un montant en argent ou en biens mobiliers prélevé par le survivant, avant que le partage entre les héritiers ne s'effectue. La valeur la plus fréquente de celui-ci était normalement de la moitié du douaire, c'est-à-dire environ 150 livres pour les paysans⁹³.

Ces deux indicateurs ne sont évidemment que des outils nous permettant d'obtenir un aperçu du statut social des individus et non de la richesse globale des familles. Utilisés conjointement aux actes notariés, ils constituent toutefois un bon instrument de recherche nous permettant d'étudier la transmission des avoirs familiaux, la condition des femmes, le veuvage, et dans notre cas, les statuts sociaux ainsi que les stratégies matrimoniales. La présente section vise à étudier le statut social des anciens captifs, de même que leur lieu d'établissement et leur occupation. Nous les suivrons brièvement un à un et terminerons notre revue par un tableau et une vue d'ensemble du sujet.

⁹¹ Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris/Montréal, Plon, 1974, p. 421.

⁹² *Idem.*

⁹³ Martine Cardin et Guy Desmarais, «Les contrats de mariage au Bas-Canada : étude préliminaire», *Les Cahiers d'histoire*, Volume 3, n^o2, (1983), p. 51.

En éliminant les captifs qui se sont définitivement intégrés à la société autochtone, ainsi que ceux qui sont retournés aux colonies britanniques, force est de constater que le bassin à l'étude est considérablement réduit. Un second constat s'impose aussi : la majorité des sujets sont maintenant des femmes, à l'exception de John Carter, Thomas Hurst, Joseph Stibbins et de Jacques de Noyon, qui était déjà de nationalité française.

Tous se sont mariés et établis dans la région de Montréal. Leurs occupations diffèrent cependant. Nous retrouvons donc la première captive, Sarah Allen, à l'Île Perrot. Le 22 avril 1710, elle unit sa destinée à Guillaume Lalonde dit L'Espérance, un agriculteur⁹⁴. Selon son contrat, elle reçoit 300 livres en douaire préfix⁹⁵ et elle possède une somme d'argent qui servira au couple à payer une partie de la terre que leur concèdent les Sulpiciens⁹⁶. Comme plusieurs à la même époque, Lalonde tire des revenus d'une activité complémentaire en effectuant quelques voyages de traite (notamment à l'été 1717, 1736 et 1738)⁹⁷. Plusieurs actes notariés indiquent des transactions de ventes et d'achats de terres arables dans le haut de Montréal et à l'Île Perrot. Certaines transactions s'effectuent dans les années suivant les contrats de traite. À mesure que le couple chemine à travers le temps, il semble réussir à

⁹⁴ PRDH, acte #15250, 27 avril 1710.

⁹⁵ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Raimbault, le 22 avril 1710 : Contrat de mariage entre Guillaume Lalonde, fils majeur de feu Jean de Lalonde et de Marie Barban, de l'île de Montréal; et Marie-Madeleine Allyn, de l'île de Montréal, fille de Edward Allyn, notaire et de Mary Painter, de Dirfil en la Nouvelle-Angleterre.

⁹⁶ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Raimbault, le 22 avril 1710 : Concession d'une terre située au haut de l'île de Montréal sur le lac St-Louis; par le Séminaire de St-Sulpice de Montréal, seigneur propriétaire de l'île de Montréal, à Guillaume Lalonde, habitant, du haut de l'île de Montréal.

⁹⁷ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, le 03 juillet 1717, notaire F. Lepailleur de LaFerté, le 06 juin 1736 et le 05 juin 1738.

accroître ses avoirs. En 1740, Louis, un des fils du couple, décide de se marier⁹⁸. Les montants du douaire et du préciput accordés à son épouse, soit de 1 000 et 500 livres, laissent sous-entendre une élévation du statut socio-économique de la famille⁹⁹. À son mariage, Louis Lalonde possède déjà une terre de trois arpents de front sur 20 de profondeur et sur laquelle quelques arpents sont déjà en labours¹⁰⁰. D'autres enfants du couple recevront toutefois des sommes inférieures à leur mariage. C'est notamment le cas de leurs fils François et Albert, qui n'accordent que 300 et 200 livres en douaire et préciput à leur épouse respective¹⁰¹. En contrepartie, Albert inclut également dans la communauté de biens une terre de neuf arpents de front sur 20 de profondeur et sur laquelle 30 arpents sont déjà mis en valeur¹⁰². En 1755, lors du mariage d'une des petites-filles du couple Lalonde, leur fils Guillaume est mentionné à titre de major de milice. Le couple Lalonde, qui demeure à l'Île Perrot, comme pratiquement toute la famille d'ailleurs, a ainsi mené une vie prospère.

À l'opposé, nous retrouvons John Carter, qui suite à son mariage avec Marie Courtemanche, choisit de s'établir à Rivière-des-Prairies¹⁰³. Il y deviendra alors

⁹⁸ PRDH, acte #180970, 07 février 1740.

⁹⁹ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire H.-O. Pressé, le 6 février 1740 : Contrat de mariage entre Louis Lalonde (24 ans), fils de Guillaume Lalonde, de la seigneurie de Soulange, gouvernement de Montréal; et Louise Picard, fille de Pierre Picard, cordonnier et de Madeleine Provencher, de la ville des Trois-Rivières.

¹⁰⁰ *Idem*.

¹⁰¹ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire L.-C. Danré de Blanzay, le 25 mars 1745 : Dépôt d'un contrat de mariage entre François Lalonde, de la côte de Soulange, fils de Guillaume Lalonde et de Marie-Madeleine Halaine, de Soulange; et Marie-Élisabeth Reome, fille de Simon Reome, de l'île Perault. Ainsi que le 13 mars 1746, Dépôt d'un contrat de mariage entre Albert Lalonde, fils de Guillaume Lalonde et de Marie-Madeleine ?, de la seigneurie de Soulange aux Cèdres; et Marie-Angélique Monpetit, fille de Pierre Monpetit et de Angélique Villeray.

¹⁰² *Idem*.

¹⁰³ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit St-Martin, le 27 octobre 1718 : Contrat de mariage entre Jean Chartier, de la Pointe-aux-Trembles, fils de Samuel Chartier et de feu Marie Frident; et Marie Courtemanche, fille de Antoine Courtemanche.

agriculteur. Peu d'informations à son sujet sont disponibles, sinon que le couple a effectué de nombreuses transactions d'achat et de vente de terres et qu'il s'est transporté à Saint-Antoine-sur-le-Richelieu en 1727¹⁰⁴. Nous supposons donc qu'il a vécu une vie sans histoire, à l'image de ses semblables. Nous savons cependant que Marie, sa femme, était la fille d'Antoine Courtemanche et de Marguerite Vaudry¹⁰⁵. Or, tel que mentionné précédemment, à son arrivée dans la colonie, John, alors âgé de huit ans, avait été racheté par un dénommé Jacques Vaudry de Pointe-aux-Trembles. C'est peut-être à ce moment que les deux jeunes gens se sont rencontrés. De plus, lors de leur mariage, John avait 22 ans et Marie, 26 ans¹⁰⁶. Leur âge, particulièrement le fait que la femme est ici plus âgée que l'homme, laisse supposer qu'ils se sont unis par amour. Comme Marie avait dépassé l'âge moyen au mariage, il serait plausible que ses parents aient pu juger acceptable son union avec un ancien captif.

Toujours à Rivière-des-Prairies, nous retrouvons le deuxième captif masculin, Thomas Hurst. Les deux anciens captifs se sont peut-être retrouvés dans la même paroisse par une coïncidence ou en raison d'une amitié. Le 27 avril 1716, il épouse à Rivière-des-Prairies, Marguerite Thibault dit Léveillée¹⁰⁷. La lecture de leur contrat de mariage révèle que celle-ci se voit attribuer un douaire préfix de 300 livres alors que son préciput est de 150 livres¹⁰⁸. Ce sont donc des montants similaires à la

¹⁰⁴ Fournier, *op. cit.*, p. 112.

¹⁰⁵ PRDH, acte #41116, 13 février 1691.

¹⁰⁶ PRDH, acte #12861, 29 octobre 1718.

¹⁰⁷ PRDH, acte #12850, 27 avril 1716.

¹⁰⁸ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Raimbault, le 25 avril 1716 : Contrat de mariage entre Thomas Hurst, de la côte de la Rivière des Prairies en l'île de Montréal, fils de Thomas Hurst, de

majorité des paysans canadiens à la même époque. Malheureusement, Marguerite décède à peine quelques mois après leur union. Hurst se marie une seconde fois en février 1718, cette fois-ci à Françoise Rouleau, également de Rivière-des-Prairies¹⁰⁹. On retrouve Hurst dans les actes pour la dernière fois en 1741, alors qu'il assiste au baptême de sa fille Marie-Joséphé¹¹⁰. Nous croyons qu'il serait décédé quelques temps plus tard puisque trois actes datant de 1742, dont un inventaire après décès et le contrat de remariage de Françoise, identifient cette dernière comme veuve¹¹¹. De plus, tous les actes ont été passés la même année chez le notaire Danré de Blanzly. Nous ne possédons aucun indice sur l'occupation de Thomas. Tout comme son ami John, peut-être a-t-il vécu une vie d'agriculteur, comme celle qui l'aurait attendu en Nouvelle-Angleterre.

Après l'Île Perrot et Rivière-des-Prairies, nous nous transportons à La Prairie, lieu où Elizabeth Corse et son mari Jean Dumontet dit Lagrandeur ont vécu¹¹². Il faut noter qu'en 1712, soit quelques mois avant son mariage, Elizabeth accouche d'un enfant illégitime¹¹³. Il est toutefois impossible de savoir si le père de cet enfant était son futur mari Jean. La grande différence d'âge entre les époux (environ 37 ans)

Dierfid en la Nouvelle-Angleterre; et Marguerite Thibault, fille de Pierre Thibault dit Léveillé et de Catherine Baudry, de la côte de la Rivière des Prairies.

¹⁰⁹ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Lepailleur de LaFerté, le 28 février 1718 : Contrat de mariage entre Thomas Hut, fils de Thomas Hut et de Sarah ?, de la province de Kerphile en la Nouvelle Angleterre; et Marie-Françoise Rouleau, fille de François Rouleau et de Françoise Geoffron de la paroisse de Montréal.

¹¹⁰ PRDH, acte #114927, 29 avril 1741.

¹¹¹ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire L.-C. Danré de Blanzly, le 16 novembre 1742 : Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Leblan, habitant, de la côte St-Michel en l'île de Montréal, veuf de Catherine Jubinville, fils de Julien Leblan et de Anne Vannier, de la côte St-Michel; et Françoise Rouleau, de la Rivière-des-Prairies en l'île de Montréal, veuve de Thomas Hust.

¹¹² BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire G. Barette dit Courville, le 07 juin 1712 : Concession d'une terre située sur le bord de la rivière la Tortue en la seigneurie de La Prairie de la Magdeleine; par la Compagnie de Jésus, à Jean Dumontet dit Lagrand, de La Prairie de la Magdeleine.

¹¹³ Fournier, *op. cit.*, p. 116-117.

porte aussi au questionnement, bien que cela ne soit pas inhabituel à l'époque¹¹⁴. Selon Marcel Fournier, Jean Dumontet aurait été un ancien Français passé en Angleterre suite à la révocation de l'Édit de Nantes¹¹⁵. Étant de religion protestante, il est possible que la très jeune Elizabeth ait trouvé un certain réconfort en ce compagnon de vie, malgré son âge avancé. Suite à la mort de son mari, Elizabeth épouse en secondes noces Pierre Monet¹¹⁶. On ne retrouve toutefois aucune mention quant au métier de l'un ou l'autre des époux. Sans doute étaient-ils agriculteurs eux aussi. Nous savons cependant qu'en mai 1743, leur fils Jean-Baptiste se fait engager à titre de voyageur pour la traite des fourrures¹¹⁷ et qu'en 1759, leur fille Marie-Charlotte unit sa destinée à un immigrant irlandais¹¹⁸. En supposant que cet Irlandais parlait aussi la langue anglaise, il n'est pas à exclure que Jean et Élisabeth l'auraient enseignée à leurs enfants et qu'elle se serait transmise ensuite.

Le couple suivant est l'un des plus intéressants à étudier puisqu'il était déjà formé avant même l'attaque sur le village de Deerfield. Il s'agit de celui de Jacques de Noyon et d'Abigail Stibbins, de Boucherville. Les actes notariés sont également très nombreux à leur sujet. En les consultant, il est possible de constater que de

¹¹⁴ Fournier, *op. cit.*, p. 124.

¹¹⁵ *Idem.*

¹¹⁶ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire G. Barette dit Courville, le 19 janvier 1730 : Contrat de mariage entre Pierre Monet (26 ans), natif de La Prairie de la Magdeleine y demeurant, fils de François Monet et de Marie Dumas; et Elisabeth Casse (35 ans), native de Guelfild sous la dépendance D'Angleterre, veuve de Jean-Baptiste Dumontet dit Lagrandeur, fille de James Cas et de Elisabeth Quetline.

¹¹⁷ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire L.-C. Danré de Blanzy, le 26 mai 1743 : Engagement en qualité de voyageur de Jean-Baptiste Dumontet dit Lagrandeur, de La Prairie de la Magdeleine, à Jean-Baptiste Blondeau, marchand bourgeois de la ville de Montréal.

¹¹⁸ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire G. Hodiesne, le 14 octobre 1759 : Contrat de mariage entre Richard Barré, natif d'Irlande, demeurant en La Prairie de la Magdeleine, fils de feu Antoine Barré et de Isabelle Démoné, de L'orque en Irlande; et Marie-Charlotte Dumontet dit Lagrandeur, de La Prairie de la Magdeleine, fille majeure de feu Jean-Baptiste Dumontet et Élisabeth Casse, de La Prairie de la Magdeleine.

Noyon est absent de la Nouvelle-France, du moins il y a une coupure dans les actes à son sujet, de 1698 à 1704. Tout comme Fournier, nous croyons qu'il se trouvait dans la région frontalière de la Nouvelle-Angleterre afin d'y pratiquer le commerce des fourrures¹¹⁹. Il y aurait rencontré Abigail, alors une jeune femme. Le couple se serait marié le 14 février 1704, soit quelques jours avant l'événement fatidique¹²⁰. Le mari étant sujet français, le sort du couple en Nouvelle-France n'était en aucune mesure comparable à celui des autres captifs. Il est à noter que le premier enfant du ménage a été baptisé le 28 décembre 1704¹²¹. Si l'enfant n'est pas né avant son terme, il a donc été conçu lors de la marche dans les bois vers Montréal. Nous serions tentée de conclure que les attaquants leur accordaient un traitement de faveur mais l'indice est ici bien mince et nos connaissances quant au degré de surveillance infligé aux captifs lors de leur marche forcée, plutôt limitées.

En 1708, Jacques de Noyon est présent au baptême de sa femme¹²² et de son beau-frère, Ebenezer Stibbins¹²³. On constate que sur l'acte de baptême de ce dernier, il est écrit que le baptisé demeure chez Jacques de Noyon, c'est-à-dire le mari de sa sœur et ce, même s'il est alors âgé de vingt-huit ans. C'est à partir de ce moment que les actes au sujet de Jacques de Noyon indiquent qu'il occupe la fonction de sergent dans la compagnie de Tonti. La majorité des actes sont toutefois plutôt vagues quant à ses autres occupations. À l'image des autres habitants des paroisses rurales, il est à supposer qu'il pratiquait l'agriculture. Fait intéressant, Marcel Fournier avance qu'en

¹¹⁹ Fournier, *op. cit.*, p. 206.

¹²⁰ *Idem.*

¹²¹ PRDH, acte #2839, 28 décembre 1704.

¹²² PRDH, acte #210970, 28 mai 1708.

¹²³ PRDH, acte #211071, 29 juin 1708.

1708, Abigail aurait déposé une requête devant le notaire P. Raimbault au sujet des avoirs que son mari lui aurait fait miroiter et qui en réalité, étaient inexistant¹²⁴. Abigail aurait ensuite obtenu une séparation de biens et la même année, elle aurait acheté une propriété à Boucherville. Il semble toutefois que le couple soit resté uni puisqu'ils continuent d'assister à des événements ensemble et surtout, à avoir des enfants.

Notons entre autres qu'en 1726, le couple de Noyon s'est rendu en visite à Deerfield. Il est fort probable que ce n'était pas là leur première visite chez les Anglais. Seulement, c'est en cette occasion qu'Abigail a donné naissance à une petite fille, Marie-Anne. Celle-ci a été baptisée dans la religion catholique plus de huit mois après sa naissance, suite au retour de ses parents en Nouvelle-France¹²⁵. C'est en 1740 que l'on retrouve Abigail pour la dernière fois dans les actes notariés puisqu'elle décède en novembre de la même année à l'âge de 60 ans¹²⁶. À partir de ce moment, son mari Jacques disparaît lui aussi des registres, du moins jusqu'à son enterrement, un peu moins de cinq ans plus tard¹²⁷.

On retrouve aussi Thankful Stibbins, la sœur d'Abigail, à Boucherville. Âgée de douze ans lors de son enlèvement, elle demeure quelques temps chez les Abénaquis avant d'être rachetée, nous l'avons vu plus tôt, par Jean-Baptiste Hertel de

¹²⁴ Fournier, *op. cit.*, p. 206.

¹²⁵ PRDH, acte #210972, 05 novembre 1726.

¹²⁶ PRDH, acte #105555, 15 novembre 1740.

¹²⁷ PRDH, acte 105701, 12 mai 1745.

Rouville, en 1706¹²⁸. Le 4 février 1711, elle unit sa destinée à Adrien Grain dit Lavallée, un capitaine de milice¹²⁹. Cette fonction de capitaine de milice aurait pu laisser supposer une présence d'Adrien lors du raid sur Deerfield. En outre, Adrien était originaire de Chambly, lieu de départ de plusieurs expéditions de la sorte. Il aurait peut-être même pu rencontrer Abigail en cette occasion. Or, cela est hautement improbable puisque les officiers de milice ne participaient habituellement pas à ce genre d'expédition. De plus, Adrien n'était âgé que de vingt-trois ans lors de son mariage en 1711¹³⁰. En 1704, il avait donc tout au plus seize ans. Bien que son âge l'autorisait à joindre la milice canadienne, il était toutefois trop jeune pour être déjà officier et participer à une telle expédition.

Lors du mariage, Thankful est douée d'une somme de 400 livres, tandis que son préciput est de 200 livres¹³¹. Ces montants sont donc dans la moyenne, voire légèrement supérieurs. Thankful décède plutôt jeune, en 1729, des suites d'un accouchement¹³². Elle et Adrien auront tout de même eu onze enfants entre temps. Nous avons été en mesure de retracer les contrats de mariage de deux de ceux-ci. Le premier, celui de Élisabeth Legrain, qui épouse un immigrant français, annonce un douaire de 400 livres ainsi qu'un préciput de 200 livres¹³³ alors que le second, celui

¹²⁸ Fournier, *op. cit.*, p. 208.

¹²⁹ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Tailhandier dit LaBeaume, le 04 février 1711 : Contrat de mariage entre Adrien Grain dit Lavalée, habitant, de Chambly; et Thérèse-Louise Steben, native du village de Guerville en Nouvelle-Angleterre, fille de Jean Steben et de Dorothee Alexandre.

¹³⁰ PRDH, acte #3929, 04 février 1711.

¹³¹ BAnQ, Contrat de mariage entre Adrien Grain dit Lavalée...

¹³² PRDH, acte #5853, 17 juillet 1729.

¹³³ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire G. Hodiesne, le 18 juin 1741 : Contrat de mariage entre Jean Bertrand, de Chambly, paroisse de L'immaculée conception, fils de Jean Bertrand et de feu Marie Chartré, de la paroisse de Marsillac, province de Bourbonnois, diocèse de Bourges; et

de Charlotte, indique un douaire de 300 livres et un préciput d'également 300 livres¹³⁴. Les deux jeunes femmes ont donc vraisemblablement un niveau de vie comparable à la moyenne des habitants.

Huit membres de la famille Stibbins ont été faits prisonniers à Deerfield. De ceux-ci, cinq sont retournés en Nouvelle-Angleterre et trois sont demeurés en Nouvelle-France, ce qui nous laisse un dernier Stibbins à étudier. Il s'agit du petit-frère, Joseph. Enlevé à quatre ans, il a la chance de pouvoir demeurer avec ses parents à Montréal. Cette faveur vient probablement des liens l'unissant au Français Jacques de Noyon. Même si ses parents repartent dans leur colonie d'origine, Joseph décide de s'établir dans le pays de ses ravisseurs. C'est ainsi qu'en 1715, il épouse Marguerite James Sansoucy dit Langlais¹³⁵. Notons le patronyme de Marguerite, qui lui provient de son père, que nous présumons être d'origine anglaise. Dans son contrat de mariage, il est stipulé que Joseph amène avec lui 150 livres¹³⁶.

Joseph Stibbins décède à Saint-Mathias en avril 1753¹³⁷. Nous avons remarqué que de tous les anciens captifs, Joseph est celui dont le nom est le plus souvent cité dans les actes de baptême, mariage et sépulture. Nous voyons en cela le

Élisabeth Legrain, fille de Charles Legrain dit Lavallée, capitaine de milice, de Chambly en la paroisse de L'immaculée conception.

¹³⁴ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire G. Hodiesne, le 05 février 1742 : Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Vien, fils de feu Pierre Vien et de Marguerite Lacasse, de la paroisse de Beaumont au-dessous de Québec; et Charlotte Legrain, fille de Charles Legrain dit Lavallée, premier capitaine des milices et de feu Thérèse Steben, demeurant à Chambly.

¹³⁵ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire A. Loiseau dit Châlons, le 15 novembre 1734 : Dépôt d'un contrat de mariage entre Joseph Stebene, fils de Jean Stebene et de Dorothée Alexandre; et de Marguerite Sansoussi, fille de feu Jacques Sansoussi et de Catherine Toinette, de Chambly.

¹³⁶ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire A. Loiseau dit Châlons, le 15 novembre 1734 : Dépôt d'un contrat de mariage entre Joseph Stebene, fils de Jean Stebene et de Dorothée Alexandre; et Marguerite Sansoussi, fille de feu Jacques Sansoussi et de Catherine Toinette, de Chambly.

¹³⁷ Fournier, *op. cit.*, p. 208.

signe d'un riche réseau social, qui explique en partie son attachement à sa communauté d'accueil. Après sa mort, son fils prénommé lui aussi Joseph, semble prendre le relais de son père puisqu'on le trouve lui aussi nommé dans d'une foule d'événements du même genre.

Les autres captives (Mary Field, Freedom French et Martha French) se sont toutes installées dans la ville de Montréal, sans doute en raison du travail de leur mari. Mary Field a toutefois bien failli passer toute sa vie chez les Amérindiens. En effet, il semble qu'elle ait passé toute son enfance et son adolescence chez les Mohawks, avant d'être rachetée ou libérée un peu avant son mariage en 1722, avec un dénommé Jean Serré¹³⁸. Ancien soldat des troupes de la Marine, celui-ci devient boucher à Ville-Marie et possède une terre sur la côte Notre-Dame-de-Liesse¹³⁹. Le couple semble relativement prospère puisque Serré fait enregistrer plusieurs contrats devant notaire. C'est le cas par exemple en 1731, lorsque Serré visite le notaire Adhémar au sujet de l'agrandissement de sa maison en pierres¹⁴⁰. Aussi, en avril 1733, il envoie son fils Jean-Baptiste en apprentissage chez un marchand orfèvre, lui assurant ainsi un métier bénéficiant d'un statut social assez élevé¹⁴¹. Le malheur

¹³⁸ Fournier, *op. cit.*, p. 129-130.

¹³⁹ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, le 16 août 1724 : Vente d'une terre située à la côte de Notre-Dame de Liesse; par Alphonse Lecompte et Marie-Catherine de Vautours, son épouse, de la côte St-Michel, à Jean Serré, marchand boucher de la ville de Villemarie.

¹⁴⁰ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adémar dit Saint-Martin, le 03 décembre 1731 : Marché de construction d'une allonge de maison de pierres entre Michel Huet dit Dulhud, maître maçon et entrepreneur d'ouvrages en maçonnerie, de la ville de Montréal, et Jean Serré, boucher, de la ville de Montréal.

¹⁴¹ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, le 07 avril 1733 : Apprentissage en qualité d'orfèvre de Jean-Baptiste Serré (10 ans), par Jean Serré et Marguerite Sergent, son épouse, de la ville de Montréal, ses pères et mères, à Michel Cotton, marchand orfèvre, de la ville de Montréal.

s'acharne cependant sur eux puisque seuls deux de leurs 14 enfants semblent avoir dépassé l'enfance¹⁴².

Freedom French a elle aussi vécu un certain temps chez les Amérindiens. Cependant, peut-être en raison de son âge un peu plus avancé lors de son enlèvement – elle a onze ans –, elle est libérée plus tôt que Mary. C'est en 1713 qu'elle se marie, alors qu'elle unit sa destinée au maître maçon et tailleur de pierre de Montréal, Jean Daveluy dit Larose¹⁴³. Leur acte de mariage indique que Freedom, alors rebaptisée Marie-Françoise, s'est fait attribuer la jolie somme de 1 000 livres de douaire préfix¹⁴⁴. Le préciput est cependant moindre, à savoir seulement 200 livres. Le couple s'installe ensuite sur la rue St-Denis, sur un emplacement de 42 pieds de front sur 43 de profondeur, au niveau de la rue Ste-Thérèse¹⁴⁵. Selon Marcel Fournier, le recensement de 1741 indiquait qu'ils demeuraient encore sur cette même rue¹⁴⁶. Jean Daveluy décède en février 1755 et sa femme le suit dans la tombe en octobre 1757¹⁴⁷.

Nous l'avons mentionné précédemment, sept membres de la famille French avaient été faits prisonniers à Deerfield. La dernière captive à l'étude est Martha, la

¹⁴² PRDH, acte #14056.

¹⁴³ PRDH, acte #48090, 06 février 1713.

¹⁴⁴ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Lepailleur de la Ferté, le 4 février 1713 : Contrat de mariage entre Jean Daveluy, maître maçon tailleur de pierre, de la ville de Villemarie, fils de Paul Davluy et Elisabeth Aquin; et Marie-Françoise Frenche, fille de Thomas French et de Marie Cateline, de Guerphil, colonie anglaise.

¹⁴⁵ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Raimbault, le 24 janvier 1712 : Concession d'un emplacement situé en la ville de Villemarie sur le niveau des rues St-Denis et de Ste-Thérèse; par le séminaire de St-Sulpice de Montréal, seigneur et propriétaire de l'île de Montréal, à Jean Daveluy dit Larose, maçon de la ville de Villemarie.

¹⁴⁶ Fournier, *op. cit.*, p. 133.

¹⁴⁷ PRDH, acte #300314, 24 février 1755 et PRDH, acte #301212, 07 octobre 1757.

petite sœur de Freedom. Après avoir séjourné deux ans chez les Amérindiens et à la Congrégation de Notre-Dame, elle épouse en novembre 1711, Jacques Roy dit Lambert, maçon, tailleur de pierres et tisserand¹⁴⁸. Tout comme sa sœur, elle aussi bénéficie d'un assez gros douaire lors de son mariage. Celui-ci est de 1 000 livres et son préciput est de 150 livres¹⁴⁹. Le couple s'installe ensuite dans le faubourg St-Laurent, à Montréal, mais Roy meurt en 1731¹⁵⁰. Martha épouse alors en secondes noces Jean-Louis Ménard, un immigrant français, lui aussi tisserand¹⁵¹. Lors de ce second mariage, il semble qu'elle ait reçu un douaire préfix de 600 livres¹⁵². Il est toutefois à souligner que l'acte est mal écrit. Martha décède à Saint-Laurent en 1762 et Ménard le rejoint en février 1769¹⁵³. Nous reviendrons un peu plus loin sur les deux sœurs French puisque leur descendance est parmi les plus prospères du groupe à l'étude.

Plus difficile à étudier a été la dernière captive présentée dans cette section, Elizabeth Price. C'est que lors du raid, elle était mariée à un Amérindien de la région de Deerfield, Andrew Stevens¹⁵⁴. On la retrouve donc avec le patronyme Stevens plutôt que sous son vrai nom. Une fois cette nuance constatée, nous avons découvert qu'après un court séjour chez les Amérindiens, Elizabeth aurait été rachetée par

¹⁴⁸ PRDH, acte #48043, 24 novembre 1711.

¹⁴⁹ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Lepailleur de LaFerté, le 22 novembre 1711 : Contrat de mariage entre Jacques Roy, de St-Lambert, fils de Pierre Roy, habitant de la prairie St-Lambert et de Catherine Ducharme, de la ville de Villemarie; et Marthe Marguerite Frenche, fille de Thomas Frenche et de Marie Catherine, de Querphile en la Nouvelle-Angleterre.

¹⁵⁰ PRDH, acte #150770, 09 août 1731.

¹⁵¹ PRDH, acte #119280, 04 mai 1733.

¹⁵² BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit St-Martin, le 3 mai 1733 : Contrat de mariage entre Jean-Louis Ménard, natif de la ville de St-Aument, province d'Artois et demeurant à la Longue-Pointe, fils de feu Jacques Ménard et de Marie-Anne Leroy; et Marthe-Marguerite French, de St-Laurent, veuve de Jacques Roy.

¹⁵³ PRDH, acte #302528, 02 mai 1762 et PRDH, acte #363300, 07 février 1769.

¹⁵⁴ Fournier, *op. cit.*, p. 190.

Pierre Leber, frère cadet de la célèbre recluse Jeanne Leber¹⁵⁵. Andrew Stevens étant décédé, Elizabeth devient la première captive de Deerfield à contracter mariage lorsqu'elle se marie le 3 février 1706 avec Jean Fourneau dit Brindamour, un ancien soldat français devenu cordonnier après son arrivée en Nouvelle-France¹⁵⁶. Le couple s'installe alors à Montréal, fort probablement sur la rue St-Paul, tel que l'indique l'inventaire de la communauté de biens commandé suite à la mort d'Elizabeth¹⁵⁷. En effet, celle-ci meurt en novembre 1716, devenant aussi la première des anciennes captives (nous excluons évidemment celles décédées pendant la marche du retour dans les bois) à décéder en sol français¹⁵⁸. De son union avec Brindamour, lui survivent six enfants¹⁵⁹.

Nous avons effectué une revue sommaire du parcours des anciens captifs. Nous avons pu constater que la majorité de ceux qui se sont installés en Nouvelle-France étaient des femmes, à l'exception de trois hommes et de Jacques de Noyon. Tous se sont mariés et établis dans la région de Montréal. Leur travail était toutefois fort varié, allant de l'agriculture à divers métiers de l'artisanat. Par ailleurs, certains ont occupé des charges d'officier dans la milice. Leurs statuts sociaux étaient tout autant variés, comme le démontre le tableau suivant, dans lequel on retrouve un large éventail de valeurs en douaire et en préciput selon les contrats de mariage. Le tableau démontre aussi très clairement que les femmes dont l'époux pratiquait un métier

¹⁵⁵ Fournier, *op. cit.*, p. 190.

¹⁵⁶ *Idem.*

¹⁵⁷ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Lepailleur de LaFerté, le 25 avril 1718 : Inventaire des biens de la communauté de Jean Fourneau dit Brindamour, maître cordonnier, veuf de Marie-Elisabeth Price, de la ville de Villemarie, rue St-Paul.

¹⁵⁸ PRDH, acte #51266, 04 novembre 1716.

¹⁵⁹ Fournier, *op. cit.*, p. 190.

relevant de l'artisanat (tisserand, maçon, tailleur de pierres) étaient plus avantagées (elles recevaient un douaire plus important) par le contrat de mariage. Plus loin, nous étudierons plus en détails le cas des sœurs French, qui par leur alliance matrimoniale, ont su se démarquer de leur groupe et assurer à leur descendance un statut social avantageux.

Profession, valeur des douaires et des préciputs des familles de captifs – classées selon la valeur des douaires et des préciputs

Noms des conjoints Homme/femme	Date du contrat de mariage	Profession	Douaire (Livres ou Chelins)	Préciput (Livres ou Chelins)
Guillaume Lalonde dit L'Espérance / Sarah Allen	22 avril 1710	Habitant	300	-
Thomas Hurst / Marguerite Thibault dit Léveillée	25 avril 1716	Habitant	300	150
Jean-Baptiste Vien / Charlotte Legrain	05 février 1742	Habitant	300	300
François Lalonde / Marie-Élisabeth Reome	25 mars 1746	Habitant	300	200
Albert Lalonde / Marie-Angélique Montpetit	13 mars 1746	Habitant	300	200
Adrien Grain dit Lavallée / Thankful Stibbins	04 février 1711	Habitant, capitaine de milice	400	200
Jean Bertrand / Élisabeth Legrain	18 juin 1741	Habitant	400	200
Jean-Louis Ménard / Martha French (second mariage)	03 mai 1733	Tisserand, capitaine de milice	600	illisible
Jacques Roy / Martha French	22 novembre 1711	Tisserand, maître maçon, tailleur de pierres	1000	150
Jean Daveluy dit Larose / Freedom French	04 février 1713	Maître maçon, tailleur de pierres	1000	200
Louis Lalonde / Louise Picard	06 février 1740	Habitant	1000	500

3.2. Persistance des liens entre anciens captifs

Nous l'avons constaté, plusieurs Anglo-Américains à l'étude ont été enlevés alors qu'ils étaient très jeunes. En grandissant, ils auraient pu tous prendre des chemins différents et ne plus jamais se fréquenter. Un de nos objectifs était donc de

voir si une fois naturalisés, mariés et bien installés, certains liens ou réseaux sociaux persistaient toujours entre les anciens captifs. Nous espérons évidemment trouver des indicateurs ne relevant pas de la simple coïncidence, et cela dans une société qui ne comptait pas beaucoup d'habitants à l'époque étudiée.

Nos outils de base ont encore une fois été les actes de naturalisation, baptême, mariage et sépulture. En nous fiant aux listes de gens présents à ces événements, nous sommes en mesure d'affirmer que les anciens captifs ont conservé plusieurs liens entre eux. Nous considérons que cette méthode est fiable puisque les invités lors de telles célébrations font normalement partie de la famille ou d'un cercle d'amis assez proche. En contrepartie, ce genre d'archives ne nous fournit qu'un petit aperçu de la réalité. Tout de même, nous avons pu constater que les fréquentations ne se produisaient pas seulement entre anciens captifs de Deerfield mais aussi avec d'autres Anglo-Américains, immigrants en général et avec des habitants enlevés lors de diverses attaques sur des villages à la frontière britannique.

En mars 1719 a lieu dans la paroisse de Rivière-des-Prairies une grande cérémonie où plusieurs habitants ont reçu le sacrement de la confirmation¹⁶⁰. Dans la liste des confirmés, se trouve John Carter. Avec lui sont aussi sacrés Marie-Catherine, Marie-Joseph et Claude Fanef, trois des enfants de Mathias Fanef, alias Farnsworth. Ce dernier, pris lors d'une deuxième attaque sur le village de Deerfield qui aurait eu lieu à l'été 1704, fait partie des anciens captifs ayant déjà fait couler l'encre des historiens. En effet, dans un vieil ouvrage consacré aux anniversaires

¹⁶⁰ PRDH, acte #403358, mars 1719.

canadiens, les frères des écoles chrétiennes ont fait du 11 août 1704 un événement à souligner, non pas parce que ce jour rappelle une victoire de la France sur l'Angleterre mais plutôt parce qu'« on compte aujourd'hui près de 4 000 descendants [canadiens] de ce converti [en faisant référence à Farnsworth] »¹⁶¹. Qu'autant de convertis aient pu être engendrés par ce protestant repent, « instruit des vérités de notre sainte religion »¹⁶² et sa femme canadienne est donc pour eux la plus grande des victoires. Pour en revenir à Carter, sa participation au même événement que Farnsworth ne prouve pas que les deux hommes fussent amis. Néanmoins, comme ils avaient sensiblement le même âge et qu'ils venaient du même endroit, il y a fort à parier qu'ils se fréquentaient tout de même un peu. Le lien qui suit est quant à lui plus assuré.

C'est qu'un peu moins d'un an plus tard, soit le 8 janvier 1720, John Carter assiste au mariage de Louis Dicaire, un ancien captif, originaire de Terre-Neuve, pris à l'automne 1705 et acheté par Louis-Thomas de Jonquière¹⁶³. Selon son acte de mariage, Dicaire était fermier et habitait au Sault-au-Récollet, tout près de son ami John Carter¹⁶⁴. Fournier mentionne toutefois que quelques années après son mariage, Dicaire et sa femme se retrouvent dans la paroisse de Saint-Laurent puis à Sainte-Anne-du-bout-de-l'île¹⁶⁵. Puisque Carter n'est pas mentionné dans les actes suivants du couple, nous ne savons pas si leur lien d'amitié a résisté aux déménagements.

¹⁶¹ Les frères des écoles chrétiennes, *366 anniversaires canadiens*, Montréal, 1930, p. 367.

¹⁶² *Idem.*

¹⁶³ Fournier, *op. cit.*, p. 122.

¹⁶⁴ PRDH, acte #12868, 08 janvier 1720.

¹⁶⁵ Fournier, *op. cit.*, p. 122.

La prochaine captive à l'étude, Marguerite Field, a été enlevée alors qu'elle n'était âgée que de trois ans. Nous l'avons vue plus tôt : elle épouse Jean Serré en juin 1722. Environ trois ans plus tard, Jean est présent au mariage d'Élisabeth Fourneau et Noël Mignerou¹⁶⁶. Élisabeth est la fille d'Elizabeth Price, elle aussi originaire de Deerfield. Les deux femmes ont donc continué à se fréquenter. Il semble que ce soit aussi le cas avec la captive Martha French puisqu'en décembre 1726, le nom de celle-ci apparaît dans la liste des invités au baptême de Jean-Louis Serré, fils de Jean et Marguerite¹⁶⁷. Lors du baptême d'un autre de leurs fils, François, est aussi présent un dénommé Louis Hotesse (variation de Otis)¹⁶⁸. Né à Montréal, les parents de ce dernier (Paul et Marie Elizabeth Weber) furent enlevés à Dover dans le New Hampshire le 8 juillet 1689¹⁶⁹. C'est d'ailleurs pendant la grande vague de mai 1710 que la majorité de la famille Otis, ou Hotesse, reçoit finalement sa naturalisation française¹⁷⁰.

En plus des liens d'amitié, il est parfois possible de déduire la présence de liens amoureux entre les anciens captifs. Le meilleur exemple serait celui du couple de Abigail Nims et de Josiah Rising, que nous avons abordé brièvement un peu plus tôt et dont la destinée a déjà été étudiée par les généalogistes, notamment Marcel Fournier ou par des membres de la Société de généalogie canadienne-française. L'histoire de cette famille commence avec Abigail Nims, âgée de trois ans lors du raid sur Deerfield et Josiah Rising, âgé de neuf ans. À peine trois mois après son

¹⁶⁶ PRDH, acte #86640, 04 juillet 1725.

¹⁶⁷ PRDH, acte #46561, 22 décembre 1726.

¹⁶⁸ PDRH, acte #146100, 16 septembre 1734.

¹⁶⁹ Fournier, *op. cit.*, p. 177-178.

¹⁷⁰ PRDH, acte #401438, mai 1710.

arrivée en sol français, la petite Abigail est prise en charge par les Sulpiciens, qui la baptisent Marie Élisabeth Nimbs Touatougouach. Pour Josiah, qui devient ensuite Ignace Raizenne Shoentakouani, nous n'avons pas trouvé d'acte de baptême, ce qui ne signifie pas qu'il n'existe pas.

Jusqu'à la fin de la guerre, les deux jeunes, qui sont chez des Amérindiens du Sault-au-Récollet, refusent toute offre de libération de la part des Anglo-américains. Tous les deux ont donc grandi dans cette mission, au sein d'une famille adoptive et toujours sous l'œil attentif des missionnaires. À noter qu'Abigail, de même qu'Hannah Hurst, une autre fillette prise à Deerfield, se serait fait enseigner le catéchisme par sœur Marie-des-Anges, de la Congrégation de Notre-Dame, et que cette dernière n'était nulle autre que Mary Sayward, une autre captive originaire de York dans le Maine¹⁷¹. Plus tard, au moment où la mission a été relocalisée à Deux-Montagnes, les deux jeunes, alors devenus époux, ont obtenu une terre juste à côté du nouveau village. Quelques recherches du côté des actes notariés nous ont permis de retracer quelques documents ayant trait à Ignace Raizenne et sa descendance mais rien de ce que nous avons trouvé ne concerne leur mariage ou encore, la donation de terre faite par les Sulpiciens.

Quoi qu'il en soit, avec les années, Marie-Élisabeth et Ignace sont devenus assez prospères et se sont tout à fait intégrés à la société canadienne. Ils ont élevé huit enfants et ont eu suffisamment d'argent pour envoyer un fils et deux de leurs

¹⁷¹ James Axtell, *The Invasion Within. The Contest of cultures in Colonial North America*, New York, Oxford University Press, 1985, p. 294.

Au sujet de Marie Sayward, voir la description faite par Fournier, *op. cit.*, p. 200.

filles dans les ordres. Une de leurs filles, Marie, mieux connue en religion sous le nom de sœur Saint-Ignace, est même devenue Mère supérieure de la Congrégation de Notre-Dame en 1778¹⁷². Plusieurs autres membres de cette famille sont aussi entrés dans les ordres, démontrant ainsi que l'influence des missionnaires sulpiciens s'est fait sentir pendant de nombreuses années. Notons également que le nom Rising est ensuite devenu Raizenne.

Finalement, Marie-Élisabeth est morte le 3 janvier 1747 âgée d'environ 47 ans. Au bas de son acte de sépulture, un commentaire nous rappelle son origine. Il y est écrit : « Adoptée dans la cabane des chefs de la famille de l'ours après avoir été prise dans les temps de guerre »¹⁷³. Ignace est quant à lui décédé le 30 décembre 1771, vers l'âge de 80 ans¹⁷⁴. Il s'était alors remarié. Le nombre élevé d'actes notariés concernant ses enfants est un signe qu'il s'était alors activement préoccupé de l'avenir de ceux-ci.

Durant leur vie, Ignace et Marie-Élisabeth ne semblent pas avoir conservé de liens avec des anciens captifs vivant en-dehors de la mission sulpicienne. Nous nous appuyons évidemment sur les indices laissés dans les archives, lesquels ne peuvent nous révéler tous les détails de leurs réseaux sociaux. Cependant, en effectuant une recherche rapide parmi leurs descendants s'étant mariés au XVIII^e siècle, nous avons

¹⁷² À son sujet, voir le Dictionnaire biographique du Canada en ligne, «Marie Raizenne», In *Dictionnaire biographique du Canada en ligne* [En ligne]. http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=2624&&PHPSESSID=ychzfqkvzape (Page consultée le 22 avril 2010) ou encore, Quesnel, *op. cit.*, p. 220-226.

¹⁷³ PRDH, acte #111703, 03 janvier 1747.

¹⁷⁴ PRDH, acte #415924, 30 décembre 1771.

repéré quelques liens unissant le couple à d'autres anciens captifs de la mission. Notamment, nous avons découvert qu'Hannah Hurst était la marraine de Jean-Baptiste Jérôme, le fils cadet du couple, né en 1740¹⁷⁵. Plusieurs années plus tard, ce même fils se serait marié à Marie-Charlotte Sabourin¹⁷⁶, la fille de l'ancienne captive Sarah Hanson¹⁷⁷. De plus, nous avons aussi constaté l'union d'un petit-fils et de deux arrière-petites-filles du couple avec les descendants d'une autre captive, Sarah Allen (Annexe B). Cette recherche non exhaustive a également permis le repérage du mariage d'un autre petit-fils de ce couple de la mission sulpicienne avec un descendant de Louis Dicaire, un captif originaire de Terre-Neuve. Nous savons aussi qu'au moins un des enfants de Dicaire se serait marié à une Amérindienne de Deux-Montagnes et se serait établi dans cette même mission.

Un peu moins évidente est la relation qui unit Elizabeth Corse et son mari Jean Dumontet dit Lagrandeur. En étudiant leur acte de mariage, on y lit tout en bas que le mari a d'abord été considéré comme un immigrant anglais¹⁷⁸. Mais que le registre de l'Hôtel-Dieu de Québec a par la suite confirmé sa nationalité française. Fournier nous apprend quant à lui que Dumontet était un ancien Français, passé en Nouvelle-Angleterre à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes¹⁷⁹. Vers 1709, profitant de la guerre de Succession d'Espagne, il aurait alors traversé en Nouvelle-France¹⁸⁰. Il était donc logiquement protestant. Ainsi, le couple s'est peut-être uni en

¹⁷⁵ Axtell, *op. cit.*, p. 294.

¹⁷⁶ *Idem.*

¹⁷⁷ Selon Marcel Fournier, Sarah Hanson aurait été prise en août 1724 à Dover. Voir Fournier, *op. cit.*, p. 140.

¹⁷⁸ PRDH, acte #20897.

¹⁷⁹ Fournier, *op. cit.*, p. 124.

¹⁸⁰ *Idem.*

raison de leur foi commune. Il faut dire que Dumontet était de 37 ans l'aîné de sa femme. Six enfants ont tout de même été engendrés par cette union.

Outre les liens d'amitié et d'amour, plusieurs liens familiaux ont pu être préservés entre les captifs. Les sœurs French en sont un bon exemple puisqu'elles semblent être présentes (ou alors leur mari) à plusieurs événements communs. D'abord, en août 1713, Jean Daveluy (le mari de Freedom), Martha et son mari, Jacques Roy, assistent au même baptême¹⁸¹. De plus, en mars 1714 et en avril 1720, on constate que Jean et sa femme sont présents au baptême de Marie-Joséphé et André Roy, enfants de Martha et Jacques¹⁸². En août 1722, c'est Martha qui assiste au baptême de Marie Marguerite Daveluy, sa nièce¹⁸³. Notons que Paul Hotesse le tonnelier, de la même famille que Louis Hotesse (mentionné ci-haut), y assiste également. Plus tard, en mai 1741, Freedom et son mari sont présents au baptême du petit-fils de Jacques Roy et Martha¹⁸⁴. Nous pouvons aussi constater que les deux beaux-frères semblent être associés en affaires puisqu'un acte notarié daté du 1^{er} mars 1721 implique les deux hommes dans le marché de construction d'une maison de pierre à Ville-Marie¹⁸⁵. Ceci est très plausible puisque Jean et Jacques sont tous deux maçons. Finalement, c'est en juin 1745 que l'on retrouve les deux familles réunies pour la dernière fois, du moins dans les actes. Il s'agit alors de l'enterrement

¹⁸¹ PRDH, acte #44123, 30 août 1713.

¹⁸² PRDH, acte 44240, 31 mars 1714 et PRDH, acte #45373, 28 avril 1720.

¹⁸³ PRDH, acte #45772, 10 août 1722.

¹⁸⁴ PRDH, acte #147558, 20 mai 1741.

¹⁸⁵ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Lepailleur de La Ferté, le 1 mars 1721 : Marché de construction d'une maison de pierre, située en la ville de Villemarie, rue St-Gabriel, près de la guérite du diable entre Charles Lhuillier dit Chevalier, sergent dans les troupes du détachement de la Marine et Marguerite Key, son épouse, de la ville de Villemarie; et Jean Daveluy dit Larose et Jacques Roy, maître maçon tailleur de pierre entrepreneur en maçonnerie, de la ville de Villemarie.

de Françoise Daveluy, alors âgée de 31 ans¹⁸⁶. Martha n'y est pas mais elle est représentée par son mari Jacques.

Les deux sœurs French ne se fréquentent pas exclusivement. Au cours de leur vie, elles voient aussi d'autres immigrants ou Anglo-Américains. Entre autres, dès 1708, Freedom, alors âgée d'environ 15 ans, assiste au baptême de Jean-François Lahe, dont les parents sont d'origine anglaise¹⁸⁷. En effet, son père (Jean Lahe) est un immigrant irlandais et sa mère (Marie Suarten) vient de Salem au Massachusetts¹⁸⁸. Dans la même année, au mois de mai, Freedom participe au baptême de Clément Poupart¹⁸⁹. Ce dernier est originaire de Stillwater, en « Nouvelle-Hollande » (New-York)¹⁹⁰. D'autres anciens captifs sont présents. Il s'agit principalement de Joseph Poupart Lafleur, Paul Hotesse ainsi que de Thomas French, le père de Freedom et Martha¹⁹¹. En juillet 1709, c'est au tour de Martha de prendre part à un baptême, celui de Marie-Marthe Cholet¹⁹², fille d'Anne Herd, ancienne captive enlevée à Dover en janvier 1692¹⁹³. Thomas French, qui accompagne sa fille, est aussi présent. En septembre 1711, ils sont aussi présents au baptême de Marguerite Fourneau, la

¹⁸⁶ PRDH, acte #153050, 17 juin 1745.

¹⁸⁷ PRDH, acte #43274, 08 janvier 1708.

¹⁸⁸ Selon Marcel Fournier, Jean Lahe/John Lahey, immigrant irlandais, aurait été fait captif par les Français et les Amérindiens en février 1690 à Corlear (Fournier, p. 156). Quant à elle, Marie Suarten/Mary Swarton aurait été enlevée par les Français et les Abénaquis lors de l'attaque de Casco-Bay en mai 1690 (Fournier, *op. cit.*, p. 212).

¹⁸⁹ PRDH, acte #194553, 29 mai 1708.

¹⁹⁰ Selon Marcel Fournier, à l'hiver 1707-1708, Clément Poupart serait passé en Nouvelle-France avec sa tante suite au décès de ses parents, conséquence du conflit anglo-français mené en Nouvelle-Angleterre (Fournier, *op. cit.*, p. 188-189).

¹⁹¹ Selon Marcel Fournier, Nathaniel Otis aurait reçu le prénom de Paul lors de son baptême par un prêtre-missionnaire de la mission de Saint-François-de-Sales. Il aurait été enlevé à Dover le 8 juillet 1689, âgé de cinq ou six ans (Fournier, *op. cit.*, p. 177).

¹⁹² PRDH, acte #43504, 06 juillet 1709.

¹⁹³ Fournier, *op. cit.*, p. 142.

filles d'Elizabeth Price¹⁹⁴. Puisque nous avons vu plus haut que Martha French et Marguerite Field avaient maintenu des liens avec Elizabeth Price, nous pouvons conclure qu'au moins trois des anciennes captives de Deerfield (nous pourrions sans doute aussi rajouter Freedom) ont continué de se fréquenter pendant plusieurs années.

La famille Stibbins, dont le statut est cependant particulier en raison de l'alliance avec Jacques de Noyon, est aussi un bon exemple. Dès leur arrivée dans la colonie, Jacques et sa femme Abigail s'installent sur leur terre. Aussitôt, ou peu de temps après, Ebenezer Stibbins, alors âgé de 9 ans, est autorisé à rejoindre sa sœur. En effet, son acte de baptême daté de 1708 confirme qu'il habite bien chez les de Noyon¹⁹⁵. Il les quitte cependant en 1714 puisqu'il décide de repartir avec ses parents en Nouvelle-Angleterre.

Sa sœur Thankful et son frère Joseph restent tout de même dans la colonie avec Abigail. Tous les trois semblent se fréquenter à l'occasion. Nombreux en sont les témoignages dans les actes. Par exemple, en 1708, Thankful est présente au baptême de son neveu, Jean-Baptiste de Noyon¹⁹⁶. L'année suivante, elle assiste à un autre baptême, celui de Louise-Thérèse Barbot Boisdore, la nièce de son beau-frère Jacques¹⁹⁷. Puis, en février 1711, c'est au tour de Thankful de recevoir sa famille

¹⁹⁴ PRDH, acte #43828, 18 septembre 1711.

¹⁹⁵ PRDH, acte #211071, 29 juin 1708.

¹⁹⁶ PRDH, acte #2944, 13 octobre 1708.

¹⁹⁷ PRDH, acte #2959, 16 avril 1709.

alors qu'elle célèbre son union avec Charles Legrain dit Lavallée¹⁹⁸. À cette occasion, ses parents John et Dorothy Alexander, qui ne retourneront en Nouvelle-Angleterre qu'en 1714, et Jacques de Noyon sont également présents. Abigail n'est pas mentionnée dans la liste des témoins mais cela n'exclut pas pour autant sa présence. Le 4 juillet 1729, Véronique, la dernière fille de Thankful reçoit les sacrements du baptême¹⁹⁹. Y sont présents deux des enfants de Noyon. Quelques jours plus tard, Thankful décède des suites de son accouchement²⁰⁰. Malgré sa mort, son mari, Charles Legrain continue tout de même à assister à certaines célébrations de la famille Stibbins.

Au cours des années suivantes, c'est auprès de Joseph, le petit frère, que l'on retrouve le plus souvent la famille. Précédemment, nous avons vu qu'il prend finalement épouse en 1734²⁰¹. Alors âgé de 30 ans, on peut supposer qu'il a profité de ses années en résidence chez les de Noyon pour amasser la somme nécessaire pour fonder une famille. Au baptême de son premier fils, Joseph, Thérèse Legrain, fille de la défunte Thankful, est présente²⁰². En janvier 1738, Joseph assiste au mariage de son autre nièce, Marie Legrain, avec François Bessette²⁰³. Charles Legrain est lui aussi présent. Notons que sur l'acte de leur mariage, il est écrit que les époux ont légitimé un enfant qu'ils ont eu avant leur mariage.

¹⁹⁸ PRDH, acte #3929, 04 février 1711.

¹⁹⁹ PRDH, acte #5802, 04 juillet 1729.

²⁰⁰ PRDH, acte #5853, 17 juillet 1729.

²⁰¹ PRDH, acte #196039, 15 novembre 1734.

²⁰² PRDH, acte #107350, 20 novembre 1735.

²⁰³ PRDH, acte #107758, 07 janvier 1738.

Nous pouvons aussi constater que la distance séparant la Nouvelle-France de la Nouvelle-Angleterre ne limite pas la continuité des liens familiaux. Nous l'avons vu plus tôt, en novembre 1726, naît Marie-Anne de Noyon, lors d'un voyage de ses parents à Deerfield. On peut supposer que ce n'était pas là le premier aller-retour d'un Stibbins entre le Canada et Deerfield.

Le patronyme Stibbins (alors transformé en Stebenne) apparaît assez souvent dans les actes de baptême, de mariage et de sépulture. Il est donc relativement facile de repérer cette famille à travers le temps. Nous voulions néanmoins savoir si leur réseau social s'étendait à l'extérieur du cercle familial. En regardant un à un tous les actes, nous avons remarqué que les noms d'Esther Wheelwright et Jean Wheelwright sont apparus dans la liste des invités au baptême de Dorothée de Noyon, fille d'Abigail et Jacques de Noyon²⁰⁴. Il faut se souvenir qu'Esther, enlevée en 1703 au village de Wells dans le Maine, est devenue par la suite Mère supérieure de la Congrégation de Notre-Dame. À l'époque du baptême de Dorothée, soit en octobre 1711, elle était présente à Montréal pour étudier avec les sœurs de l'Hôtel-Dieu. Deux ans plus tard, cette jeune femme décidera de prendre le voile, au grand étonnement de sa famille.

Nous avons aussi été en mesure de constater que Joseph, fils du captif du même nom, était lié à Pierre-Augustin Littlefield, pris en même temps qu'Esther

²⁰⁴ PRDH, acte #43832, 03 octobre 1711.

Wheelwright à Wells²⁰⁵. En effet, nous avons retrouvé Joseph en 1751 et 1755, lors des funérailles de Jean-Baptiste²⁰⁶ et du baptême de Charles Lagu²⁰⁷, deux des petits-enfants de Littlefield, ce qui nous laisse ainsi croire que de son vivant, Joseph père le connaissait.

En terminant, nous l'avons vu par ces multiples exemples, qui ne représentent qu'une infime partie de la réalité, les anciens captifs ont très souvent conservé des liens avec leur parenté et avec d'autres immigrants volontaires ou involontaires, constituant ainsi de riches réseaux sociaux. Cette constatation était toutefois prévisible. Plus étonnant est cependant le lien qui a continué d'unir captifs et ravisseurs.

3.3 Persistance des liens avec les ravisseurs

Étant donné l'information que nous avons trouvée sur certains captifs, il est légitime de se demander si certains d'entre eux auraient été victimes du syndrome de Stockholm avant l'invention du terme²⁰⁸. Nous nous sommes d'ailleurs posé la question dès le début de notre recherche. C'est que plusieurs récits de captifs, de Deerfield ou d'autres villages attaqués, font référence au respect ou au lien d'amitié

²⁰⁵ Selon Marcel Fournier, Aaron Littlefield, âgé d'environ neuf ans, aurait été pris à Wells le 10 août 1703. C'est en janvier 1704 que le jeune homme aurait été baptisé sous le nom de Pierre-Augustin (Fournier, p. 162).

²⁰⁶ PRDH, acte #323712, 06 novembre 1751.

²⁰⁷ PRDH, acte #323400, 31 août 1755.

²⁰⁸ Le syndrome de Stockholm fait référence à la tendance qu'ont les otages qui ont partagé longtemps la vie de leurs ravisseurs à développer une sympathie ou un sentiment amoureux pour ces derniers. Ce comportement a été décrit pour la première fois en 1978 par le psychiatre américain F. Ochberg, qui lui a donné le nom de *syndrome de Stockholm*, suite à une prise d'otages ayant eu lieu dans cette même ville.

créé entre le ravisseur et son prisonnier. Une légende abénaquise provenant de la région de Sherbrooke raconte même l'histoire d'une jeune femme enlevée à Deerfield, Alice Morton, qui serait tombée follement amoureuse de son maître et ravisseur, l'Indien Mamôktas²⁰⁹. Tous deux auraient trouvé la mort alors qu'ils cherchaient à fuir le fiancé anglais de Morton. Le nom d'Alice n'apparaît pas dans la liste des habitants enlevés en 1704 mais l'idée que d'autres captifs aient pu développer une relation d'amitié, ou peut-être même d'amour, à long terme avec « l'ennemi » nous intriguait.

Voilà pourquoi nous avons relevé les cas où le nom d'un attaquant était mentionné dans les listes d'invités aux événements importants de la vie d'un ancien captif. Il faut toutefois préciser que seul un petit groupe de l'élite militaire, c'est-à-dire des membres des familles Hertel, Boucher, Legardeur et de Varennes, est connu pour avoir participé au raid sur Deerfield. À cela, nous pourrions ajouter la famille Lemoyne, qui envoyait aussi de ses membres, ou alors participait financièrement aux expéditions. Cette dernière était aussi alliée aux Amérindiens, notamment en raison du commerce des fourrures²¹⁰.

C'est donc le nom des gens reliés à ces grandes familles que nous avons cherché dans les registres. Cependant, les Français avaient attaqué le village avec plus de 250 hommes. Malheureusement, la liste des participants à cette attaque

²⁰⁹ Voir à ce sujet le roman écrit par Mylène Gilbert-Dumas, *1704*, publié à Montréal chez VLB Éditeurs, en 2006, 326 pages.

²¹⁰ À ce sujet, voir une lettre du gouverneur général Vaudreuil au ministre, dans laquelle il souligne l'amitié des Iroquois pour la famille Lemoyne. (série C11A. correspondance générale).

n'existe pas. Nous ne pouvons donc pas supposer que le nombre de mentions d'attaquants dans les actes reliés aux captifs aurait été supérieur. Nous pouvons tout de même présumer qu'une majorité de ces hommes étaient originaires de Boucherville, Montréal, Varennes, Trois-Rivières et surtout Chambly puisque c'est aussi de ces régions que provenaient les familles mentionnées ci-haut²¹¹. Malgré tout, la quantité de noms relevés demeure étonnante.

Il est vrai cependant que la présence de familles nobles et particulièrement de la noblesse militaire était habituelle lors des événements, par exemple les baptêmes, reliés aux captifs. Cela permettait de renforcer la dimension symbolique de la victoire de la Nouvelle-France sur la Nouvelle-Angleterre et du catholicisme sur le protestantisme. Nous croyons toutefois que chercher des liens entre les captifs et les ravisseurs dans les actes demeure pertinent.

Dès le 15 août 1704, nous pouvons suivre la présence de plusieurs membres de ces familles influentes. C'est en effet à cette date qu'est baptisée Abigail Nims, qui réside alors au Fort-de-la-Montagne²¹². Assistent à l'événement Charles Lemoyne de Longueuil, que l'on dit baron, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et capitaine d'une compagnie, ainsi que sa fille, Marie-Élisabeth Lemoyne, qui agit à titre de marraine. En janvier 1706, presque tous les mêmes gens sont présents lors du baptême du captif Thomas Hust, alors âgé de quinze ans²¹³. Nous y retrouvons les mêmes témoins, à l'exception de Jean-Baptiste de Lachassaigne,

²¹¹ Haefeli et Sweeney, *Captors and Captives...*, p. 52.

²¹² PRDH, acte #175370, 15 juin 1704.

²¹³ PRDH, acte #191006, 17 janvier 1706.

écuyer et capitaine d'une compagnie du détachement de la Marine qui s'y rajoute. Nous supposons, bien que sans preuve, la participation (peut-être seulement financière) au raid sur Deerfield de la famille Lemoyne. C'est que, nous le verrons plus loin, cette dernière fait très souvent partie des événements liés aux captifs et nous doutons que cela soit une simple coïncidence.

Puis, nous l'avons vu plus tôt, la deuxième des captives à recevoir le baptême et dans ce cas-ci, à « abjurer la religion la religion calviniste », est Elizabeth Price. Lors de la célébration de son baptême, sa marraine est Marie-Élizabeth Lemoyne. Son père Charles Lemoyne de Longueuil, l'y accompagne encore une fois. Le frère Pierre Leber, qui avait auparavant racheté Elizabeth, est présent et agit probablement à titre de parrain. Il faut dire que depuis toujours, les familles Lemoyne et Leber ont tendance à prendre part aux mêmes activités, dans ce cas-ci, la conversion des « hérétiques ».

En 1707, c'est au tour de Thankful Stibbins d'être baptisée. Cette fois, est présent l'un des attaquants confirmé de Deerfield, à savoir, Hertel de Chambly. S'y trouve aussi Deperigny, le commandant du fort de Chambly. Suite à son union avec Adrien Grain dit Lavallée, Thankful accouche de sa première fille, Françoise-Thérèse. En 1713, au baptême de celle-ci, sont présents Claude Hertel de Beaulac, Thérèse Hertel et son mari, Deniverville²¹⁴. L'année suivante, alors que son fils

²¹⁴ PRDH, acte #5636, 03 mars 1713.

Guillaume reçoit le baptême, un soldat, Guillaume Larocque Lafontaine est mentionné parmi les invités²¹⁵.

Beaucoup plus tard, en mars 1742, on peut constater que Thankful a maintenu ses liens avec le milieu militaire puisque lors du mariage de sa fille Charlotte Grain avec Baptiste Vient, la liste d'invités est impressionnante²¹⁶. Il faut dire que Chambly, en raison du fort, est un lieu propice à de telles fréquentations. Dans l'ordre, la liste de témoins inclue Lepervanche, lieutenant de la garnison au fort Pontchartrain, de Rouville (on ne sait lequel), enseigne, Deniverville fils, François Neveu, le témoin de l'époux, Pierre Neveu Lanoraie, Jean Maoite, lieutenant de milice, Jean-Baptiste Baudrie, Antoine Menar et finalement, Madame de Rouville. Ceci survient plusieurs années après l'attaque sur Deerfield, on peut alors supposer que la présence de tous ces gens relève davantage de l'amitié que du besoin des officiers de démontrer leur supériorité face aux anciens captifs.

Après Thankful, c'est au tour d'Ebenezer Stibbins de recevoir le baptême en juin 1708. Son parrain est Jacques-Charles de Sabrevois. Une fois encore, il s'agit d'un officier militaire, plus précisément le capitaine d'une compagnie du détachement de la Marine. La famille Boucher y est également représentée par le seigneur de Boucherville lui-même, Pierre Boucher. Sa femme, Jeanne Crevier, agit en tant que marraine en cette occasion.

²¹⁵ PRDH, acte #5648, 30 décembre 1714.

²¹⁶ PRDH, acte #176969, mars 1742.

Ensuite, tel que nous l'avons vu plus tôt, en octobre 1711 lors du baptême de Dorothée, fille de Jacques de Noyon et Abigail Stibbins, sont présents Esther Wheelwright et son père. S'y trouve aussi De Tonty, capitaine d'une compagnie des troupes de la Marine, dont fait alors partie Jacques, à titre de sergent. Nicolas Lemoyne d'Assigni et son père, Charles Lemoyne de Longueuil y sont nommés, représentant à nouveau la famille Lemoyne.

En novembre 1711, a lieu le mariage de Marthe French et Jacques Roy. La liste d'invités y est très appréciable. Nous y voyons Jean Bouillet de Lachassaigne, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et major de la paroisse. Et à nouveau, Alphonse de Tonty. Sa présence à répétition nous laisse croire qu'il aurait pu lui aussi faire partie des attaquants de Deerfield. S'y trouve également un dénommé Clément Lerige Laplante, que l'on dit officier des troupes et beau-frère de Jacques Roy. Nous l'avons soulevé plus tôt, pour faire partie de la milice, un homme ne devait être âgé que de seize ans. Or il se trouve qu'en 1704, Jacques était âgé de plus ou moins seize ans. En principe, il aurait pu faire partie des membres de la milice envoyés à Deerfield et y rencontrer Martha à ce moment. Plus plausible est toutefois l'hypothèse selon laquelle ce serait Clément Lerige Laplante qui aurait participé à l'attaque et que plus tard, il aurait présenté la jeune femme à son beau-frère.

En novembre 1712, quand a lieu le baptême de Marie-Anne Marguerite Roy, fille de Jacques et Martha, sont encore présents certains gens influents²¹⁷. Notons une fois de plus la présence de Lachassaigne. Il est cette fois accompagné de sa femme,

²¹⁷ PRDH, acte #43996, 29 novembre 1712.

Marie-Anne Lemoyne, fille de Charles Lemoyne de Longueuil, dont il était question plus haut. Y assiste aussi Pierre Payer de Noyon, lieutenant de vaisseau. En septembre 1716, lors du baptême de Marie-Catherine Roy, d'autres invités s'ajoutent à cette liste²¹⁸. Il s'agit cette fois de Deseneville, écuyer et lieutenant dans la marine, Darpantigny (de Repentigny) et sa fille Marie-Catherine Legardeur Darpantigny. C'est ici la première fois que la famille de Repentigny-Legardeur est évoquée, elle qui, nous l'avons souligné plus tôt, était habituellement associée aux expéditions contre des villages frontaliers de la Nouvelle-Angleterre. Finalement, en janvier 1722, sont présents au baptême de Pierre Roy, Pierre de Portneuf, que nous évoquerons plus loin et Charlotte Lacorne²¹⁹.

Dans les mêmes années, des événements similaires surviennent chez d'autres anciens captifs. C'est notamment le cas en avril 1716, lorsqu'a lieu le baptême de Catherine Élisabeth Daveluy, fille de Freedom French et Jean Daveluy²²⁰. En cette occasion, nous retrouvons De Lavaltrie, qui est enseigne dans les troupes de la Marine – il aurait peut-être participé au raid – ainsi que de Ramesay, nul autre que le gouverneur de la Nouvelle-France et commandant des troupes canadiennes jusqu'en 1704. Sa fille Marie-Catherine, sœur chez les Ursulines l'y accompagne.

Les liens unissant les anciens captifs au monde militaire ne s'arrêtent pas là. Jean Serré arrive en Nouvelle-France comme soldat dans les troupes de la Marine. À son mariage en juin 1722, il est dit soldat de la compagnie de Portneuf. Comme il est

²¹⁸ PRDH, acte #44675, 03 septembre 1716.

²¹⁹ PRDH, acte #45679, 29 janvier 1722.

²²⁰ PRDH, acte #44620, 27 avril 1716.

né en 1696 ou en 1698, il ne peut avoir participé à l'attaque de Deerfield. Néanmoins, étant soldat, il est tout à fait possible que Jean ait été présenté à Marguerite par l'un de ses collègues l'ayant connue lors de son enlèvement. D'ailleurs, toujours lors de leur mariage, la liste d'invités présente un bon nombre de soldats. À savoir, Jean-Romain Sanscrainte et Antoine Lejeune Sansremission, de la compagnie de Deganne, Deganne lui-même ainsi que Deportneuf, le capitaine de la compagnie de Jean Serré. Plus tard, lors du baptême de leur fille Marie-Joséphé en décembre 1739, on voit que la relation avec des membres des mêmes familles influentes persistent. Sont présents Pierre-Alexis Lemoyne fils et Marie-Joséphé de Coagne, qui agit à titre de marraine. Malheureusement, les enfants du couple Serré ne semblent pas survivre à la petite-enfance. Impossible de voir si ceux-ci auraient évolué au sein du même réseau social que leurs parents.

Comment expliquer que malgré le traumatisme de l'enlèvement, plusieurs anciens captifs semblent avoir gardé contact avec les responsables du traumatisme? Souvenons-nous d'abord que les habitants de Deerfield vivaient dans la peur perpétuelle d'une attaque de la part des Français ou des Amérindiens. Il faut dire que cela s'était déjà produit dans le passé (en 1664 et en 1675) et que des histoires avaient été racontées à ce sujet. En automne 1703, deux hommes avaient été capturés par un parti franco-amérindien. Quelques témoignages de l'époque semblent confirmer que les habitants de Deerfield avaient été avertis de la venue imminente des Français. La tension était alors vive, les fortifications du village avaient été renforcées. Juste avant l'attaque du 29 février, pressentant un assaut, vingt soldats de

Boston avaient été envoyés en renforts aux habitants de Deerfield. Une sentinelle était postée toutes les nuits dans le but de guetter l'ennemi. Dans le cas qui nous concerne, c'est la distraction de ce guetteur et la grande quantité de neige accumulée qui a permis aux attaquants de grimper par-dessus les fortifications et de livrer l'assaut. Lorsqu'au matin du 29 février 1704, la peur de l'ennemi est devenue une réalité, il est probable que certains habitants n'aient pas été surpris de l'attaque. Comble du malheur, le village sera attaqué une nouvelle fois avant la fin de la guerre de succession d'Espagne, lors d'une expédition menée par Rouville en juillet 1709.

Encore, peut-être est-ce parce qu'après avoir vécu autant d'années chez « l'ennemi », on se voit forcé de comprendre son point de vue et à se résigner à son sort. Pour survivre, il faut pouvoir l'accepter et aller de l'avant. Peut-être aussi que les hommes et les femmes de cette époque croyaient leur destin prédéfini et considéraient que les épreuves, envoyées par Dieu, leur fournissaient une occasion de devenir meilleurs. Quoi qu'il en soit, pendant toute la période du régime français, plusieurs captifs anglo-américains se sont intégrés définitivement à la Nouvelle-France. Certains, plus que d'autres, ont laissé leur trace jusqu'à nos jours. À travers les archives, nous pouvons donc suivre une partie de leur descendance.

4. Les French : une famille hors de l'ordinaire

Nous avons choisi de suivre dans le temps une famille de captifs originaires de Deerfield dont la progéniture a connu un parcours différent de celui de l'habitant moyen de l'époque. Notre choix s'est porté sur la famille French²²¹. D'abord, parce que plusieurs de ses membres se sont trouvés dans la colonie. En effet, trois des sept membres de la famille French qui ont été enlevés à Deerfield sont demeurés en Nouvelle-France. Ensuite, parce que certains de leurs enfants et petits-enfants ont fait partie d'une classe socioéconomique plus élevée que la moyenne, démontrant ainsi que le statut de captif des parents n'a pas affecté de manière trop négative leur destin social. Nous pourrions le constater, pratiquement tous les membres et descendants de la famille French faisaient partie de la classe des artisans.

Plus tôt, nous avons abordé la destinée de Martha et de Freedom. Abigail, la plus jeune de la famille (enlevée à six ans), a toutefois passé sa vie auprès des Amérindiens de Kahnawake. Nous ne disposons donc pas d'informations sur elle. Voyons tout de même ce qu'il est advenu de la descendance de Martha et de Freedom. Encore une fois, nous ferons une recension de chaque membre de cette famille, et nous conclurons ensuite le sujet à l'aide d'un tableau sommaire du statut social des couples selon le douaire et le préciput tel que stipulé dans le contrat de mariage.

²²¹ Voir annexe B

4.1. Martha French ou Marie Marthe Marguerite Franche

La première, aussi connue sous le nom de Marthe ou Marguerite, aurait eu onze enfants avec son premier mari Jacques Roy (dont quatre ont survécu jusqu'à l'âge adulte et se sont mariés²²²) et cinq avec le second, Jean-Louis Ménard (trois ont survécu jusqu'à l'âge adulte et se sont mariés²²³). Il importe de souligner à nouveau que Jacques Roy était tisserand, maître maçon et tailleur de pierre. Bien que l'acte de mariage du couple soit plutôt illisible²²⁴, l'inventaire des biens de la communauté de Martha et Jacques, effectué après la mort de celui-ci, énonce que lors de leur union, l'épouse avait été douairée de 1 000 livres et que son préciput était de 150 livres²²⁵. Le montant accordé en douaire était donc largement au-dessus de la moyenne des autres habitants de l'époque. L'acte de mariage de Martha et de Jean-Louis Ménard est pour sa part beaucoup plus difficile à lire mais il nous a semblé que le montant du douaire était de 600 livres (préciput illisible) et que l'époux apportait avec lui la somme de 200 livres en biens meubles et immeubles²²⁶. À noter qu'il est tout à fait normal que le douaire de Martha ait été inférieur lors de son deuxième mariage puisqu'il était important de préserver l'héritage des enfants du premier lit²²⁷. Nous

²²² Il s'agit de Marie-Joséphé, mariée le 22 juin 1739 à Pierre Archambault, de Jacques, marié le 16 août 1740 à Marie-Françoise Prudhomme, de Pierre, marié à Marie Élisabeth Isabelle Fournier Préfontaine le 24 novembre 1749 et de Laurent, marié à Marie Catherine Cordier le 22 avril 1748.

²²³ Il s'agit de Marie-Anne, mariée à Jean-Baptiste Perreault Poitevin le 27 juin 1752, de Marie-Louise, mariée à Joseph Plessis Bélair le 24 juillet 1752 et de Marie-Marguerite, mariée à Étienne Simon Delorme Lapointe le 24 janvier 1757.

²²⁴ Voir le contrat rédigé par le notaire M. Lepailleur de LaFerté, le 22 novembre 1711.

²²⁵ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, le 23 juin 1733 : Inventaire des biens de la communauté de Marguerite French, veuve de Jacques Roy.

²²⁶ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, le 03 mai 1733 : Contrat de mariage entre Jean-Louis Ménard, natif de la ville de St-Aument, province d'Artois et demeurant à la Longue-Pointe, fils de feu Jacques Ménard et de Marie-Anne Leroy; et Marthe-Marguerite French, de St-Laurent, veuve de Jacques Roy.

²²⁷ Viret, *op. cit.*, p. 108.

verrons que les enfants de Martha semblent bénéficier d'une fortune semblable, voire supérieure à celle de leurs parents.

La première fille à se marier est Marie-Josèphe. Le 22 juin 1739, elle unit sa destinée à Pierre Archambault, originaire de Pointe-aux-Trembles²²⁸. Ensemble, ils ont dix enfants, dont seulement deux filles survivent jusqu'à l'âge adulte et prennent époux²²⁹. Lors de son mariage, Marie-Josèphe reçoit un douaire de 600 livres et un préciput de 300 livres, ce qui la place passablement au-dessus de la moyenne²³⁰. Il faut dire que son mari, d'abord identifié comme habitant dans les actes, reçoit plus tard le titre de marchand²³¹.

Le 16 août 1740, c'est au tour de Jacques fils de prendre épouse²³². Il unit sa destinée à Marie-Françoise Prudhomme, à laquelle il accorde un douaire fort considérable de 1 000 livres et un préciput de 500 livres²³³. Leur contrat de mariage stipule que Jacques est, tout comme son père, maçon et tailleur de pierres. En plus, il est maître entrepreneur de navires et à partir de 1770, on le qualifie de bourgeois

²²⁸ PRDH, acte #150013, 22 juin 1739.

²²⁹ Il s'agit de Marie-Catherine, qui unit sa destinée à Jean-Baptiste Blain le 16 février 1756 et de Marie-Louise, qui épouse Pierre Joseph Dumilon Bellerose le 14 juin 1773.

²³⁰ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, le 21 juin 1739 : Contrat de mariage entre Pierre Archambault, natif de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, fils de André Archambault et de Cécile Adhémar; et Marie-Josèphe Roy, fille de feu Jacques Roy et de Marguerite French.

²³¹ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire F. Simonnet, le 03 mars 1759 : Engagement de Jean-Baptiste Letourneux dit Jannette (7 ans), par Paul Rapidieu, habitant, de la côte Saint Laurent, au nom et comme tuteur des enfants mineurs des défunts Jean Letourneux et Angélique Fleury, de la côte Saint-Laurent, à Pierre Archambault, marchand et Marie-Josèphe Roy, son épouse, de la Pointe aux Trembles au bas de l'île de Montréal.

²³² PRDH, acte #150046, 16 août 1740.

²³³ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, le 15 août 1740 : Contrat de mariage entre Jacques Roy, maçon et tailleur de pierre, natif de la paroisse de Montréal et demeurant au faubourg St-Laurent, fils de feu Jacques Roy et de Marie-Marthe French; et Françoise Prud'homme, fille de François Prud'homme et de Marie-Anne Courraud.

dans les actes notariés. Nous pouvons constater la transmission de sa fortune ainsi que la fidélité aux professions artisanales à travers les contrats de mariage de ses enfants. Entre autres, lorsque sa fille Marie-Louise épouse Louis-Amable Robreau Duplessis, un marchand tanneur, elle reçoit 1 500 chelins en douaire et 750 chelins en préciput²³⁴. Les mêmes sommes sont accordées à Marie-Louise Morand Lagrandeur (fille d'un maître forgeron) lorsqu'elle épouse Michel Roy, le fils de Jacques²³⁵. La somme la plus considérable est toutefois réservée à Cécile alors qu'elle reçoit 3 000 livres ou chelins de douaire et 1 500 livres ou chelins en préciput lors de son mariage avec Jean-Baptiste Maclure, un marchand orfèvre originaire de Québec, qui n'est alors âgé que de 20 ans²³⁶.

En tout, sept des douze enfants du couple de Jacques Roy et Marie-Françoise ont survécu jusqu'à l'âge adulte et se sont mariés. Nous ne disposons des contrats de mariage que pour les trois mentionnés ci-haut. Nous savons toutefois qu'André, l'aîné, était marié à une dénommée Marie-Anne Leber (aucun lien de parenté avec les riches Leber de Montréal) et qu'il était maître boucher. Nous savons aussi que Marie-Agathe Roy était mariée à Jean-Baptiste Jolibois Mayrand, un marchand. Finalement, nous avons constaté que le cadet de la famille, Pierre, était maître

²³⁴ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Panet de Méru, le 21 juin 1766 : Contrat de mariage entre Louis-Amable Robreau dit Duplessis, fils de feu Pierre Robreau; et Marie-Louise Roy, fille de Jacques Roy et de Françoise Prudhomme.

²³⁵ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire L.-L. Aumasson de Courville, le 06 janvier 1770 : Contrat de mariage entre Michel Roy, fils majeur de Jacques Roy, maître entrepreneur et bourgeois et de Françoise Prudhomme, de la ville de Montréal; et Marie-Louise Morand, fille de Laurent Morand, maître forgeron et de Louise Mojean, de la Pointe aux Trembles.

²³⁶ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire A. Foucher, le 29 août 1779 : Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Maclure (20 ans), fils de feu Thomas Maclure et de Charlotte Falardeau, de la ville de Québec; et Cécile Roy (32 ans), fille de feu Jacques Roy et de Françoise Prudhomme, du faubourg St Laurent, près de la ville de Montréal.

boucher. Du coup, nous pouvons supposer que la profession de tous ces individus leur assurait un certain statut social, à l'instar de leurs parents.

Quelques années plus tard, le 22 avril 1748, le cadet du couple de Martha et Jacques Roy, Laurent, prend pour épouse Marie-Catherine Cordier, une immigrante d'origine française, née en Lorraine en mai 1730²³⁷. Peut-être en raison de son jeune âge, le douaire qu'il accorde à sa femme n'est que de 600 livres et le préciput que de 200 livres²³⁸. Ces montants ne sont pas négligeables mais ils diffèrent avec ceux des autres hommes de la famille. De même, sur les quatre enfants du couple à se marier, aucun ne semble être fortuné. Par exemple, Marie-Anne Roy (elle épouse un maître potier) ne se voit attribuer que 300 livres de douaire et 150 livres de préciput²³⁹. Même situation pour sa sœur Marie-Catherine²⁴⁰. Pourtant, Laurent est cordonnier. Cette occupation devrait lui rapporter davantage, surtout si l'on se souvient que l'habitant moyen donne habituellement en douaire et en préciput 300 et 150 livres à son épouse lors de la signature du contrat de mariage. Ceci contraste donc avec la descendance du prochain Roy à l'étude.

²³⁷ PRDH, acte #150383, 22 avril 1748.

²³⁸ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire F. Simonnet, le 21 avril 1748 : Contrat de mariage entre Laurent Roy (23 ans), fils de feu Jacques Roy et de Marguerite French, du faubourg St Laurent; et Catherine Cordier (22 ans), fille de Gabriel Cordier, gardien et de Madeleine Ervard, demeurant au fort de la montagne.

²³⁹ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Crevier Duvernay, le 23 juillet 1774 : Contrat de mariage entre Louis Tremble, maître potier, veuf de Hélène Perront, fils de Louis Tremble; et Marie-Anne Roy (24 ans), fille de Laurent Roy et de Marie-Catherine Cordier, de Contrecoeur.

²⁴⁰ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Jehanne, le 24 février 1778 : Contrat de mariage entre Joseph Menard, de la paroisse du Petit St-Ours, fils de François Menard et de feu Madeleine Lamoureux; et Marie-Catherine Roy, de Contrecoeur, fille de Laurent Roy et de Marie-Catherine Cordier, de la paroisse de Contrecoeur.

Le 24 novembre 1749, le deuxième fils de Martha, Pierre Roy épouse Marie-Élisabeth Isabelle Fournier Préfontaine²⁴¹. Son douaire est de 1 500 livres et son préciput de 750 livres²⁴². Quelques années plus tard, Pierre se marie à nouveau, sa première épouse étant décédée²⁴³. Cette fois, le douaire de sa femme, Marie-Anne Delorme, est de 1 000 livres et le préciput de 500 livres, sommes qui nous le rappelons, ne sont pas à négliger²⁴⁴. Pierre est lui aussi maçon maître tailleur de pierres. Encore une fois, sa fortune semble suivre sa descendance. Sur six enfants, trois survivent et se marient. La première à faire le saut est l'aînée, Catherine. Elle unit sa destinée à Charles Simon Delorme Lapointe, un maître menuisier. Pour l'occasion, elle se voit attribuer 1 000 chelins en douaire et 500 chelins en préciput²⁴⁵. Les mêmes montants sont accordés à sa sœur, Marie-Élisabeth, lorsqu'elle épouse Pierre Plessis Bélair, un maître tanneur²⁴⁶. Finalement, c'est le cadet, Pierre Amable, qui lors de son mariage avec Marie-Louise Benard Michon,

²⁴¹ PRDH, acte #106763, 24 novembre 1749.

²⁴² BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire F. Simmonet, le 21 novembre 1749 : Contrat de mariage entre Pierre Roy, maçon tailleur de pierre, du faubourg St-Joseph près de la ville de Montréal, fils de feu Jacques Roy et de Marthe-Marguerite French, de la côte St-Laurent en l'île de Montréal; et Marie-Élisabeth Fournier dit Préfontaine, fille majeure de Adrien Fournier dit Préfontaine et de Catherine Bouteillet, de Longueuil.

²⁴³ PRDH, acte #299090, 08 février 1762.

²⁴⁴ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire G. Hodiesne, le 06 février 1762 : Contrat de mariage entre Pierre Roy, maître tailleur de pierre, du faubourg St-Laurent près de la ville de Montréal, fils de feu Jacques Roy et de Marthe French; et Marie-Anne Delorme (25 ans), du faubourg St-Joseph près de la ville de Montréal, fille de feu Joseph Delorme et de feu Marie-Anne Dubreuil, de Québec.

²⁴⁵ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Panet de Méru, le 16 avril 1768 : Contrat de mariage entre Charles Delorme, menuisier, natif de la ville de Québec, fils de Joseph Delorme et de Marie-Angélique Joannise; et Catherine Roy, fille mineure de Pierre Roy, maître maçon et de feu Élisabeth Fournier, du faubourg St Laurent de la ville de Montréal.

²⁴⁶ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J. Delisle, le 17 avril 1773 : Contrat de mariage entre Pierre Plessis dit Belaire, maître tanneur, des Tanneries, fils de Charles Plessis dit Belair et de Isabelle Brossard, des Tanneries; et Isabelle Roy, fille de Pierre Roy, maître maçon et de feu Isabelle Préfontaine, du faubourg St Laurent.

fait inscrire à son contrat les plus importants montants. Il accorde en douaire et préciput les jolies sommes de 3 000 et 1 500 livres ou chelins²⁴⁷.

En ce qui concerne les trois filles du couple de Martha et de Jean-Louis Ménard, tisserand et capitaine des milices, les montants alloués lors du mariage demeurent relativement impressionnants. La première à se marier est Marie-Anne, qui le 27 juin 1752, unit sa destinée à Jean-Baptiste Perrault Poitevin²⁴⁸. Nous n'avons pas pu retracer son contrat de mariage mais nous savons que son époux était maître charpentier. Même si nous ne possédons pas les montants du douaire et du préciput, le statut du mari (maître charpentier) permet de conclure à un mariage plutôt avantageux, à l'instar des deux autres sœurs.

Le second mariage survient peu de temps après, soit le 24 juillet 1752. Il s'agit de celui de Marie-Louise Ménard et de Joseph Plessis Bélair²⁴⁹. Cette fois, malgré la difficulté à lire l'acte notarié, nous avons relevé que le mari, un maître forgeron, a douaieré son épouse de 100 pistoles (1 000 livres) et que son préciput était de 500 livres²⁵⁰. Finalement, le 24 janvier 1757, la dernière fille, Marie-Marguerite,

²⁴⁷ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Mézières, le 18 avril 1779 : Contrat de mariage entre Pierre Roy, maître maçon, du faubourg St Laurent, fils de Pierre Roy, maître maçon et de feu Elisabeth Fournier, ci-devant du faubourg St Laurent demeurant actuellement en la paroisse de St Nicolas près de Québec; et Louise Benard, fille mineure de Jacques Benard, marchand et de Louise Denis, du faubourg St Joseph.

²⁴⁸ PRDH, acte #298442, 27 juin 1752.

²⁴⁹ PRDH, acte #298447, 24 juillet 1752.

²⁵⁰ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire A. Foucher, le 23 juillet 1752 : Contrat de mariage entre Joseph Plessis dit Belere, maître forgeron, de Montréal, faubourg St Laurent, fils de feu Jean-Louis Plessis dit Belere, maître tanneur et de Marie-Anne Petit, du coteau St-Louis, paroisse de Montréal; et Marie-Louise Menard, fille de Jean-Louis Menard, capitaine des milices et de Marguerite French, du faubourg St Laurent.

prend pour époux Étienne-Simon Delorme Lapointe, fils de charpentier²⁵¹. Leur contrat de mariage indique un douaire et un préciput de 1 000 et 500 livres²⁵².

La descendance de ces trois femmes demeure elle aussi assez prospère et dans le cercle des artisans. La première des sœurs, Marie-Anne, ne laisse cependant aucun descendant puisque ses onze enfants décèdent peu après leur naissance. Marie-Louise accouche quant à elle de 18 enfants mais seul l'aîné, survit et se marie. Il s'agit de Jean-Louis Plessis Belair, un maître taillandier. Le 12 octobre, malgré le fait qu'il ne soit âgé que de 22 ans, il unit sa destinée à Marie-Angélique Poitras Trechemin²⁵³. Celle-ci reçoit un douaire et un préciput de 1 500 et 750 chelins respectivement, de très belles sommes²⁵⁴. La dernière sœur, Marie-Marguerite, n'a elle aussi qu'un seul enfant qui parvient vivant à l'âge adulte sur un total de sept. Encore une fois, il s'agit de l'aînée, du nom de Marguerite. Le 9 janvier, elle se marie à Jean-Baptiste Sabate²⁵⁵, un maître boucher, qui lui octroie lui aussi de belles sommes, à savoir 1 500 chelins de douaire et autant de préciput²⁵⁶.

²⁵¹ PRDH, acte #298682.

²⁵² BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire L.-C. Danré de Blanzzy, le 18 janvier 1757 : Contrat de mariage entre Étienne Simon dit Delorme, habitant, du Sault-au-Récollet en l'île de Montréal, fils de François Simon dit Delorme, charpentier et de Anne Brunet; et Marie-Marguerite Ménard, fille de Jean-Louis Ménard, tisserand et de Marthe Marguerite French, de la ville de Montréal, faubourg St-Laurent.

²⁵³ PRDH, acte #213547, 13 octobre 1777.

²⁵⁴ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire A. Foucher, le 12 octobre 1777 : Contrat de mariage entre Jean-Louis Plessis (22 ans), fils de Joseph Plessis, maître taillandier et de Louise Menard, de la rue St Jacques; et Angélique Poitra (23 ans), fille de Joseph Poitra et de Madeleine Lamontagne.

²⁵⁵ PRDH, acte #213359, 10 janvier 1774.

²⁵⁶ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire S. Sanguinet, le 09 janvier 1774 : Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Sabbaté, fils de Jean-Baptiste Sabbaté, maître boucher et de Jeanne Contant, du faubourg St-Laurent; et Marguerite Delorme, fille de feu Étienne Delorme et de Marguerite Menard, du faubourg St-Laurent.

À son arrivée en Nouvelle-France en 1704, Martha French était une captive. De par son alliance avec Jacques Roy puis Jean-Louis Ménard, elle a assuré à sa descendance une place de choix parmi la société canadienne de l'époque. Nous verrons que sa sœur, Freedom, a elle aussi effectué de bons choix puisque sa descendance, même si elle est moins nombreuse que celle de Martha, semble avoir été tout aussi prospère.

4.2. Freedom French ou Marie Françoise Franche

Freedom, aussi connue sous le nom de Françoise, aurait quant à elle eu onze enfants avec Jean Daveluy dit Larose, dont cinq auraient survécu jusqu'à l'âge adulte mais seulement trois se seraient mariés²⁵⁷. Les deux autres sont morts à 23 et 31 ans. La première à prendre époux est Marie-Marguerite, alors âgée de 26 ans. Le 19 février 1748, elle s'unit à Augustin Gauthier, âgé de 28 ans²⁵⁸. Leur contrat de mariage semble indiquer un douaire de 600 livres ainsi qu'un préciput de 300 livres²⁵⁹. Le couple n'aura cependant que trois enfants puisque Marie-Marguerite décède en avril 1752, après avoir donné naissance à une petite fille. Seul leur aîné,

²⁵⁷ Il s'agit de Marie Marguerite, mariée le 19 février 1748 à Augustin Gauthier, fils de Jean-Baptiste, marié le 20 février 1748 à Marie-Judith Gauthier et de Louis, marié le 17 août 1761 à Suzanne Tougas Laviolette.

²⁵⁸ PRDH, acte #150375, 19 février 1748.

²⁵⁹ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire F. Simonnet, le 10 février 1748: Contrat de mariage entre Augustin Gaultier, habitant, de la seigneurie de Varennes, fils majeur de Augustin Gaultier, aide-major de la milice et de Marie-Josephe Jouet, de Varennes; et Marguerite Daveluy, de la ville de Montréal, rue St-Denis, fille majeure de Jean Daveluy, maçon et tailleur de pierre et de Marie-Françoise Frinche, de la ville de Montréal.

Jean-Louis, parvient vivant à l'âge adulte. Augustin se mariera à nouveau mais aucun des huit enfants qu'il aura avec Marie-Madeleine Bonneron Dumaine ne survivra²⁶⁰.

Le 28 avril 1772, Jean-Louis, devenu maître maçon et tailleur de pierres, épouse donc Marie Élisabeth Poncy, fille du bourgeois et négociant, François-Philippe Poncy²⁶¹. Le statut élevé de Poncy nous aurait laissé croire à un douaire et un préciput élevé mais le contrat de mariage n'indique des montants que de 600 et 300 livres ou chelins²⁶².

Le deuxième enfant du couple de Freedom et Jean Daveluy à se marier est Jean-Baptiste²⁶³. Le 20 février 1748, il prend comme épouse Marie-Judith Gauthier, c'est-à-dire la sœur cadette d'Augustin Gauthier, qui lui est marié à Marie-Marguerite, tel que mentionné ci-haut. Leur contrat de mariage est d'ailleurs très similaire à celui de leur beau-frère et de leur belle-sœur. Passé chez le même notaire, il indique lui aussi un douaire de 600 livres et un préciput de 300 livres²⁶⁴. Chez eux aussi, peu d'enfants survivent : sur leurs cinq enfants, un seul se rendra à l'âge adulte. Il s'agit de François-Xavier, qui prendra comme femme le 1^{er} juillet 1776

²⁶⁰ PRDH, acte #298861, 05 février 1759.

²⁶¹ PRDH, acte #221717, 28 avril 1772.

²⁶² BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-M.-R. Roulet de Châtellier, le 27 avril 1772 : Contrat de mariage entre Jean-Louis Gautier, natif de Montréal, fils de Augustin Gautier et de feu Marguerite Davelui; et Élisabeth Poncy, de St-Vincent-de-Paul, fille de feu François-Philippe Poncy et de feu Pélagie Lamaitre dit Lamorille.

²⁶³ PRDH, acte #183489, 20 février 1748.

²⁶⁴ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire F. Simmonet, le 19 février 1748 : Contrat de mariage de Jean-Baptiste Daveluy (24 ans), fils de Jean Daveluy dit Larose, maître maçon et tailleur de pierre et de Marie-Françoise Frinche, de la ville de Montréal, rue St-Denis; et Marie-Judith Gauthier (22 ans), fille de Augustin Gauthier, aide-major de la milice et de Marie-Joséphé Jouet, de la côte du sud de Varenne.

Marie-Madeleine Hippolyte Panneton Cifre²⁶⁵. Dans leur contrat de mariage, celle-ci se voit accorder un douaire et un préciput de 1 000 et 500 chelins respectivement²⁶⁶. Devenu maître tailleur de pierres, le mari est ici aussi bien placé.

Le dernier enfant de Freedom, Louis, est selon nous le plus intéressant à étudier. Le 17 août 1761, il épouse Suzanne Tougas Laviolette²⁶⁷. Leur contrat de mariage, très bien écrit, nous apprend que Louis est « interprète des Anglais »²⁶⁸. De même, Louis apporte à son mariage un emplacement situé sur la rue St-Denis où se trouve une maison de pierres. Sans doute s'agit-il là d'une partie – ou de la totalité – de la propriété ayant appartenu à ses parents. De plus, le contrat stipule que l'époux a doué sa future épouse « de la somme de 2 000 livres de douaire préfix » et que pour le préciput, elle peut prendre « jusque dans la somme de 1 000 livres ». Pour l'époque, il s'agit de montants plus que considérables. Malheureusement, nous ne disposons pas d'informations sur les enfants de ce couple et Louis décède le 25 octobre 1766, âgé de seulement 36 ans²⁶⁹. Sa veuve se remarie toutefois le 6 juillet 1767 à Pierre Walbruner, dont le nom de l'époux varie passablement selon les notaires (voir Pierre Onalbrener, Peter Weilbrenner, etc.)²⁷⁰. Nous savons toutefois que Walbruner a été capitaine de milice, aubergiste, marchand et bourgeois à

²⁶⁵ PRDH, acte #213494, 01 juillet 1776.

²⁶⁶ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire A. Foucher, le 28 juin 1776 : Contrat de mariage entre François-Xavier Daveluy, maître tailleur de pierre, du faubourg St Laurent, fils majeur de Jean-Baptiste Daveluy et de feu Judith Gaultier; et Marie-Madeleine Panneton (21 ans), fille de feu Eustache Panneton et de feu Marie-Madeleine Prevaut, de Montréal.

²⁶⁷ PRDH, acte #312872, 17 août 1761.

²⁶⁸ BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire L. Loiseau, le 16 août 1761 : Contrat de mariage entre Louis Daveluy, interprète, fils de feu Jean Daveluy et de feu Françoise Frenseche, de la ville de Montréal; et Louise Touga, fille de Marianne Quintal, du bourg de Boucherville.

²⁶⁹ PRDH, acte #363084, 26 octobre 1766.

²⁷⁰ PRDH, acte #44471, 06 juillet 1767.

différentes époques de sa vie. Fait intéressant, leur acte de mariage stipule que le couple est de religion protestante. Du coup, lorsque nous considérons que Louis était interprète pour les Anglais et que sa veuve se remarie à un Protestant, cela fait naître la possibilité que Freedom French avait peut-être conservé sa religion et l'aurait transmise, du moins en partie, à ses enfants. Encore une fois, il ne s'agit toutefois là que d'hypothèses.

Profession, valeur des douaires et des préciputs des familles de captifs – classées selon la valeur des douaires et des préciputs

Noms des conjoints Homme/femme	Date du contrat de mariage	Profession	Douaire (Livres ou Chelins)	Préciput (Livres ou Chelins)
Louis Tremble / Marie-Anne Roy	23 juillet 1774	Maître potier	300	150
Joseph Ménard / Marie-Catherine Roy	24 février 1778	Habitant	300	150
Jean-Louis Ménard / Martha French (second mariage)	03 mai 1733	Tisserand, capitaine des milices	600	illisible
Laurent Roy / Marie-Catherine Cordier	21 avril 1748	Cordonnier	600	200
Pierre Archambault / Marie-Josèphe Roy	21 juin 1739	Marchand	600	300
Augustin Gauthier / Marie-Marguerite Daveluy	10 février 1748	Habitant	600	300
Jean-Louis Gauthier / Marie-Élisabeth Poncy	27 avril 1772	Maître maçon, tailleur de pierres	600	300
Jean-Baptiste Daveluy / Marie-Judith Gauthier	19 février 1748	Entrepreneur, maître menuisier et maçon, officier de milice	600	300
Jacques Roy / Martha French	22 novembre 1711	Tisserand, maître maçon, tailleur de pierres	1000	150
Jean Daveluy dit Larose / Freedom French	04 février 1713	Maître maçon, tailleur de pierres	1000	200
Jacques Roy / Marie-Françoise Prud'homme	15 août 1740	Maçon, tailleur de pierres, entrepreneur de navires	1000	500
Pierre Roy (second mariage) / Marie-Anne Delorme	06 février 1762	Maçon, maître tailleur de pierres	1000	500
Charles Simon Delorme Lapointe / Catherine Roy	16 avril 1768	Maître menuisier	1000	500
Pierre Plessis Bélair / Marie-Élisabeth Roy	17 avril 1773	Maître tanneur	1000	500
Joseph Plessis Bélair / Marie-Louise Ménard	23 juillet 1752	Maître forgeron	1000	500
Étienne Simon Delorme Lapointe / Marie Marguerite Ménard	18 janvier 1757	Habitant	1000	500
François-Xavier Daveluy / Marie-Madeleine Hippolyte Panneton Cifre	28 juin 1776	Maître tailleur de pierres	1000	500

Jean-Louis Plessis Bélair / Marie-Angélique Poitras Trechemin	12 octobre 1777	Maître taillandier	1500	750
Louis Amable Robrau Duplessis / Marie-Louise Roy	21 juin 1766	Marchand	1500	750
Michel Roy / Marie-Louise Morand Lagrandeur	06 janvier 1770		1500	750
Pierre Roy / Marie-Élisabeth Fournier Préfontaine	21 novembre 1749	Maçon, maître tailleur de pierres	1500	750
Jean-Baptiste Sabate / Marguerite Delorme	09 janvier 1774	Maître boucher	1500	1500
Louis Daveluy / Suzanne Tougas Laviolette	16 août 1761	Interprète, maître menuisier	2000	1000
Jean-Baptiste Maclure / Cécile Roy	29 août 1779	Marchand orfèvre	3000	1500
Pierre Amable Roy / Marie-Louise Benard Michon	18 avril 1779	Maître maçon	3000	1500

Nous avons ici retracé le parcours de vie de Martha French et de sa sœur Freedom. En s'attardant plus en détails à la vie de leurs enfants et petits-enfants – nous avons décidé de nous limiter à la descendance née avant le décès des captives –, nous avons été en mesure de constater que leur descendance a généralement joui d'un niveau de vie supérieur à la moyenne des habitants canadiens (voir le tableau ci-haut). Pour certains, nous avons même noté la présence d'un statut social, par exemple bourgeois, fort différent de celui à l'arrivée au pays des deux captives. Nous pouvons donc affirmer que le statut de Martha et de Freedom n'a pas affecté de manière négative leur destin social, de même que celui de leur descendance.

Conclusion

Qu'ils en soient conscients ou non, plusieurs Canadiens et Canadiennes sont des descendants d'anciens captifs anglo-américains. Au cours de notre recherche, nous avons choisi d'utiliser l'exemple des captifs de Deerfield puisque ce groupe représente l'un des plus importants contingents de prisonniers enlevés en une seule expédition. Nous avons tenté d'explorer leur vie, leurs réseaux sociaux ainsi que leur mode de fonctionnement et d'évolution dans la société de la Nouvelle-France.

Nous avons été en mesure de constater que sur les 89 captifs amenés jusqu'à Montréal, seul un petit groupe est demeuré définitivement en Nouvelle-France. Nous nous sommes interrogée sur les facteurs qui expliquent cette situation. Il faut se souvenir que certains captifs étaient très jeunes lors de leur enlèvement. Après plusieurs années passées à vivre dans la colonie, nous pouvons supposer que leur mémoire événementielle – de même que leur attachement à leur famille et à leur patrie – était davantage liée à celle de leur famille d'adoption qu'à leur famille biologique.

Nous avons aussi constaté que la religion avait représenté l'un des principaux facteurs d'assimilation et ce, tout particulièrement chez les captifs ayant vécu dans une mission amérindienne ou auprès d'une communauté religieuse féminine, telle que la Congrégation de Notre-Dame. Grâce aux récits de captifs, par exemple ceux de John, Stephen Williams et Joseph Kellogg, nous avons pris connaissance des

méthodes de conversion des missionnaires jésuites. Rappelons que les rituels du baptême ou de l'abjuration représentaient une étape essentielle à la poursuite de la vie du captif en Nouvelle-France. En ce qui concerne les autres facteurs d'assimilation, nous supposons que le mode de vie des Amérindiens, qui contrastait énormément avec celui des Puritains, pouvait comporter un certain attrait, tout particulièrement pour les femmes et les enfants.

Nous avons vu que plusieurs captifs avaient été rachetés par des Français. Sans pour autant être libres, ils bénéficiaient d'une certaine autonomie de mouvement leur permettant de travailler et de socialiser avec les autres habitants de la colonie. Dans certains cas, cela leur permettait même de faire la rencontre d'un partenaire de vie potentiel. Nous avons d'ailleurs constaté que certaines captives s'étaient mariées avant même la conclusion de la guerre de Succession d'Espagne (1713).

Suite à la signature du traité d'Utrecht, plusieurs anciens captifs ont pu être renvoyés en Nouvelle-Angleterre. Certains ont toutefois décidé de rester en Nouvelle-France et de poursuivre la vie qu'ils s'étaient construite pendant les années de guerre. Le chapitre ayant pour sujet les années suivant le conflit nous a permis de situer géographiquement les captifs restés en Nouvelle-France. Bien que quelques hommes soient restés, ce sont principalement des jeunes femmes en âge de se marier qui sont restés chez leurs ravisseurs. Tous se sont établis à Montréal et dans ses environs. Il semble également que les hommes soient tous devenus agriculteurs.

Quant aux femmes, bien que la plupart se soient aussi mariées à des paysans, certaines se sont tournées vers d'anciens soldats des troupes de la marine, qui ont par la suite trouvé un bon emploi dans la colonie. De même, il semble que certains maris aient eu des liens avec le commerce des fourrures.

Nous avons aussi vu que certains captifs s'étaient démarqués du reste de leur groupe. Prenons par exemple, Josiah Rising (Ignace Raizenne) et Abigail Nims (Élisabeth Nims) qui, élevés par les Sulpiciens, sont devenus de fervents Catholiques et ont engendré une descendance tout aussi pieuse. Ou encore, Martha et Freedom French, qui par leur mariage, ont été intégrées dans la classe artisanale, voire même bourgeoise de la société.

Ensuite, grâce aux actes de naturalisation, de baptême, de mariage et de sépulture, nous avons confirmé que les liens entre les captifs se sont poursuivis malgré le passage du temps. Non seulement les anciens captifs de Deerfield ont-ils continué à se fréquenter, mais ils ont en plus introduit dans leur cercle d'autres immigrants et même, des anciens captifs provenant de divers villages anglo-américains. Nous l'avons vu avec l'exemple de la famille de Noyon dont une des filles est née en Nouvelle-Angleterre, en temps de paix : les gens bénéficiaient d'une grande possibilité de mouvement entre les colonies. Il est donc fort probable que plusieurs familles qui avaient été divisées continuaient malgré tout à se fréquenter.

Nous avons aussi fait la démonstration du lien unissant les ravisseurs aux captifs. Nous ne disposons toutefois pas de preuves que leurs rapports aient été amicaux. De toute façon, comme nous l'avons souligné plus tôt, la présence de la noblesse militaire lors des événements importants de la vie des captifs était plutôt un moyen symbolique de célébrer la victoire de la France et du catholicisme face à l'Angleterre protestante. Néanmoins, nous tenions à souligner que des personnes liées aux familles des attaquants continuent d'être présentes dans la vie des anciens captifs et ce, malgré le passage des années.

En terminant, nous avons constaté lors d'une visite à Deerfield en 2008 que le lien unissant le village au Québec, et tout particulièrement à Kahnawake, est toujours bien vivant. En 2004, une grande célébration a même été organisée afin de commémorer l'attaque sur Deerfield. Bien que cet anniversaire aurait facilement pu souligner la nature dramatique de l'événement, la fête misait surtout sur la diversité culturelle et l'importance liée à la mémoire de nos ancêtres.

Nous espérons donc sincèrement que ce travail pourra être utile à ceux et celles qui voudraient en apprendre davantage sur l'extraordinaire destinée d'un groupe d'individus qui n'avaient pourtant au départ rien de bien particulier.

Annexe A

Liste alphabétique des captifs demeurés en Nouvelle-France²⁷¹

Provient d'une liste établie par Stephen Williams, lui aussi fait captif mais retourné à Deerfield.

1- **Sarah Allen**

12 ans, naturalisée en 1710 et mariée en 1710

2- **Mary Brooks**

7 ans, naturalisée en 1710, destin inconnu

3- **Mercy Carter**

10 ans, mariée et a vécu à Kahnawake

4- **Samuel Carter Jr.**

12 ans, demeuré en Nouvelle-France

5- **John Carter**

8 ans, naturalisé en 1710, marié en 1718

6- **Elizabeth Corse**

8 ans, naturalisée en 1710, mariée en 1712

7- **Jacques de Noyon** (Français d'origine)

36 ans, demeuré en Nouvelle-France

8- **Abigail de Noyon**

17 ans, naturalisée en 1710

9- **Mary Field**

6 ans, a vécu à Kahnawake

10- «**Marguerite**» **Field**

3 ans, mariée en 1722 et demeurée en Nouvelle-France

11- **Freedom French**

11 ans, naturalisée en 1710, mariée en 1713

²⁷¹ Pour la liste complète de tous les captifs, voir Historic Deerfield, *1704, The French and Indian Raid on Deerfield, Massachusetts*, Deerfield, Historic Deerfield, 2008, p. 21-22. Ou encore, consulter Evan Haefeli et Kevin Sweeney, *Captive Histories, English, French, and Native Narratives of the 1704 Deerfield Raid*, Amherst, University of Massachusetts Press, 2006, p. 280-282.

12- Martha French

8 ans, naturalisée en 1710, mariée en 1711

13- Abigail French

6 ans, a vécu à Kahnawake

14- Mary Harris

9 ans, s'est mariée et a vécu à Kahnawake

15- Thomas Hurst

12 ans, naturalisé en 1710, marié en 1718

16- Ebenezer Hurst

5 ans, naturalisé en 1710 mais est probablement retourné en Nouvelle-Angleterre ***

17- Hannah Hurst

8 ans, naturalisée en 1710, mariée en 1712, a vécu parmi les Iroquois de La montagne

18- Joanne Kellogg

11 ans, s'est mariée et a vécu à Kahnawake

19- Abigail Nims

3 ans, mariée en 1715

20- Josiah Rising

9 ans, marié en 1715

21- Thankful Stebbins

12 ans, naturalisée en 1710, mariée en 1711

22- Ebenezer Stebbins

9 ans, naturalisé en 1710

23- Joseph Stebbins

4 ans, probablement marié en 1734

24- Elizabeth Stevens/Price

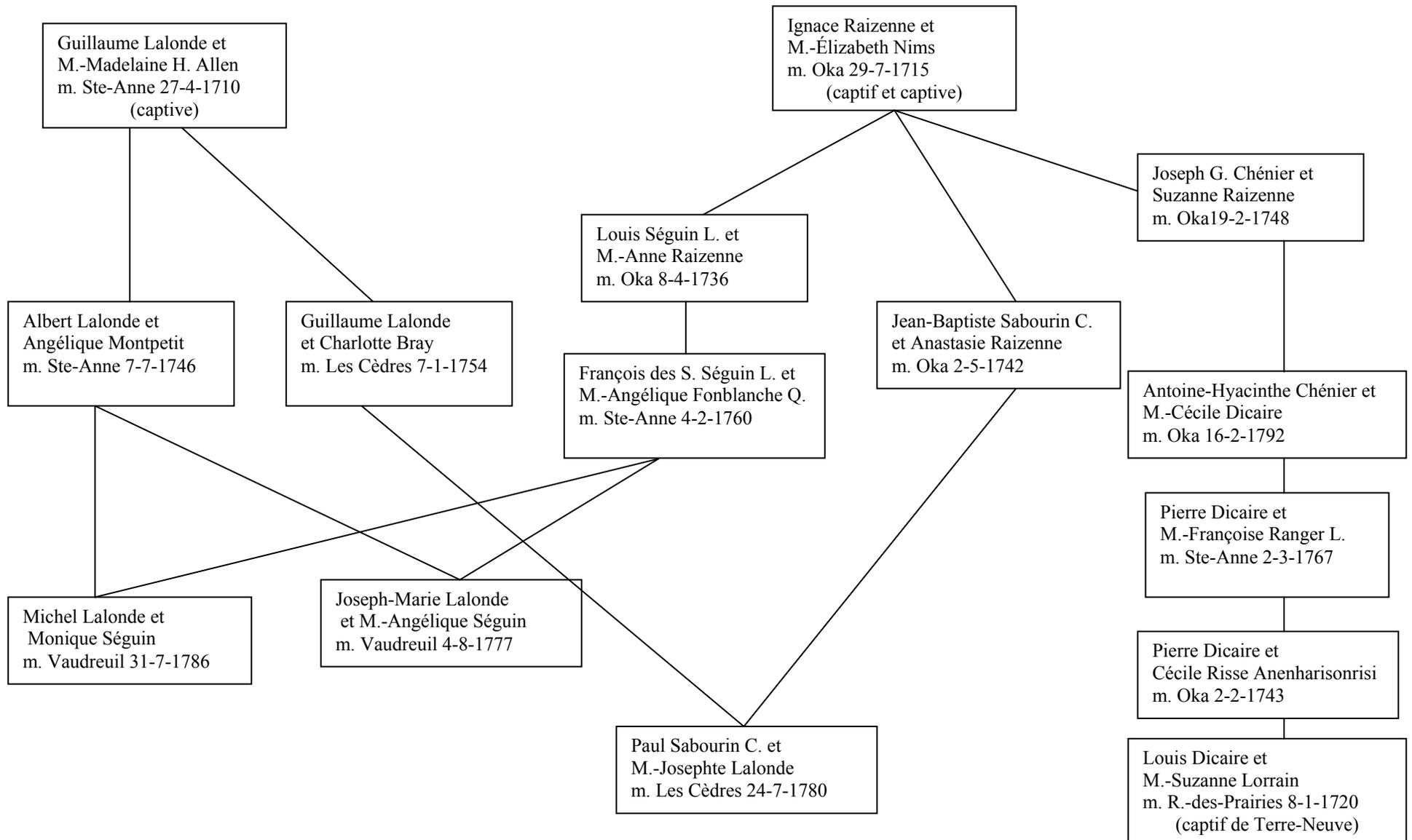
20 ans, naturalisée en 1710, mariée en 1706

25- Eunice Williams

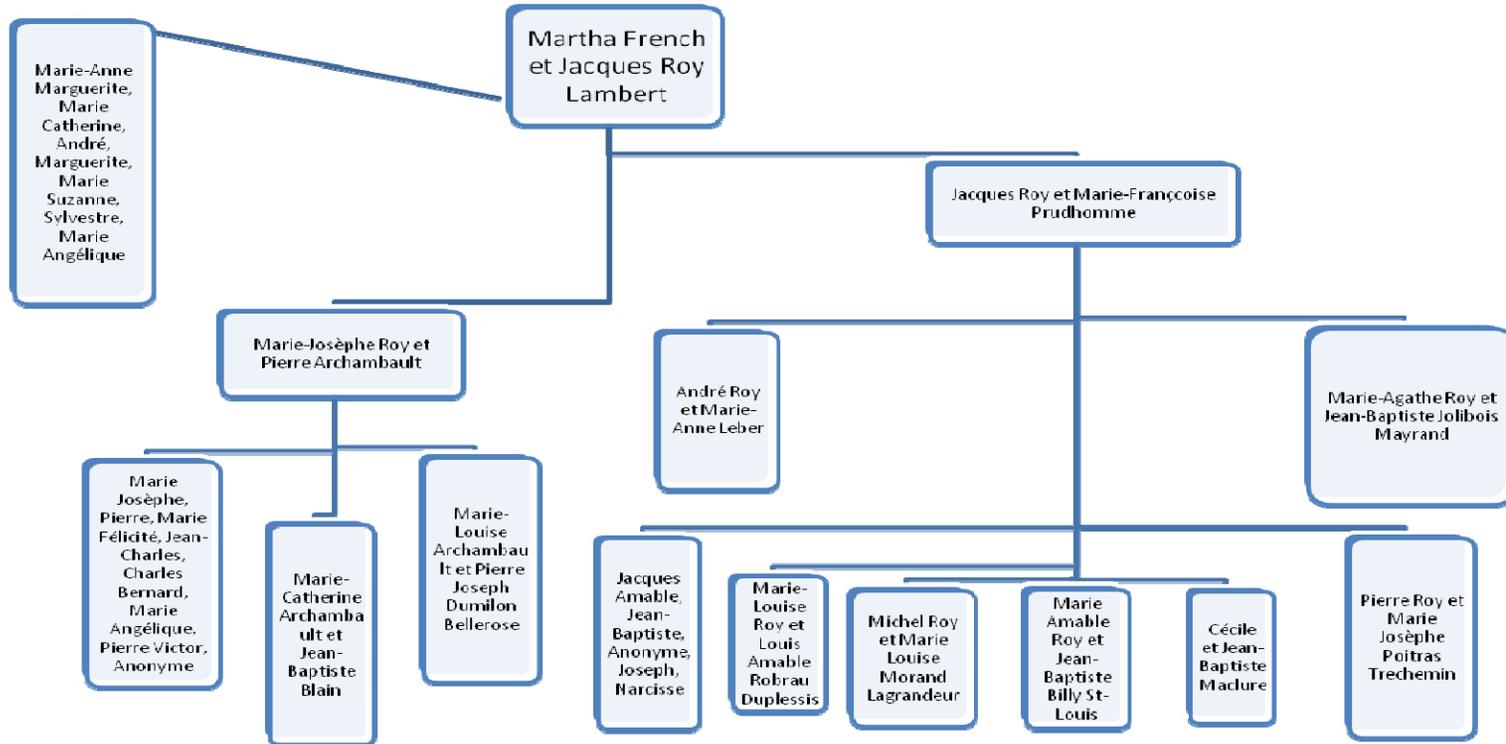
7 ans, mariée en 1713 et a vécu à Kahnawake

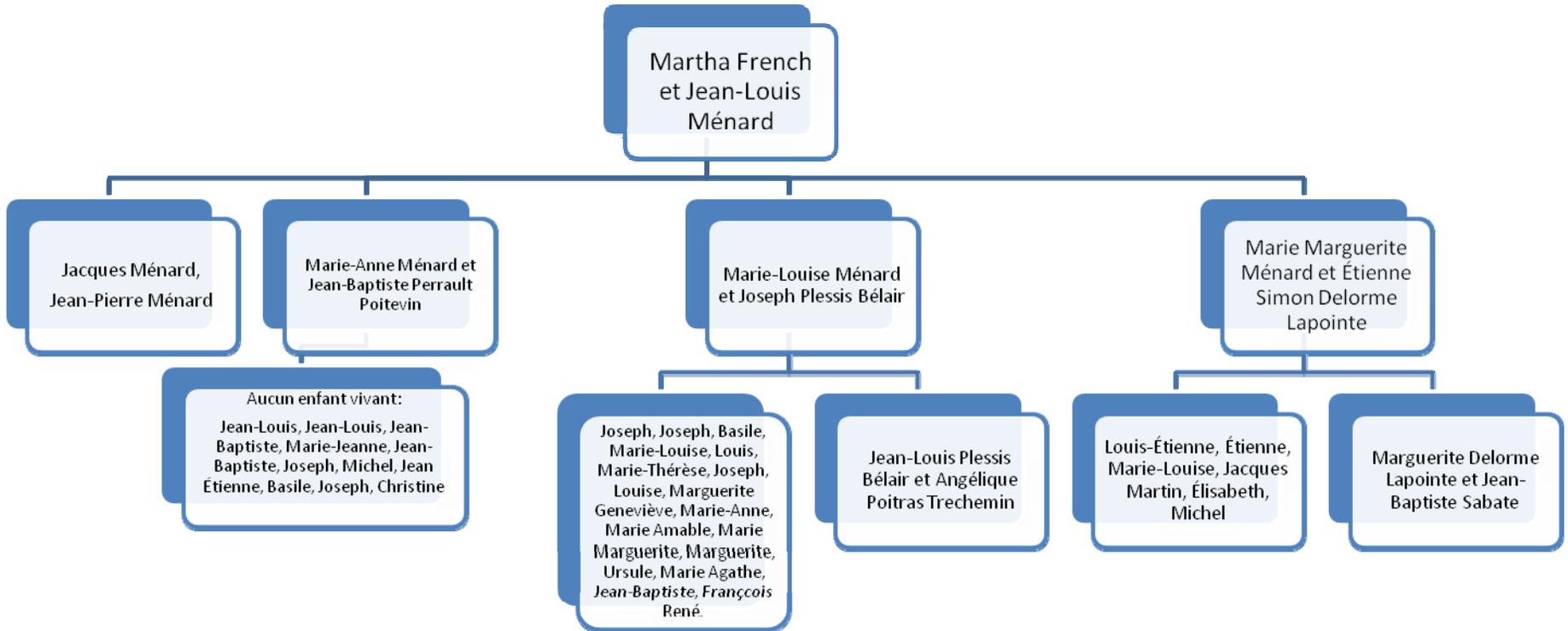
Annexe B

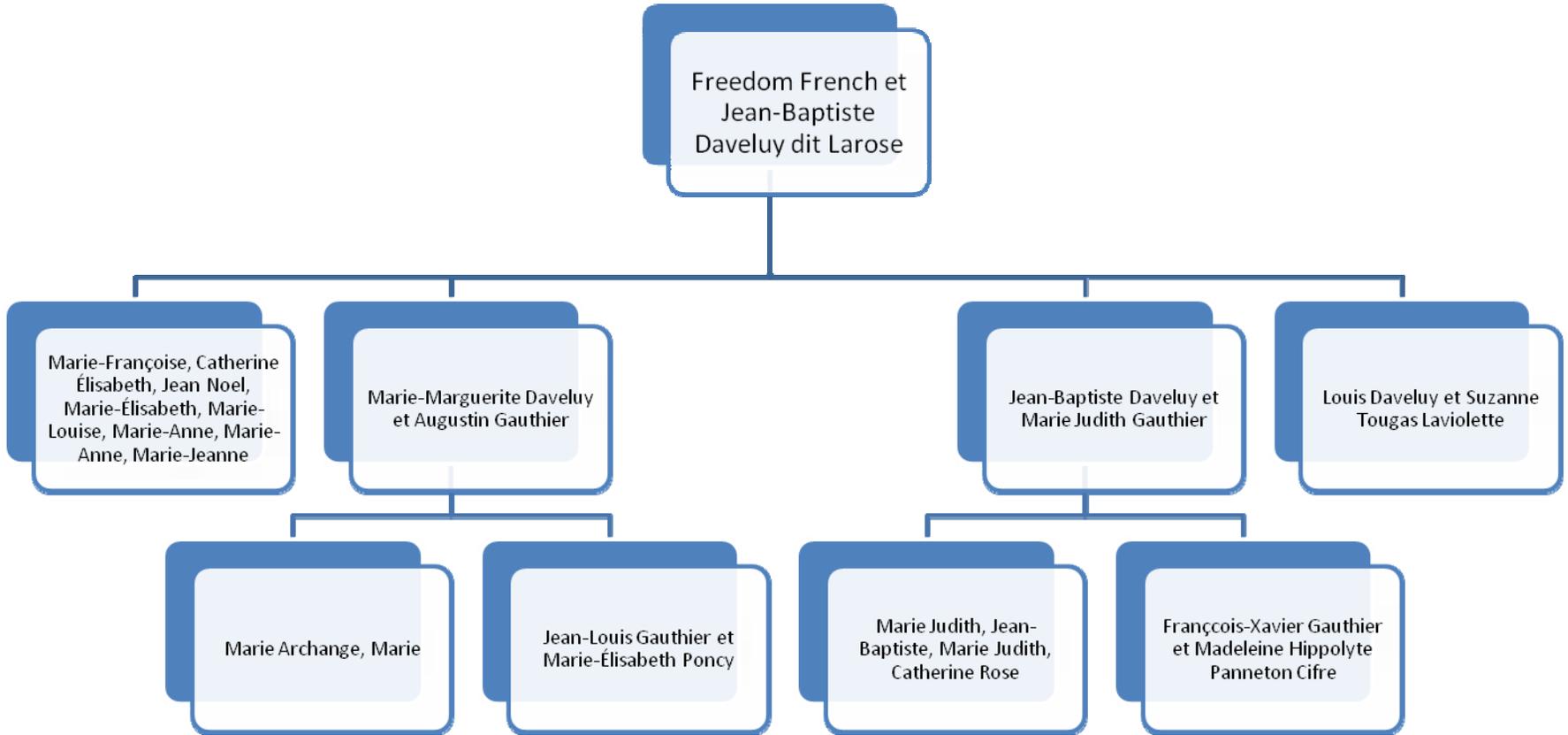
Le mariage de deux petits-enfants et de deux arrière-petits-enfants d'Ignace Raizenne et d'Élizabeth Nims à des descendants de captifs anglo-protestants



Annexe C La famille French







Bibliographie

Sources primaires

Archives nationales du Canada, MG8, A1, Série 1, vol. 6, f 75-77.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire A. Foucher, le 28 juin 1776 : Contrat de mariage entre François-Xavier Daveluy, maître tailleur de pierre, du faubourg St Laurent, fils majeur de Jean-Baptiste Daveluy et de feu Judith Gaultier; et Marie-Madeleine Panneton (21 ans), fille de feu Eustache Panneton et de feu Marie-Madeleine Prevaut, de Montréal.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire A. Foucher, le 29 août 1779 : Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Maclure (20 ans), fils de feu Thomas Maclure et de Charlotte Falardeau, de la ville de Québec; et Cécile Roy (32 ans), fille de feu Jacques Roy et de Françoise Prudhomme, du faubourg St Laurent, près de la ville de Montréal.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire A. Foucher. Le 12 octobre 1777 : Contrat de mariage entre Jean-Louis Plessis (22 ans), fils de Joseph Plessis, maître taillandier et de Louise Menard, de la rue St Jacques; et Angélique Poitra (23 ans), fille de Joseph Poitra et de Madeleine Lamontagne.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire A. Foucher, le 23 juillet 1752 : Contrat de mariage entre Joseph Plessis dit Belere, maître forgeron, de Montréal, faubourg St Laurent, fils de feu Jean-Louis Plessis dit Belere, maître tanneur et de Marie-Anne Petit, du coteau St-Louis, paroisse de Montréal; et Marie-Louise Menard, fille de Jean-Louis Menard, capitaine des milices et de Marguerite French, du faubourg St Laurent.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire A. Loiseau dit Châlons, le 15 novembre 1734 : Dépôt d'un contrat de mariage entre Joseph Stebene, fils de Jean Stebene et de Dorothée Alexandre; et Marguerite Sansoussi, fille de feu Jacques Sansoussi et de Catherine Toinette, de Chambly.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire F. Simonnet, le 10 février 1748: Contrat de mariage entre Augustin Gaultier, habitant, de la seigneurie de Varennes, fils majeur de Augustin Gaultier, aide-major de la milice et de Marie-Joséphé Jouet, de Varennes; et Marguerite Daveluy, de la ville de Montréal, rue St-Denis, fille majeure de Jean Daveluy, maçon et tailleur de pierre et de Marie-Françoise Frinche, de la ville de Montréal.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire F. Simonnet, le 19 février 1748 : Contrat de mariage de Jean-Baptiste Daveluy (24 ans), fils de Jean Daveluy dit Larose, maître maçon et tailleur de pierre et de Marie-Françoise Frinche, de la ville de Montréal, rue St-Denis; et Marie-Judith Gauthier (22 ans), fille de Augustin Gauthier, aide-major de la milice et de Marie-Josephe Jouet, de la côte du sud de Varenne.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire F. Simonnet, le 21 avril 1748 : Contrat de mariage entre Laurent Roy (23 ans), fils de feu Jacques Roy et de Marguerite French, du faubourg St Laurent; et Catherine Cordier (22 ans), fille de Gabriel Cordier, gardien et de Madeleine Ervard, demeurant au fort de la montagne.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire F. Simonnet, le 21 novembre 1749 : Contrat de mariage entre Pierre Roy, maçon tailleur de pierre, du faubourg St-Joseph près de la ville de Montréal, fils de feu Jacques Roy et de Marthe-Marguerite French, de la côte St-Laurent en l'île de Montréal; et Marie-Élisabeth Fournier dit Préfontaine, fille majeure de Adrien Fournier dit Préfontaine et de Catherine Bouteillet, de Longueuil.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire F. Simonnet, le 03 mars 1759 : Engagement de Jean-Baptiste Letourneux dit Jannette (7 ans), par Paul Rapidieu, habitant, de la côte Saint Laurent, au nom et comme tuteur des enfants mineurs des défunts Jean Letourneux et Angélique Fleury, de la côte Saint-Laurent, à Pierre Archambault, marchand et Marie-Josèphe Roy, son épouse, de la Pointe aux Trembles au bas de l'île de Montréal.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire G. Barette dit Courville, le 07 juin 1712 : Concession d'une terre située sur le bord de la rivière la Tortue en la seigneurie de La Prairie de la Magdeleine; par la Compagnie de Jésus, à Jean Dumontet dit Lagrand, de La Prairie de la Magdeleine.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire G. Barette dit Courville, le 19 janvier 1730 : Contrat de mariage entre Pierre Monet (26 ans), natif de La Prairie de la Magdeleine y demeurant, fils de François Monet et de Marie Dumas; et Elisabeth Casse (35 ans), native de Guelfild sous la dépendance D'angleterre, veuve de Jean-Baptiste Dumontet dit Lagrandeur, fille de James Cas et de Elisabeth Quetline.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire G. Hodiesne, le 05 février 1742 : Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Vien, fils de feu Pierre Vien et de Marguerite Lacasse, de la paroisse de Beaumont au-dessous de Québec; et Charlotte Legrain, fille de Charles Legrain dit Lavallée, premier capitaine des milices et de feu Thérèse Steben, demeurant à Chambly.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire G. Hodiesne, le 18 juin 1741 : Contrat de mariage entre Jean Bertrand, de Chambly, paroisse de L'immaculée conception, fils de Jean Bertrand et de feu Marie Chartré, de la paroisse de Marsillac, province de Bourbonnois, diocèse de Bourges; et Élisabeth Legrain, fille de Charles Legrain

dit Lavallée, capitaine de milice, de Chambly en la paroisse de L'immaculée conception.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire G. Hodiesne, le 06 février 1762 : Contrat de mariage entre Pierre Roy, maître tailleur de pierre, du faubourg St-Laurent près de la ville de Montréal, fils de feu Jacques Roy et de Marthe French; et Marie-Anne Delorme (25 ans), du faubourg St-Joseph près de la ville de Montréal, fille de feu Joseph Delorme et de feu Marie-Anne Dubreuil, de Québec.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire G. Hodiesne, le 14 octobre 1759 : Contrat de mariage entre Richard Barré, natif d'Irlande, demeurant en La Prairie de la Magdeleine, fils de feu Antoine Barré et de Isabelle Demoné, de L'orque en Irlande; et Marie-Charlotte Dumontet dit Lagrandeur, de La Prairie de la Magdeleine, fille majeure de feu Jean-Baptiste Dumontet et Élisabeth Casse, de La Prairie de la Magdeleine.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire H.-O. Pressé, le 6 février 1740 : Contrat de mariage entre Louis Lalonde (24 ans), fils de Guillaume Lalonde, de la seigneurie de Soulange, gouvernement de Montréal; et Louise Picard, fille de Pierre Picard, cordonnier et de Madeleine Provencher, de la ville des Trois-Rivières.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, le 07 avril 1733 : Apprentissage en qualité d'orfèvre de Jean-Baptiste Serré (10 ans), par Jean Serré et Marguerite Sergent, son épouse, de la ville de Montréal, ses pères et mères, à Michel Cotton, marchand orfèvre, de la ville de Montréal.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, le 15 août 1740 : Contrat de mariage entre Jacques Roy, maçon et tailleur de pierre, natif de la paroisse de Montréal et demeurant au faubourg St-Laurent, fils de feu Jacques Roy et de Marie-Marthe French; et Françoise Prud'homme, fille de François Prud'homme et de Marie-Anne Courraud.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit St-Martin, le 27 octobre 1718 : Contrat de mariage entre Jean Chartier, de la Pointe-aux-Trembles, fils de Samuel Chartier et de feu Marie Frident; et Marie Courtemanche, fille de Antoine Courtemanche.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, le 03 mai 1733 : Contrat de mariage entre Jean-Louis Ménard, natif de la ville de St-Aument, province d'Artois et demeurant à la Longue-Pointe, fils de feu Jacques Ménard et de Marie-Anne Leroy; et Marthe-Marguerite French, de St-Laurent, veuve de Jacques Roy.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, le 21 juin 1739 : Contrat de mariage entre Pierre Archambault, natif de la paroisse de la

Pointe-aux-Trembles, fils de André Archamubault et de Cécile Adhémar; et Marie-Josèphe Roy, fille de feu Jacques Roy et de Marguerite French.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, le 23 juin 1733 : Inventaire des biens de la communauté de Marguerite French, veuve de Jacques Roy.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adémar dit Saint-Martin, le 03 décembre 1731 : Marché de construction d'une allonge de maison de pierres entre Michel Huet dit Dulhud, maître maçon et entrepreneur d'ouvrages en maçonnerie, de la ville de Montréal, et Jean Serré, boucher, de la ville de Montréal.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-B. Adhémar dit Saint-Martin, le 16 août 1724 : Vente d'une terre située à la côte de Notre-Dame de Liesse; par Alphonse Lecompte et Marie-Catherine de Vautours, son épouse, de la côte St-Michel, à Jean Serré, marchand boucher de la ville de Villemarie.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J. Delisle, le 17 avril 1773 : Contrat de mariage entre Pierre Plessis dit Belaïre, maître tanneur, des Tanneries, fils de Charles Plessis dit Belair et de Isabelle Brossard, des Tanneries; et Isabelle Roy, fille de Pierre Roy, maître maçon et de feu Isabelle Prefontaine, du faubourg St Laurent.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire J.-M.-R. Rouillet de Châtellier, le 27 avril 1772 : Contrat de mariage entre Jean-Louis Gautier, natif de Montréal, fils de Augustin Gautier et de feu Marguerite Davelui; et Élisabeth Poncy, de St-Vincent-de-Paul, fille de feu François-Philippe Poncy et de feu Pélagie Lamaitre dit Lamorille.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire L.-C. Danré de Blanzay, le 18 janvier 1757 : Contrat de mariage entre Étienne Simon dit Delorme. Habitant, du Sault-au-Récollet en l'île de Montréal, fils de François Simon dit Delorme, charpentier et de Anne Brunet; et Marie-Marguerite Ménard, fille de Jean-Louis Ménard, tisserand et de Marthe Marguerite French, de la ville de Montréal, faubourg St-Laurent.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire L.-C. Danré de Blanzay, le 25 mars 1745 : Dépôt d'un contrat de mariage entre François Lalonde, de la côte de Soulange, fils de Guillaume Lalonde et de Marie-Madeleine Halaine, de Soulange; et Marie-Élisabeth Reome, fille de Simon Reome, de l'île Perault. Ainsi que le 13 mars 1746, Dépôt d'un contrat de mariage entre Albert Lalonde, fils de Guillaume Lalonde et de Marie-Madeleine ?, de la seigneurie de Soulange aux Cèdres; et Marie-Angélique Monpetit, fille de Pierre Monpetit et de Angélique Villeray.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire L.-C. Danré de Blanzay, le 26 mai 1743 : Engagement en qualité de voyageur de Jean-Baptiste Dumontet dit

Lagrandeur, de La Prairie de la Magdeleine, à Jean-Baptiste Blondeau, marchand bourgeois de la ville de Montréal.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire L.-C. Danré de Blanzly, le 16 novembre 1742 : Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Leblan, habitant, de la côte St-Michel en l'île de Montréal, veuf de Catherine Jubinville, fils de Julien Leblan et de Anne Vannier, de la côte St-Michel; et Françoise Rouleau, de la Rivière-des-Prairies en l'île de Montréal, veuve de Thomas Hust.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire L.-L. Aumasson de Courville, le 06 janvier 1770 : Contrat de mariage entre Michel Roy, fils majeur de Jacques Roy, maître entrepreneur et bourgeois et de Françoise Prudhomme, de la ville de Montréal; et Marie-Louise Morand, fille de Laurent Morand, maître forgeron et de Louise Mojean, de la Pointe aux Trembles.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire L. Loiseau, le 16 août 1761 : Contrat de mariage entre Louis Daveluy, interprète, fils de feu Jean Daveluy et de feu Françoise Frenseche, de la ville de Montréal; et Louise Touga, fille de Marianne Quintal, du bourg de Boucherville.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Jehanne, le 24 février 1778 : Contrat de mariage entre Joseph Menard, de la paroisse du Petit St-Ours, fils de François Menard et de feu Madeleine Lamoureux; et Marie-Catherine Roy, de Contrecoeur, fille de Laurent Roy et de Marie-Catherine Cordier, de la paroisse de Contrecoeur.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Lepailleur de la Ferté, le 4 février 1713 : Contrat de mariage entre Jean Daveluy, maître maçon tailleur de pierre, de la ville de Villemarie, fils de Paul Davluy et Elisabeth Aquin; et Marie-Françoise Frenche, fille de Thomas French et de Marie Cateline, de Guerphil, colonie anglaise.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Lepailleur de LaFerté, le 28 février 1718 : Contrat de mariage entre Thomas Hut, fils de Thomas Hut et de Sarah ?, de la province de Kerphile en la Nouvelle Angleterre; et Marie-Françoise Rouleau, fille de François Rouleau et de Françoise Geoffrion de la paroisse de Montréal.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Lepailleur de LaFerté, le 22 novembre : Contrat de mariage entre Jacques Roy, de St-Lambert, fils de Pierre Roy, habitant de la prairie St-Lambert et de Catherine Ducharme, de la ville de Villemarie; et Marthe Marguerite Frenche, fille de Thomas Frenche et de Marie Catherine, de Querphile en la Nouvelle-Angleterre.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Lepailleur de LaFerté, le 25 avril 1718 : Inventaire des biens de la communauté de Jean Fourneau dit Brindamour, maître cordonnier, veuf de Marie-Elisabeth Price, de la ville de Villemarie, rue St-Paul.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Lepailleur de La Ferté, le 1 mars 1721 : Marché de construction d'une maison de pierre, située en la ville de Villemarie, rue St-Gabriel, près de la guérite du diable entre Charles Lhuillier dit Chevalier, sergent dans les troupes du détachement de la Marine et Marguerite Key, son épouse, de la ville de Villemarie; et Jean Daveluy dit Larose et Jacques Roy, maître maçon tailleur de pierre entrepreneur en maçonnerie, de la ville de Villemarie.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire M. Tailhandier dit LaBeaume, le 04 février 1711 : Contrat de mariage entre Adrien Grain dit Lavalée, habitant, de Chambly; et Thérèse-Louise Steben, native du village de Guerville en Nouvelle-Angleterre, fille de Jean Steben et de Dorothée Alexandre.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Crevier Duvernay, le 23 juillet 1774 : Contrat de mariage entre Louis Tremble, maître potier, veuf de Hélène Perront, fils de Louis Tremble; et Marie-Anne Roy (24 ans), fille de Laurent Roy et de Marie-Catherine Cordier, de Contrecoeur.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Mézières, le 18 avril 1779 : Contrat de mariage entre Pierre Roy, maître maçon, du faubourg St Laurent, fils de Pierre Roy, maître maçon et de feu Elisabeth Fournier, ci-devant du faubourg St Laurent demeurant actuellement en la paroisse de St Nicolas près de Québec; et Louise Benard, fille mineure de Jacques Benard, marchand et de Louise Denis, du faubourg St Joseph.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Panet de Méru, le 16 avril 1768 : Contrat de mariage entre Charles Delorme, menuisier, natif de la ville de Québec, fils de Joseph Delorme et de Marie-Angélique Joannise; et Catherine Roy, fille mineure de Pierre Roy, maître maçon et de feu Élisabeth Fournier, du faubourg St Laurent de la ville de Montréal.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Panet de Méru, le 21 juin 1766 : Contrat de mariage entre Louis-Amable Robrau dit Duplessis, fils de feu Pierre Robreau; et Marie-Louise Roy, fille de Jacques Roy et de Françoise Prudhomme.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Rimbault, le 24 janvier 1712 : Concession d'un emplacement situé en la ville de Villemarie sur le niveau des rues St-Denis et de Ste-Thérèse; par le séminaire de St-Sulpice de Montréal, seigneur et propriétaire de l'île de Montréal, à Jean Daveluy dit Larose, maçon de la ville de Villemarie.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Rimbault, le 22 avril 1710 : Concession d'une terre située au haut de l'île de Montréal sur le lac St-Louis; par le Séminaire de St-Sulpice de Montréal, seigneur propriétaire de l'île de Montréal, à Guillaume Lalonde, habitant, du haut de l'île de Montréal.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Rimbault, le 22 avril 1710 : Contrat de mariage entre Guillaume Lalonde, fils majeur de feu Jean de Lalonde et

de Marie Barban, de l'île de Montréal; et Marie-Madeleine Allyn, de l'île de Montréal, fille de Edward Allyn, notaire et de Mary Painter, de Dirfil en la Nouvelle-Angleterre.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire P. Rimbault, le 25 avril 1716 : Contrat de mariage entre Thomas Hust, de la côte de la Rivière des Prairies en l'île de Montréal, fils de Thomas Hust, de Dierfid en la Nouvelle-Angleterre; et Marguerite Thibault, fille de Pierre Thibault dit Léveillé et de Catherine Baudry, de la côte de la Rivière des Prairies.

BAnQ, Centre d'archives de Montréal, notaire S. Sanguinet, le 09 janvier 1774 : Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Sabbaté, fils de Jean-Baptiste Sabbaté, maître boucher et de Jeanne Contant, du faubourg St-Laurent; et Marguerite Delorme, fille de feu Étienne Delorme et de Marguerite Menard, du faubourg St-Laurent.

Canada. Ottawa. Archives des colonies, série C11A : Correspondance générale. *Lettre du gouverneur general Vaudreuil au ministre, dans laquelle il souligne l'amitié des Iroquois pour la famille Lemoyne.*

Congrégation de Notre-Dame. *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.* Montréal, La Congrégation, 1910, vol 3, 5, 7, 9.

Le Jeune, Paul. *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France en l'année 1633.* 1633, 216 pages.

PRDH, acte #2839, 28 décembre 1704.

PRDH, acte #2944, 13 octobre 1708.

PRDH, acte #2959, 16 avril 1709.

PRDH, acte #3929, 04 février 1711.

PRDH, acte #5636, 03 mars 1713.

PRDH, acte #5648, 30 décembre 1714.

PRDH, acte #5802, 04 juillet 1729.

PRDH, acte #5853, 17 juillet 1729.

PRDH, acte #12850, 27 avril 1716.

PRDH, acte #12861, 29 octobre 1718.

PRDH, acte #12868, 08 janvier 1720.

PRDH, acte #14056.

PRDH, acte #15250, 27 avril 1710.

PRDH, acte #20897.

PRDH, acte #211071, 29 juin 1708.

PRDH, acte #41116, 13 février 1691.

PRDH, acte #43274, 08 janvier 1708.

PRDH, acte #43504, 06 juillet 1709.

PRDH, acte #43828, 18 septembre 1711.

PRDH, acte #43832, 03 octobre 1711.

PRDH, acte #43996, 29 novembre 1712.

PRDH, acte #44123, 30 août 1713.

PRDH, acte #44240, 31 mars 1714.

PRDH, acte #44471, 06 juillet 1767.

PRDH, acte #44620, 27 avril 1716.

PRDH, acte #44675, 03 septembre 1716.

PRDH, acte #45373, 28 avril 1720.

PRDH, acte #45679, 29 janvier 1722.

PRDH, acte #45772, 10 août 1722.

PRDH, acte #46561, 22 décembre 1726.

PRDH, acte #48043, 24 novembre 1711.

PRDH, acte #48090, 06 février 1713.

PRDH, acte #51266, 04 novembre 1716.

PRDH, acte #86640, 04 juillet 1725.

PRDH, acte #105555, 15 novembre 1740.

PRDH, acte #105701, 12 mai 1745.

PRDH, acte #106763, 24 novembre 1749.

PRDH, acte #107350, 20 novembre 1735.

PRDH, acte #107758, 07 janvier 1738.

PRDH, acte #111703, 03 janvier 1747.

PRDH, acte #114927, 29 avril 1741.

PRDH, acte #119280, 04 mai 1733.

PRDH, acte #146100, 16 septembre 1734.

PRDH, acte #147558, 20 mai 1741.

PRDH, acte #150013, 22 juin 1739.

PRDH, acte #150046, 16 août 1740.

PRDH, acte #150383, 22 avril 1748.

PRDH, acte #150375, 19 février 1748.

PRDH, acte #150770, 09 août 1731.

PRDH, acte #153050, 17 juin 1745.

PRDH, acte #175370, 15 juin 1704.

PRDH, acte #176969, mars 1742.

PRDH, acte #180970, 07 février 1740.

PRDH, acte #183489, 20 février 1748.

PRDH, acte #191006, 17 janvier 1706.

PRDH, acte #194553, 29 mai 1708.

PRDH, acte #196039, 15 novembre 1734.

PRDH, acte #210510, 23 avril 1707.

PRDH, acte #210951, 19 juillet 1705.

PRDH, acte #210970, 28 mai 1708.

PRDH, acte #210972, 05 novembre 1726.

PRDH, acte #210982, 06 avril 1706.

PRDH, acte #210988, 25 avril 1705.

PRDH, acte #211071, 29 juin 1708.

PRDH, acte #213359, 10 janvier 1774.

PRDH, acte #213494, 01 juillet 1776.

PRDH, acte #213547, 13 octobre 1777.

PRDH, acte #221717, 28 avril 1772.

PRDH, acte #298442, 27 juin 1752.

PRDH acte #298447, 24 juillet 1752.

PRDH, acte #298682, 24 janvier 1757.

PRDH, acte #298861, 05 février 1759.

PRDH, acte #299090, 08 février 1762.

PRDH, acte #300314, 24 février 1755.

PRDH, acte #301212, 07 octobre 1757.

PRDH, acte #302528, 02 mai 1762.

PRDH, acte #312872, 17 août 1761.

PRDH, acte #323712, 06 novembre 1751.

PRDH, acte #363084, 26 octobre 1766.

PRDH, acte #363300, 07 février 1769.

PRDH, acte #401438, mai 1710.

PRDH, acte #403358, mars 1719.

PRDH, acte #415924, 30 décembre 1771.

Dictionnaire

Dictionnaire biographique du Canada en ligne. «Marie Raizenne». In *Dictionnaire biographique du Canada en ligne* [En ligne]. http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=2624&&PHPSESSID=ychzfqkvzape (Page consultée le 22 avril 2010).

Monographies

Axtell, James. *The Invasion Within. The Contest of cultures in Colonial North America*. New York, Oxford University Press, 1985, 389 pages.

Baker, C. Alice. *True Stories of the New England Captives Carried to Canada during the Old French and Indian Wars*. Cambridge, E.A. Hall, 1897, 407 pages.

Bédard, Marc-André. *Les Protestants en Nouvelle-France*. Québec, La Société historique de Québec, 1978, 141 pages.

Coleman, Emma Lewis. *New England Captives Carried to Canada between 1677 and 1760 during the French and Indian Wars*. Portland, The South Press, 1925, 2 volumes.

Dechêne, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Paris/Montréal, Plon, 1974, 588 pages.

Demos, John. *Une captive heureuse chez les Iroquois : histoire d'une famille de Nouvelle-Angleterre au début du XVIII^e siècle*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1999, 355 pages.

Dubost, Jean François et Peter Sahlins. *Et si on faisait payer les étrangers? Louis XIV, les immigrés et quelques autres*. Paris, Flammarion, 1999, 477 pages.

Gilbert-Dumas, Mylène. *1704*. Montréal, Éditions VLB, 2006, 326 pages.

Fournier, Marcel. *De la Nouvelle-Angleterre à la Nouvelle-France : «L'histoire des captifs anglo-américains au Canada entre 1675 et 1760»*. Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1992, 285 pages.

Gray, Colleen. *The Congrégation de Notre-Dame, Superiors, and the Paradox of Power, 1693-1796*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 2007, 250 pages.

Greer, Allan. Catherine Tekakwitha et les Jésuites: la rencontre de deux mondes. Montréal, Boréal, 2007, 362 pages.

Haefeli, Evan et Kevin Sweeney. *Captive Histories: English, French, and Narratives of the 1704 Deerfield Raid*. Amherst, University of Massachusetts Press, 2006, 298 pages.

Haefeli, Evan et Kevin Sweeney. *Captors and captives: The 1704 French and Indian Raid on Deerfield*. Amherst, University of Massachusetts Press, 2003. 376 pages.

Lafortune, Hélène et al., *Parchemin s'explique... : guide de dépouillement des actes notariés du Québec ancien*. Montréal, Archiv-Histo, Ministère des affaires culturelles, ANQ, Chambre des notaires du Québec, 1989, 284 pages.

Larin, Robert. *Brève histoire des Protestants en Nouvelle-France et au Québec (XVIIe-XIXe siècles)*. Saint-Alphonse-de-Granby, Les Éditions de la Paix, 1998, 206 pages.

Les frères des écoles chrétiennes. *366 anniversaires canadiens*. Montréal, Les frères des écoles chrétiennes, 1930, 646 pages.

Porterfield, Amanda. *Female Piety in Puritain New England. The Emergence of Religious Humanism*. New York, Oxford University Press, 1992, 207 pages.

Provost, Honorius. *Les premiers Anglo-Canadiens à Québec*. Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1979, 67 pages.

Ulrich, Laurel Tatcher. *Good Wives : Image and Reality in the Lives of Women in Northern New England, 1650-1750*. New-York, Random House, 1982, 296 pages.

Vanderbeets, Richard. *Held Captive by Indians : Selected Narratives, 1642-1836*. Knoxville, University of Tennessee Press, 1973, 374 pages.

Viret, Jérôme-Luther. *Valeurs et pouvoir. La reproduction familiale et sociale en Île de France*. Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, 461 pages.

Walter, George M. *Puritanism in Early America*. Lexington, D. C. Heath and Company, 1973, 204 pages.

Articles

Austen, E. Barbara. «Captured... Never Came Back : Social Networks among New England Female Captives in Canada, 1689-1763». *Dublin Seminar for New England Folklife. Annual Proceedings*, 14 (1989), pages 28-38.

Bumsted, J. M. « «Carried to Canada!» Perceptions of the French in British Colonial Narratives, 1690-1760». *American Review of Canadian Studies*, 13, 1 (printemps 1983), pages 79-96.

Cardin, Martine et Guy Desmarais. «Les contrats de mariage au Bas-Canada : étude préliminaire». *Les Cahiers d'histoire*, 3, 2, (1983), pages 45-63.

Haefeli, Evan et Kevin Sweeney. «Revisiting The Redeemed Captive: New Perspectives on the 1704 Attack on Deerfield». *The William and Mary Quarterly*, 52, 1 (janvier 1995), pages 3 à 46.

Lavallée, Louis. «Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France». *RHAF*, 28, 3 (hiver 1974), pages 385-404.

Quesnel, Yves. «La famille Raizenne (Rising)». *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 1969, 20, pages 220-226.

Mémoires de maîtrise

Langlois, France Isabelle. *Familles de charpentiers et de menuisiers à Montréal au XVIIIe siècle : alliances matrimoniales et reproduction sociale*. Montréal, Université de Montréal, 1997, 212 pages.

Laperle, Dominique. *Les meuniers de la région de Montréal à l'époque de la Nouvelle-France (1642-1760) : alliances matrimoniales et reproduction sociale*. Montréal, Université de Montréal, 1997, 197 pages.